PROJET

Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Grand Orb
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
EN LANGUEDOC

2018-2023

Sommaire

Table des matières

PARTIE 1 État des lieux 5
I- Présentation de la Communauté de communes Grand Orb 5
II- **La population** 7
II-1 La population de Grand Orb 7
II-2 Structure de la population 7
II-3 Typologie des familles 8
III- **Les niveaux de revenu** 8
IV- **Activité, emploi, chômage** 9
V- Les activités économiques sur le territoire 10
V-1 Le secteur industriel 10
V-2 Le secteur agricole 10
V-3 Le secteur touristique 12
V-4 Identification des acteurs et partenaires potentiels 12
V-4-1 *Les établissements scolaires* 12
V-4-2 *Les structures administratives* 12
V-4-3 *Les associations* 12
V-4-4 *Les acteurs touristiques* 13
V-4-5 *Les acteurs économiques* 13
VI- **L'offre et les structures pour la jeunesse** 15
VI-1 Petite enfance 15
VI-2 Offre scolaire : 15
VI-3 L'offre extrascolaire 16
VI-4 L'offre périscolaire 16
VI-5 Autres offres 16
VI-6 L'offre de soutien à la parentalité 17
VII- L'organisation de la gestion des déchets 18
VII-1 La compétence collecte et traitement des déchets 18
VII-2 Le parc de véhicules et les infrastructures 18
Les infrastructures 18
VII-3 Les déchèteries 18

VII-3-1 *Trois déchèteries réparties sur le territoire* 18
VII-4 La collecte 20
VII-4-1 *Les ordures ménagères et le tri sélectif* 20
VII-4-2 *Le verre* 20
VII-4-3 *Les TLC (Textile, Linge et Chaussure)* 20
VII-4-4 *La fréquence de la collecte* 20
VII-5 Le traitement des déchets 20
VII-5-1 *Les ordures ménagères résiduelles* 20
VII-5-2 *La collecte sélective* 20
VII-6 Les déchèteries : 21
VII-6-1 Les filières spécifiques 21
VII-6-2 *L'accès des professionnels en déchèterie* 21
VII-6-3 *Le projet de réhabilitation du parc de déchèteries* 22
VII-7 – Budget et financement du service 24
VII-8 Budget du service 24
VII-8-1 *Dépenses de fonctionnement 2017* 24
VII-8-2 *Recettes de fonctionnement 2017* 25
VII-9 - Historique des actions de prévention 27
VII-10 – Retour d'expériences des agents de collectes 28
I- AFOM du territoire 29
PARTIE 2 : Tonnages actuels et nouveaux objectifs 30
I - La production de déchets de Grand Orb 30
II Les déchèteries 33
I-1-1 *Fréquentation des déchèteries* 35
III Zoom sur la collecte sélective 37
IV – Zoom sur les ordures ménagères de Grand Orb 39
IV-1 Caractérisation des ordures ménagères : méthodologie employée 39
IV-2 Résultats 40
IV-2-1 Caractérisation des ordures ménagères au niveau national 40
I-1-1 Caractérisation des ordures ménagères 41
PARTIE 3 - Enjeux et objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Grand Orb 47
II Les obligations réglementaires 47
II-1 Obligations réglementaires relatives en matière de prévention 47
II-1-1 Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 (PNPD) : 48

II-1-2 La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte («LTECV»)-TitreIV «Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage »: 48

II-1-3 La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite «loi NOTRe»): 48

II-1-4 Le Décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés («PLPDMA»): 48

II-2 Une évolution vers l'économie circulaire 49

III Enjeux du PLPDMA de Grand Orb 51

III-1 Objectifs chiffrés 51

III-2 Indicateurs de suivi 58

PARTIE 4 : Gouvernance 59

I Les commissions au sein de la Communauté de communes Grand Orb 59

II – La Commission Consultative d'Élaboration et de suivi (CCES) 59

II-1 Constitution 59

II-2 Rôle de la CCES 60

III - Le comité technique 60

PARTIE 5 : Plan d'action 61

IV - La construction du plan d'action et son suivi 61

V – Un plan d'action 2018-2020 en 6 axes 61

Axe 1 : Sensibiliser / communiquer 63

Axe 2 : Développer l'éco-exemplarité et la consommation responsable 80

Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire 99

Axe 4 : Favoriser l'allongement de la durée d'usage 110

Axe 5 : Travailler avec les professionnels 115

Axe 6 : Augmenter la valorisation des déchets 122

Annexes 138

Annexe 1 : Associations du territoire 139

Annexe 2 : production de DMA sur Grand Orb 140

Annexe 2 : Tableau caractérisation OM 146

PARTIE 1 État des lieux

I- Présentation de la Communauté de communes Grand Orb

Située au cœur du territoire rural et montagneux des Hauts Cantons Héraultais dans le nord-ouest du département de l'Hérault, la Communauté de communes Grand Orb regroupe 24 communes d'une population totale de 21 000 habitants (cf. Figure 1). Cette communauté nouvellement créée au 1er janvier 2014 est issue de la fusion des Communautés de communes d'Avène Orb et Gravezon, les Monts-d'Orb, Combes et Taussac, Pays de Lamalou-les-Bains et de 4 communes isolées, dont Bédarieux, commune la plus importante, située au sud du territoire.

La majeure partie de cette communauté est dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles regroupant 100 communes de l'Ouest Héraultais dont Bédarieux qui en est une des villes principales.

Figure 1: territoire de la Communauté de Communes Grand Orb

Grand Orb : Une Communauté de communes : Dynamisme, vitalité et inventivité pour tenter la relance de son économie

Malgré les difficultés, Grand Orb se caractérise par sa vitalité, son dynamisme et son inventivité. C'est un territoire unique dans le sud de la France.

Unique parce qu'il est aujourd'hui un territoire totalement autonome en énergies renouvelables grâce à ses installations éoliennes, à ses barrages hydrauliques et ses parcs photovoltaïques.

Unique par sa notoriété en matière de santé et de thermalisme, avec des entreprises de renommée internationale : les Laboratoires Pierre Fabre et son centre thermal d'Avène pour la dermo-cosmétique, la Chaîne thermale du Soleil à Lamalou-les-Bains spécialisée dans le traitement des rhumatismes et des maladies neurologiques, la clinique STER, numéro 1 français dans la prise en charge en rééducation des affections grands brûlés.

Cette vitalité économique trouve aussi sa traduction avec des entreprises comme Paul Boyé Technologies, un des leaders mondiaux dans la fabrication de vêtements de protection haute technologie pour la défense et la sécurité civile, et la Vernière, reconnue meilleure eau minérale gazeuse naturelle au monde.

C'est autour de ces quelques entreprises florissantes et de ses atouts environnementaux que Grand Orb essaye d'insuffler une politique ambitieuse de relance économique et faire de cette communauté un territoire riche et équilibré, respectueux de son environnement et des hommes et femmes qui y habitent.

II- La population[1]

II-1 La population de Grand Orb

La Communauté de communes Grand Orb compte 20 667 habitants[2]. La commune la moins peuplée – Brenas - a 50 habitants, et la plus peuplée – Bédarieux – 6 108 habitants. 29,5 % de la population réside sur la commune de Bédarieux. Cinq communes ont plus de 1 000 habitants et constituent ainsi des bourgs importants. Lamalou-les- Bains est la deuxième commune la plus peuplée avec 2 610 habitants. 14 communes sur 24 ont moins de 500 habitants, illustrant le caractère rural du territoire.

Les communes les plus peuplées (+ de 1 000 habitants) se situent le long des principaux axes de circulation et notamment la D 908 (Bédarieux, Hérépian, Lamalou, Le Poujol-sur-Orb) et la D 35 vers Lodève (La Tour-sur-Orb, le Bousquet-d'Orb).

Globalement la population se concentre au sud du territoire. Une part importante de communes les moins peuplées se situe au nord du territoire, elles sont les plus éloignées du pôle de Bédarieux.

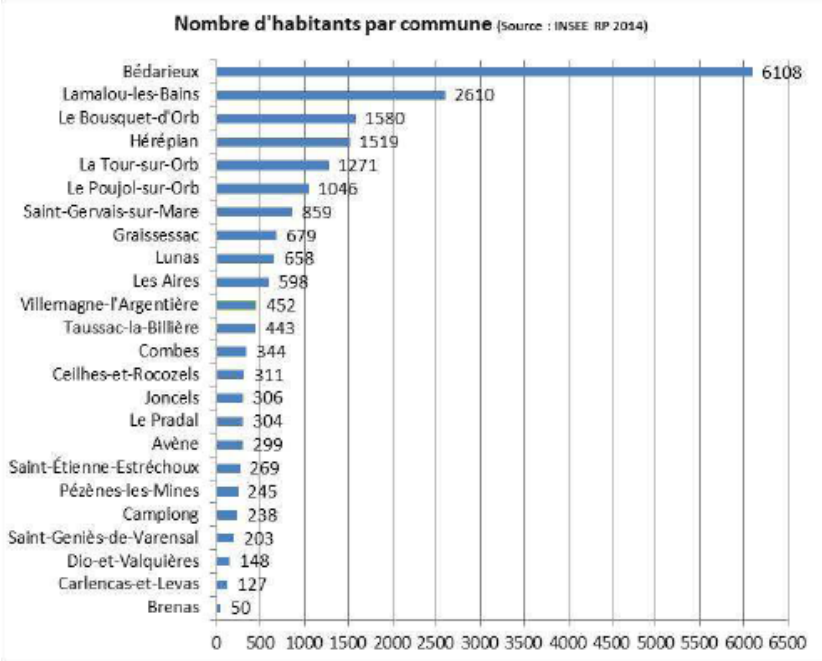

II-2 Structure de la population

La structure de la population du territoire comparée à celle du département de l'Hérault montre la part importante de séniors sur ce territoire et le déficit de jeunes. Un fort décalage existe sur la tranche des 18-24 ans et des jeunes actifs 25-39 ans. Les jeunes quittent le territoire pour leurs études et leur premier emploi et même si certains reviennent, c'est souvent au moment de leur retraite. La faible représentation des 25-39 ans est préoccupante car c'est justement l'âge ou l'on fonde une famille.

À contrario, la part des plus de 65 ans et notamment plus de 80 ans est importante. Ces derniers représentent près de 10% de la population.

[1] La source statistique utilisée est le RP 2014 de l'INSEE sur la base de la population municipale qui n'inclut pas la population comptée à part

[2] Source : INSEE – Recensement 2014

II-3 Typologie des familles

43% des familles vivant sur le territoire de la Communauté de communes Grand Orb ont des enfants. On observe une tendance similaire concernant les ménages. La part des ménages d'une personne est de 39.6% soit environ 3 880 ménages contre 35% au niveau national.

sans enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus
3370 familles	1164 familles	851 familles	357 familles

Rapport « Diagnostic de territoire Enfance Jeunesse Parentalité et Animation de la vie sociale Rapport final au 08/06/2018 ».

Globalement, la composition des familles avec enfants est assez proche de la moyenne départementale.

La part des familles avec enfants est particulièrement élevée au Poujol-sur-Orb, Le Pradal, Taussac, Ceilhes-Rocozels, Dio-et-Valquières, Brenas, Les-Aires.

Zoom sur la monoparentalité

On compte 667 familles monoparentales, soit 12% du nombre total de famille et 28% des familles avec enfants (30% dans l'Hérault). Ce qui est assez proche de la moyenne départementale.

Parmi les familles ayant 1 enfant, plus d'1/3 sont des familles monoparentales.

2/3 des familles monoparentales sont composées d'un parent et d'un enfant et 10% d'un parent et de 3 enfants ou plus.

Près de 85% des familles monoparentales sont composées de la mère et des enfants (82,8% dans l'Hérault), ce qui est légèrement plus élevé que dans le reste du département. 2/3 des parents de familles monoparentales (67,50%) ont le « statut d'actif ayant un emploi ». (Source Insee, RP2014 exploitation complémentaire).

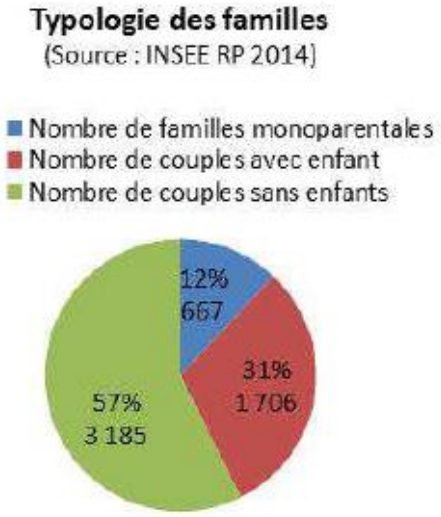

III- Les niveaux de revenu[3]

La carte ci-contre illustre la médiane du revenu disponible par Unité de Consommation (50% des personnes sont au-dessus de ce revenu et 50% en dessous). Cette dernière est plus faible au nord du territoire et sur la commune de Bédarieux. Par contre elle est plus élevée, au centre du territoire pour les communes situées autour de Bédarieux. À noter que l'information n'est pas disponible sur les communes de Brenas et Carlencas-et-Levas. Au niveau national la médiane de ce revenu est de 20 369

[3] Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

€. Sur le territoire, toutes les communes affichent une médiane inférieure, mis à part Dio-et-Valquières.

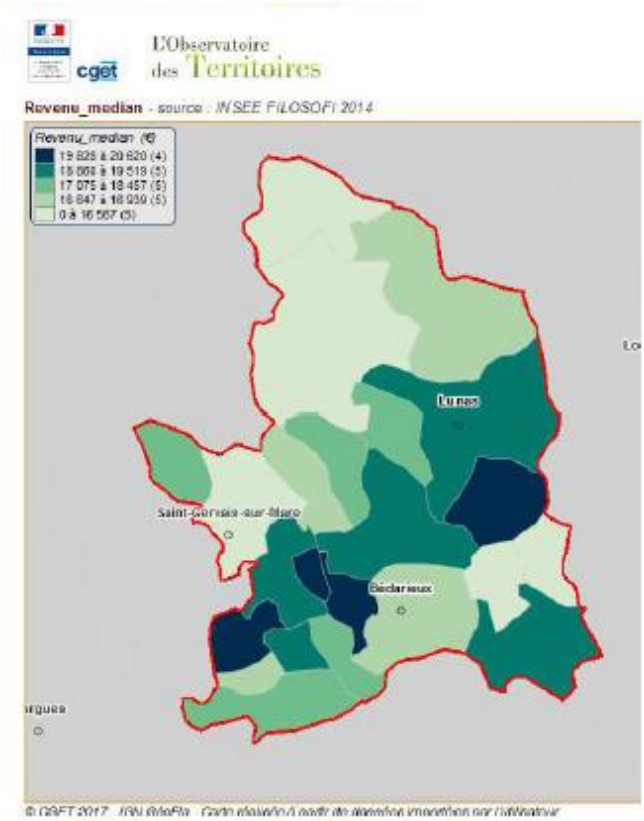

IV- Activité, emploi, chômage[4]

Un taux d'activité[5] assez faible, sauf chez les jeunes et un taux d'activité féminine élevé au sud du territoire. Le taux d'activité des hommes est nettement en dessous de la moyenne nationale, par contre il est nettement plus élevé chez les jeunes, ce qui tend à montrer une entrée plus précoce dans la vie active.

Le taux d'activité des femmes est inférieur à la moyenne nationale, mais dans une moindre mesure par rapport aux hommes.

Une part d'actifs à temps partiel élevée, notamment chez les femmes.

Le taux de chômage est élevé avec 18.7% dès 15 ans et plus contre 13.9% en France, soit 1 538 personnes.

[4] Chapitre issue issues du rapport « Diagnostic de territoire Enfance Jeunesse Parentalité et Animation de la vie sociale Rapport final au 08/06/2018 ».
[5] Le taux d'activité est le rapport entre le no comprend la population active ayant un emploi et les chômeurs

V- Les activités économiques sur le territoire

V-1 Le secteur industriel

Le nombre d'entreprises a augmenté sur Grand Orb entre 2014 et 2015, passant de 1234 à 1298 soit une hausse de 5,2% (activités marchandes hors agriculture). Sur la même période le nombre de créations d'entreprises reste stable passant de 137 à 140 (source INSEE Démographie des entreprises en 2014 et en 2015). Malgré la hausse du nombre d'entreprises, le nombre d'emplois sur le territoire est plutôt en baisse : 7618 emplois recensés en 2013 contre 7678 en 2012.

V-2 Le secteur agricole

L'agriculture est une composante importante du territoire intercommunal. Les communes de Grand Orb ont un passé agricole considérable. La présence de deux vallées, celle de la Mare et de l'Orb, et le microclimat de type méditerranéen ont été favorables au développement de l'agriculture. Historiquement, le pastoralisme s'est développé autour des villages et s'est accompagné de la culture de la vigne et des arbres fruitiers (cerisiers et châtaigneraies).

Aujourd'hui, l'agriculture est encore un des piliers du territoire. D'après le RGA de 2010, dernier en date, 242 exploitations agricoles et 6 825 hectares de SAU (surface agricole utile) ont été identifiés. La viticulture est la culture dominante (37% des exploitations), et les productions viticoles sont valorisées par deux appellations : IGP « Haute vallée de l'Orb » et IGP « Vins de pays d'Oc ». Cependant, le modèle de polyculture domine : 90% des viticulteurs de la cave coopérative d'Hérépian pratiquent une autre activité en complément. L'élevage représente la deuxième activité principale (32% des exploitations), avec une dominante sur l'élevage des petits ruminants et des bovins allaitants, puis viennent l'arboriculture (16%), dont les productions principales sont les pommes, les cerises de bouche et d'industrie et la châtaigne, et enfin le maraichage (10%) .

Ces activités sont réparties sur le territoire selon un axe nord/sud. Les élevages se situent dans les communes qui se trouvent au nord de la collectivité, plus montagnardes, et comprises dans l'aire géographique de l'AOC Roquefort. Tandis que l'arboriculture et la viticulture se pratiquent majoritairement au sud et dans les plaines irrigables de la vallée de la Mare et de l'Orb. Le secteur sud est en partie marqué par la prégnance de l'héritage minier où l'activité agricole venait en complément de l'activité minière. Cet héritage n'a pas permis d'augurer des dynamiques de remembrement foncier.

Toutefois, la Communauté de communes Grand Orb est aujourd'hui confrontée à une problématique de déprise agricole majeure, caractérisée par l'abandon important de terres d'origine agricole.

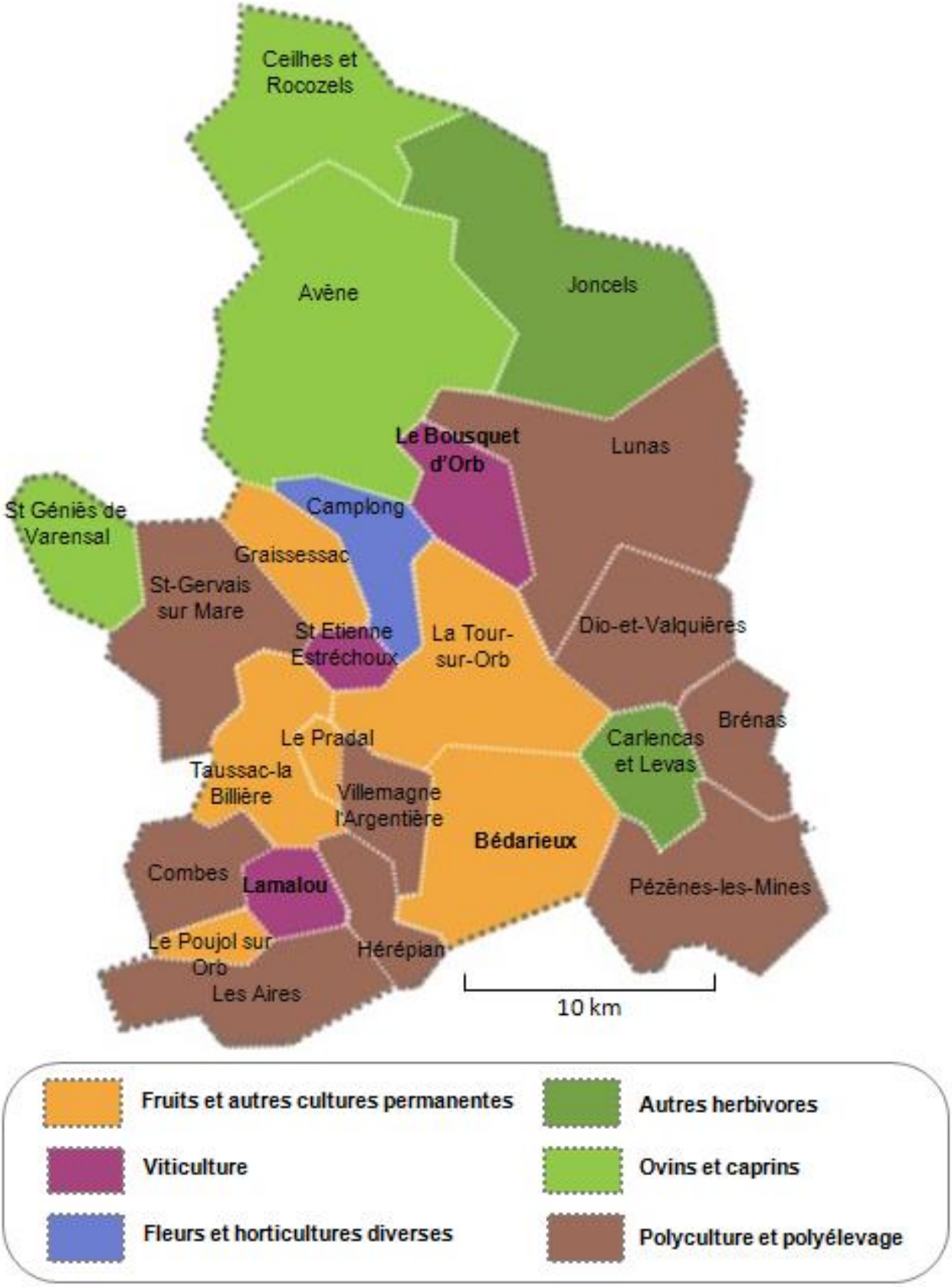

Figure 2: Orientation technico-économiques des exploitations agricoles

V-3 Le secteur touristique

Le thermalisme et les activités de pleine nature attirent les touristes sur le territoire de la Communauté de communes. Le territoire compte trois offices de tourisme qui développent leur offre autour de six thématiques : la découverte du milieu naturel, les activités de plein air, les festivités et évènements culturels, la tradition et les produits régionaux, le patrimoine ou encore la santé et le thermalisme.

Les hébergements touristiques présents sur le territoire se concentrent dans quelques villes.

V-4 Identification des acteurs et partenaires potentiels

V-4-1 Les établissements scolaires

Acteurs de notre avenir et relais auprès des parents, les jeunes sont une cible prioritaire pour la sensibilisation. La mise en place de sensibilisation au sein des établissements scolaires et/ou de projet pédagogique sur une année est prévu dans l'axe 1 du programme d'action économie circulaire.

Grand Orb compte 22 écoles primaires, trois collèges et trois lycées.

V-4-2 Les structures administratives

La Communauté de communes Grand Orb est couverte en totalité par l'aire d'intervention du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc ainsi que celle du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Un partenariat avec ces deux structures permettra de renforcer la cohérence territoriale et de développer des projets communs.

V-4-3 Les associations

Le tissu associatif est fortement développé sur le territoire de Grand Orb. En 2017, 429 associations sont actives (Cf. Figure 3 et Figure 4).
Il y a des associations dans chacune des 24 communes du territoire, de 1 à Brenas à 135 à Bédarieux.
27 associations dont le siège social est à l'extérieur de Grand Orb, interviennent sur le territoire *(annexe 1 : tableau des associations sur grand Orb).*

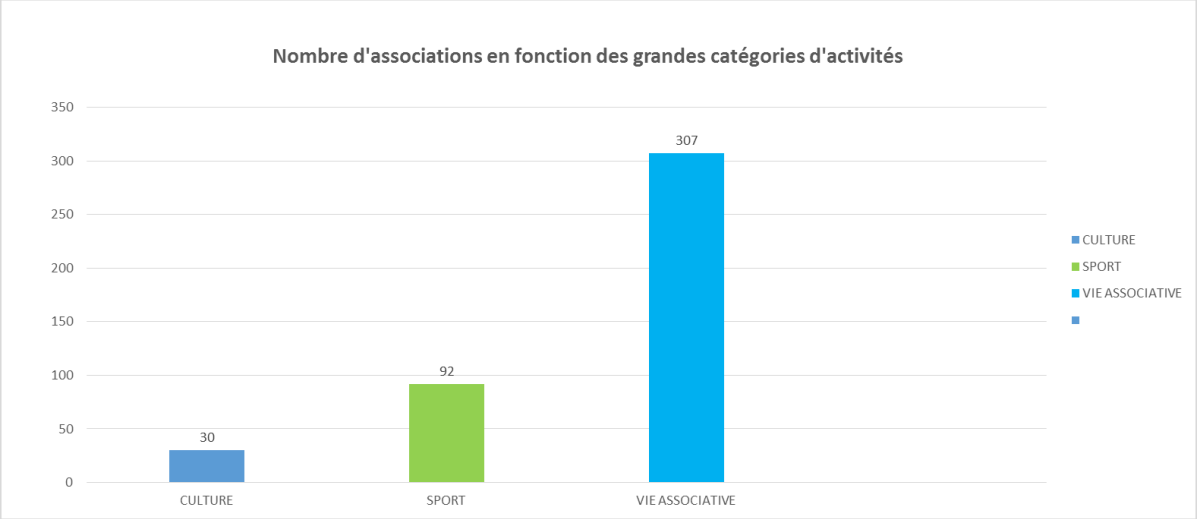

Figure 3 : Nombre d'association en fonction des grandes catégories d'activités

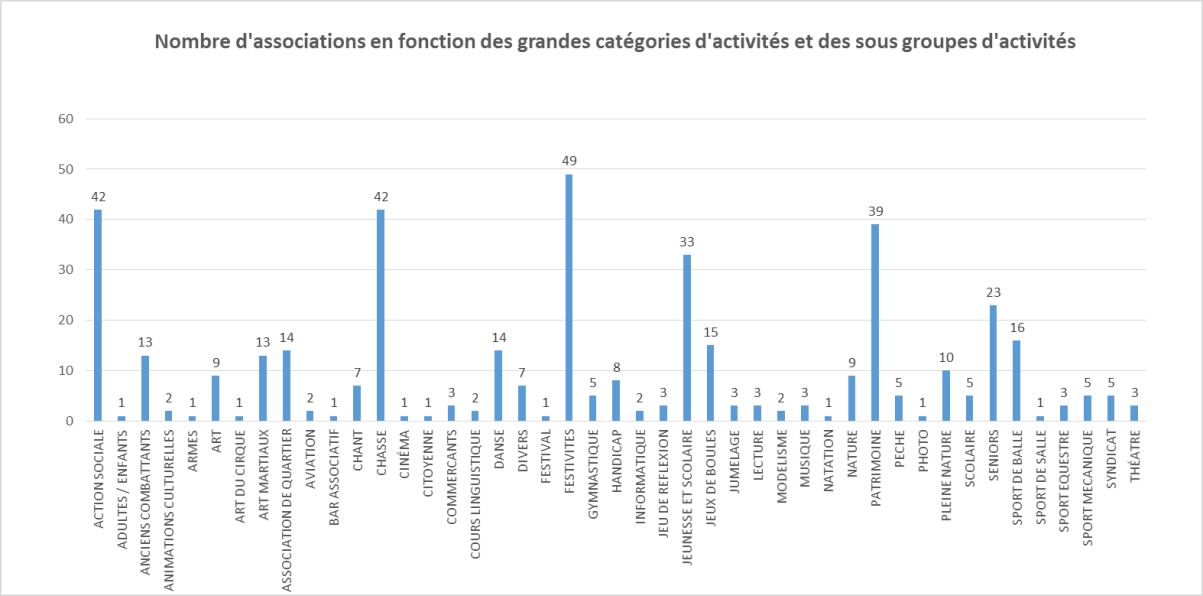

Figure 4: Nombre d'associations en fonction des sous catégories

V-4-4 Les acteurs touristiques

Les acteurs du secteur touristique, hébergeurs, animateurs constituent un relais pour sensibiliser les touristes qui séjournent sur notre territoire. Il sera important de rentrer en contact avec eux et mettre en place des partenariats.

V-4-5 Les acteurs économiques

L'économie en Grand Orb c'est :

- ☐ 1234 entreprises (hors agriculture) dont :
  - 5,7% d'entreprises dans le secteur industriel
  - 18,3% dans la construction
  - 60,4% dans le commerce, les transports et services divers, dont 20,4% dans le commerce et la réparation automobile
  - 15,6% dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale
- ☐ 7700 emplois
- ☐ 95% des entreprises sont des TPE
- ☐ 3 grands pôles économiques sur Grand Orb : Bédarieux, Lamalou-les-Bains, Avène
- ☐ Des secteurs d'excellence : thermalisme, dermo-cosmétique, santé, viticulture

Le territoire se structure autour de ses 3 pôles principaux en termes d'emploi :

- ☐ Bédarieux, reste la plus grande commune en terme démographique et d'emplois et s'affirme comme le pôle de services et de commerces prépondérant de l'intercommunalité, grâce à sa situation d'accessibilité par la RD 908 et la Vallée de l'Orb.

- Lamalou-les-Bains est la 2ème commune en termes d'emplois tertiaires grâce à la présence d'activités liées au thermalisme et à la rééducation fonctionnelle (1619 emplois).
- Avène se positionne comme un pôle important en industrie grâce à l'unité de production des Laboratoires Fabre (plus de 200 emplois).

On distingue également des pôles d'emplois secondaires dotés de services de proximité à Hérépian, au Bousquet d'Orb, à la Tour-sur-Orb, à Saint-Gervais-sur-Mare, à Graissessac ou encore à Lunas. Enfin au nord du territoire, on relève une part importante d'emplois agricoles comme à Joncels ou Ceilhes-et-Rocozels.

On peut relever à l'échelle intercommunale une totalité de 1298 entreprises. Ce tissu entrepreneurial est composé de :

- 5,7% d'entreprises dans le secteur industriel ;
- 18,3% dans la construction ;
- 60,4% dans le commerce, les transports et services divers, dont 20,4% dans le commerce et la réparation automobile ;
- 15,6% dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Le territoire témoigne aussi d'un riche passé industriel lié à l'exploitation des mines, avec une culture industrielle toujours très dynamique par la présence d'industries de pointe de renommée internationale présentes depuis de nombreuses années sur le territoire (REC, laboratoires dermo cosmétiques Avène du groupe Pierre Fabre, Paul Boyé Technologies, etc.).

Par rapport à l'échelle départementale voire régionale, Grand Orb se distingue par une part plus importante d'emplois industriels et dans la construction grâce à la présence de grands donneurs d'ordre de l'industrie (Pierre Fabre) ainsi qu'au poids de l'industrie extractive sur le territoire et ses effets sur la filière de la construction (Carrières de Lamalou, de Carlencas, Colas). On note une part de l'emploi dans le tertiaire moindre qui s'explique par le fait qu'il n'y ait pas d'agglomérations majeures sur le territoire. Pourtant sa part ne fait qu'augmenter avec une part importante de créations d'entreprises dans le secteur présentiel, véritable gisement d'emplois pour le territoire.

Le nombre d'entreprises par secteur d'activités (source ASTREE, septembre 2013) témoigne du bon positionnement du territoire par rapport à la moyenne départementale en ce qui concerne le secteur du commerce de détail, de la construction, de l'agriculture et des services dont le thermalisme (cf. tableau 2).

Tableau 1 : Nombre d'entreprise par secteur d'activité

Secteurs d'activités		**% d'entreprises**
	Grand Orb	**Hérault**
Commerce de gros	2	4
Commerce de détail et réparation d'automobiles	17	15
Industrie dont industrie extractive	6	6
Construction	16	14

Agriculture, sylviculture et pêche	23	18
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4	8
Transports et entreposage	1	2
Activités de services administratifs et de soutien (dont enseignement)	3	5
Santé humaine et action sociale	2	1
Autres activités de service dont thermalisme	16	14
Services aux entreprises	10	13
Source : Base ASTREE Septembre 2013		

VI- L'offre et les structures pour la jeunesse

VI-1 Petite enfance

Sur le territoire, on recense, en 2017, 53 assistantes maternelles agréées dont 45 en activité pour un total de 146 places agréées. Elles sont regroupées au sein du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) des Hauts cantons, géré par la Communauté de communes. Le RAM couvre l'ensemble du territoire de Grand Orb et au-delà. Il propose des animations régulières, des sorties et réunions exceptionnelles, un accueil des parents.

Le territoire dispose également de 2 crèches en multi-accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans, portées par des associations :

- « Les Bambins du coin » localisée à Hérépian (21 places, 60 enfants accueillis en moyenne/an) ;
- « Nuage et Polochon » localisée à Bédarieux (22 places, 61 enfants accueillis en moyenne/an).

VI-2 Offre scolaire :

Le territoire de la Communauté de communes dispose de 18 écoles :

- 4 à Bédarieux : 1 groupe scolaire (maternelle + élémentaire) ; 2 maternelles publiques ; 1 école privée (maternelle et élémentaire) ;
- 4 RPI (regroupement pédagogique intercommunal) regroupant école maternelle et primaire :
    - Ceilhes-et-Rocozels avec une commune hors territoire ;
    - Joncels et Lunas ;
    - Villemagne-l'Argentière et Le Pradal ;
    - Camplong et Graissessac ;
- Les autres écoles sont à Avène, Le Bousquet-d'Orb, La Tour-sur-Orb, Hérépian, Les Aires, Lamalou-les-Bains, Le Poujol-sur-Orb, Saint-Gervais-sur-Mare.

Concernant la scolarité, il y a 3 collèges sur le territoire de la Communauté de communes : deux à Bédarieux, dont un privé, et un collège d'environ 100 élèves à Saint-Gervais-Sur-Mare, annexe du collège Ferdinand Fabre de Bédarieux.

L'offre en lycée est concentrée sur Bédarieux avec 3 établissements : la cité mixte Ferdinand Fabre proposant les filières générales littéraire, scientifique et économique ; le lycée des Métiers principalement autour du BTP (du CAP au baccalauréat professionnel, ainsi qu'un BTS Bâtiment par

alternance) ; le lycée professionnel privé proposant un bac sur les services à la personne et un CAP Petite Enfance.

VI-3 L'offre extrascolaire

L'offre est constituée de :

- 2 ALSH pouvant accueillir 30 enfants chacun, situés sur :
    - le secteur sud, dans un lieu dédié, « La ferme des enfants », géré par la commune de Bédarieux ;
    - le Secteur nord au Bousquet-d'Orb, dans les locaux de l'école, géré par le SIVOM « La Cardabelle » ;
- 1 garderie (entente communale) sur le secteur sud-ouest, itinérante entre 3 à 4 communes selon les périodes.
- 1 garderie communale mise en place par la commune d'Hérépian le mercredi en période scolaire.

VI-4 L'offre périscolaire

Des accueils périscolaires maternelles et primaires ont été mis en place par la commune de Bédarieux, à « La fermes des enfants » pour les primaires et dans les 3 écoles pour les maternelles.
Par le SIVOM « La Cardabelle » dans les écoles maternelles et primaires du Bousquet d'Orb, de La-Tour-sur-Orb et de Lunas : accueil de loisirs périscolaires (ALP) ou des accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) ou des temps d'activités périscolaires (TAP) pour les 3 maternelles de Bédarieux.

Les autres communes du territoire disposant d'une école organisent des garderies périscolaires maternelles et primaires avec des horaires variables et du personnel globalement peu qualifié.

6 assistantes maternelles complètent l'offre d'accueil avec un agrément pour les temps périscolaires. Depuis 2017 des ateliers enfants sont proposés par l'association « Grandir Ensemble » les lundis et vendredis soirs en période scolaire à Saint-Gervais-sur-Mare.

VI-5 Autres offres

La Communauté de communes Grand Orb propose le ticket jeune « Go Pass » pour les 6 – 11 ans durant les vacances estivales, qui leur donnent accès gratuitement à une vingtaine d'activités sportives ou culturelles proposées par la Communauté ou par les structures partenaires. Cette offre est accessible jusqu'à 18 ans.

Lunas propose un ALSH Ados organisé par le SIVOM La Cardabelle.

Bédarieux dispose d'une Maison des adolescents qui assure des permanences.

On trouve également sur le territoire, deux missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans (MLI) : MLI Cœur d'Hérault et MLI Centre Hérault.

VI-6 L'offre de soutien à la parentalité

Le territoire dispose de :

- 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) « Le petit Trianon » à Saint-Gervais-sur-Mare, porté par l'association « Grandir ensemble » ;
- 2 Points d'Accueil et d'Écoute des Jeunes (PAEJ) proposés par la Ligue de l'enseignement sous forme de permanences à Bédarieux et au Bousquet-d'Orb, à destination des enfants de 2 à 10 ans, « La puce à l'oreille », et des jeunes de 11 à 25 ans;
- 1 Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à l'école Langevin Wallon mis en place par la mairie de Bédarieux.
- Au-delà de ces dispositifs formels, plusieurs actions de soutien à la parentalité sont développées par des acteurs locaux, soulignant le besoin ressenti sur le territoire :
    - Semaine des parents, potager parents-enfants, par les crèches à Hérépian et Bédarieux.
    - Participation des parents à des ateliers, temps d'accueil et d'échanges avec les parents sur les ALSH pour le SIVOM « La Cardabelle » ;
    - Goûters partagés par l'association « Grandir Ensemble » à Saint-Gervais-sur-Mare ;
    - Ateliers parents-enfants par l'association Tralal'Orb à Bédarieux.
- L'association « Grandir Ensemble » est implantée sur le secteur ouest, à Saint-Gervais-sur-Mare. L'association développe depuis 2017 une offre d'accueil périscolaire avec des ateliers 2 soirs par semaine et des stages prévus pour l'été.

VII- L'organisation de la gestion des déchets

VII-1 La compétence collecte et traitement des déchets

Compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes Grand Orb dispose depuis sa création en 2014 d'un service de collecte géré en régie. Ce service est intercommunal depuis de nombreuses années, en effet, il était auparavant géré par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (Sictom) de la Haute Vallée de l'Orb.

Le service de collecte nommé « Grand Orb Environnement » est composé d'un peu plus de 35 agents répartis sur les missions de collecte, d'accueil en déchèteries, de transport des déchets et d'entretien du parc matériel. La gestion administrative du service est effectuée par 5 agents.

Une grande partie de la collecte des déchets est réalisée en régie, le traitement est réalisé entièrement par des prestataires (cf. détail dans les paragraphes suivants).

VII-2 Le parc de véhicules et les infrastructures

L'atelier de mécanique, les garages et les services administratifs sont installés dans un grand bâtiment situé au Fraïsse, sur la commune de la Tour sur Orb.

Parc de véhicules

- 6 camions bennes,
- 3 camions polybenne pour les transports de déchets
- 1 camion grue pour la collecte des bornes enterrées et des colonnes à verre,
- 4 tractopelle (2 en déchèterie et 2 aux quais de transfert) pour optimiser les bennes ;
- 30 bennes.

Les infrastructures

Le service dispose de deux quais de transfert : l'un à Taussac et l'autre au Fraïsse.

VII-3 Les déchèteries

VII-3-1 Trois déchèteries réparties sur le territoire

Le territoire est couvert par trois déchèteries situées à Bédarieux, Lunas et Saint Etienne d'Estrechoux. Elles accuillent gratuitement les particuliers (cf carte ci-dessous). Les entreprises et autres professionnels sont également accueillis sous réserve d'une inscription préalable et de la remise d'un

ticket au gardien à chaque passage. Leur dépôt est limité à 1 m3 et 1 voyage par semaine. Les véhicules supérieurs à 3,5 tonnes ne sont pas acceptés.

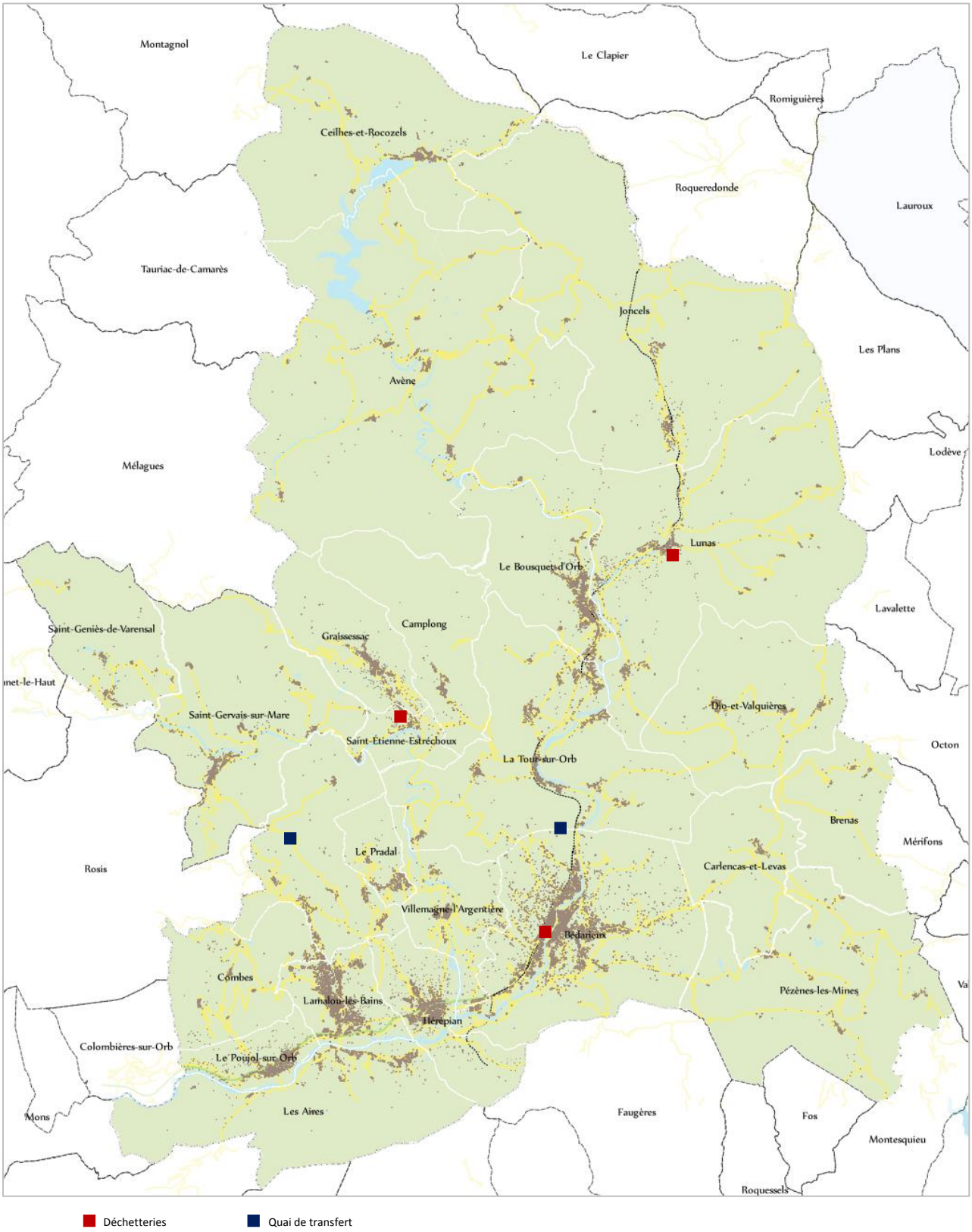

Figure 5 : Localisation des déchetteries et des quais de transfert

VII-4 La collecte

VII-4-1 Les ordures ménagères et le tri sélectif

Les déchets ménagers et les emballages recyclables sont collectés en régie. Le dispositif de collecte le plus fréquent est le conteneur individuel en porte à porte ou en point de regroupement de bacs (environ 20 000 bacs en place).
Les ordures ménagères sont collectées dans des conteneurs à couvercle bordeaux et le tri sélectif dans des bacs jaunes.

VII-4-2 Le verre

Le verre est également collecté en régie dans les 160 colonnes d'apport volontaire mises en place à des endroits stratégiques dans chaque commune. Il est apporté chez le prestataire « Oi-manufacturing» à Maureilhan (34).
La Ligue contre le cancer de l'Hérault est partenaire de cette collecte, et perçoit 3€ par tonne de verre triée par les habitants. En 2017, 2 166€ ont été reversés par Grand Orb à la Ligue.

VII-4-3 Les TLC (Textile, Linge et Chaussure)

Une vingtaine de bornes TLC accueillant le textile, le linge et les chaussures sont installées sur le territoire. Les colonnes à vêtements disposées sur le territoire sont majoritairement gérées par le Relais 81 qui a conventionné avec Grand Orb. Après leurs collectes, les vêtements sont d'abord stockés pour réguler la production car la collecte est deux fois plus importante en été qu'en hiver. Une pesée puis un premier tri pour les boutiques sont effectués, ensuite les textiles sont regroupés à la main par matières. Les vêtements sont ensuite, soit revendus à bas prix, soit utilisés en chiffon.

VII-4-4 La fréquence de la collecte

Le territoire est couvert par 27 tournées hebdomadaires (17 pour les OM et 10 pour le tri). Elles sont effectuées du lundi au samedi de 5h à12h.

- 1 collecte hebdomadaire des bacs individuels d'ordures ménagères (OM) ;
- 1 collecte hebdomadaire des bacs individuels de tri sélectif ;
- 2 à 4 collectes hebdomadaires des bacs collectifs d'OM et des bornes enterrées ;
- 1 collecte hebdomadaire des bacs collectifs de tri ;
- Collecte des colonnes à verre selon un planning annuel et à la demande (périodicité variant d'une collecte toutes les 3 semaines à 2 fois par an).

Nb : les bacs individuels sont collectés en point de regroupement définis par Grand Orb Environnement.

VII-5 Le traitement des déchets

VII-5-1 Les ordures ménagères résiduelles

Les déchets ménagers collectés en camion benne sont acheminés vers le quai de transfert de Taussac-la-Billière et sont stockés dans des bennes de 35m3. Ces bennes sont ensuite transportées, quotidiennement, en régie, vers une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), VALORSYS (34) exploitée par la CABEM (Agglomération de Béziers).

VII-5-2 La collecte sélective

La collecte sélective des emballages a été mise en place en 2003 sur le territoire de Grand Orb. Elle est réalisée en porte à porte et chaque foyer est doté d'un bac de tri individuel, sauf les immeubles qui disposent de bacs collectifs et certains quartiers qui disposent de conteneurs enterrés.

Les matériaux issus de la collecte sélective sont également acheminés vers un quai de transfert (Taussac-la-Billière ou La Tour sur Orb), le titulaire du marché de transport-tri des emballages ménagers est chargé du transport vers le centre de tri de Lansargues (34), exploité par DELTA Recyclage (groupe PAPREC).

Les déchets issus de la collecte sélective son traités conformément à la règlementation et en suivant les filières de recyclage.

VII-6 Les déchèteries :

VII-6-1 Les filières spécifiques

La filière bois : Actuellement, le bois, qu'il soit traité ou non, est collecté en mélange dans la même benne, puis traité par la société LR Broyage, installée à Thezan-les-Béziers. La CCGO souhaite mettre en place un marché pour valoriser séparément le bois traité, du bois non traité. Dans le cadre du projet d'extension de la déchèterie de Bédarieux, cette dernière pourrait accueillir un conteneur pour la récupération des bois non traités.

La filière meuble : Les encombrants sont les déchets les plus collectés en déchèterie. Afin de réduire le volume, et d'augmenter le réemploi, une benne Eco-mobilier a été installée en décembre 2017 dans les déchèteries de Bédarieux et de Lunas. La déchèterie de Saint-Etienne est trop étroite pour accueillir une nouvelle benne, en outre les volumes récoltés sont relativement faibles.

Une zone de collecte préservante est envisagée sur le site de la déchèterie de Bédarieux. Un partenariat se met en place avec la ressourcerie « Bon débarras » de Bédarieux. Il a été formalisé par une convention le 24 février 2017. Il fixe, dans un premier temps, les conditions de partenariat entre la CCGO et la Ressourcerie, notamment pour la réalisation d'une étude de caractérisation des objets réemployables déposés dans les déchèteries de Grand Orb. Les parties conviendront, à l'issue de l'étude de caractérisation, et en fonction des conclusions du rapport, les conditions de collecte par la Ressourcerie Bon Débarras des objets réemployables, et des conditions dans lesquelles elle peut déposer elle-même en déchèterie. Ces conditions feront l'objet d'un règlement qui sera alors annexé à la convention.

VII-6-2 L'accès des professionnels en déchèterie

La CCGO souhaite mettre en place une nouvelle politique de gestion des déchets professionnels sur le territoire communautaire. Les professionnels ont la possibilité de déposer leurs déchets sans contrepartie financière dans les 3 déchèteries de la CCGO, ce qui fait supporter le coût de ces

équipements et du traitement des déchets à la collectivité. Actuellement, le dépôt des déchets professionnels est conditionné par la remise de tickets de déchèterie préalablement retirés chaque année civile auprès des bureaux du service Environnement. Le numéro inscrit sur le carnet de bon permet d'identifier l'entreprise. Les artisans, les entreprises et les collectivités sont autorisés à déposer **1 m³ par semaine**, selon les modalités suivantes :

- Chaque bon correspond à une semaine de l'année,
- Chaque bon correspond au m³ autorisé,
- Tous les bons des semaines passées ne sont plus valables,
- Les apports de moins d'1m³ correspondent à un bon également,
- Le bon doit être présenté au gardien avant de vider,
- Pour éviter d'encombrer la plate-forme de la déchèterie les dépôts doivent être triés au préalable,
- Tous les dépôts non triés peuvent entraîner un refus de vider.

Le contrôle est donc assuré visuellement par les gardiens de déchèterie. On observe 2 grandes problématiques à ce système :

- Les gardiens sont pris à parti et témoignent d'agressions verbales régulières,
- Les professionnels ne sont pas forcément identifiés à leur entrée en déchèterie.

Dans le cadre de la réhabilitation de son parc de déchèteries, la CCGO envisage de mettre en place une gestion des accès automatisés sur les 3 déchèteries de la Communauté de communes.

VII-6-3 Le projet de réhabilitation du parc de déchèteries

La réhabilitation du parc déchèteries permettra également de mettre en place un contrôle d'accès par badges avec une différenciation entre les particuliers et les professionnels. Une tarification pourra alors être appliquée pour ces derniers. La CCGO réfléchit actuellement aux détails de cette tarification (forfait à la signature de la convention, tarification au volume, tarification par type de déchets, tarification au nombre).

Le schéma suivant synthétise le mode de collecte et de traitement part type de déchet.

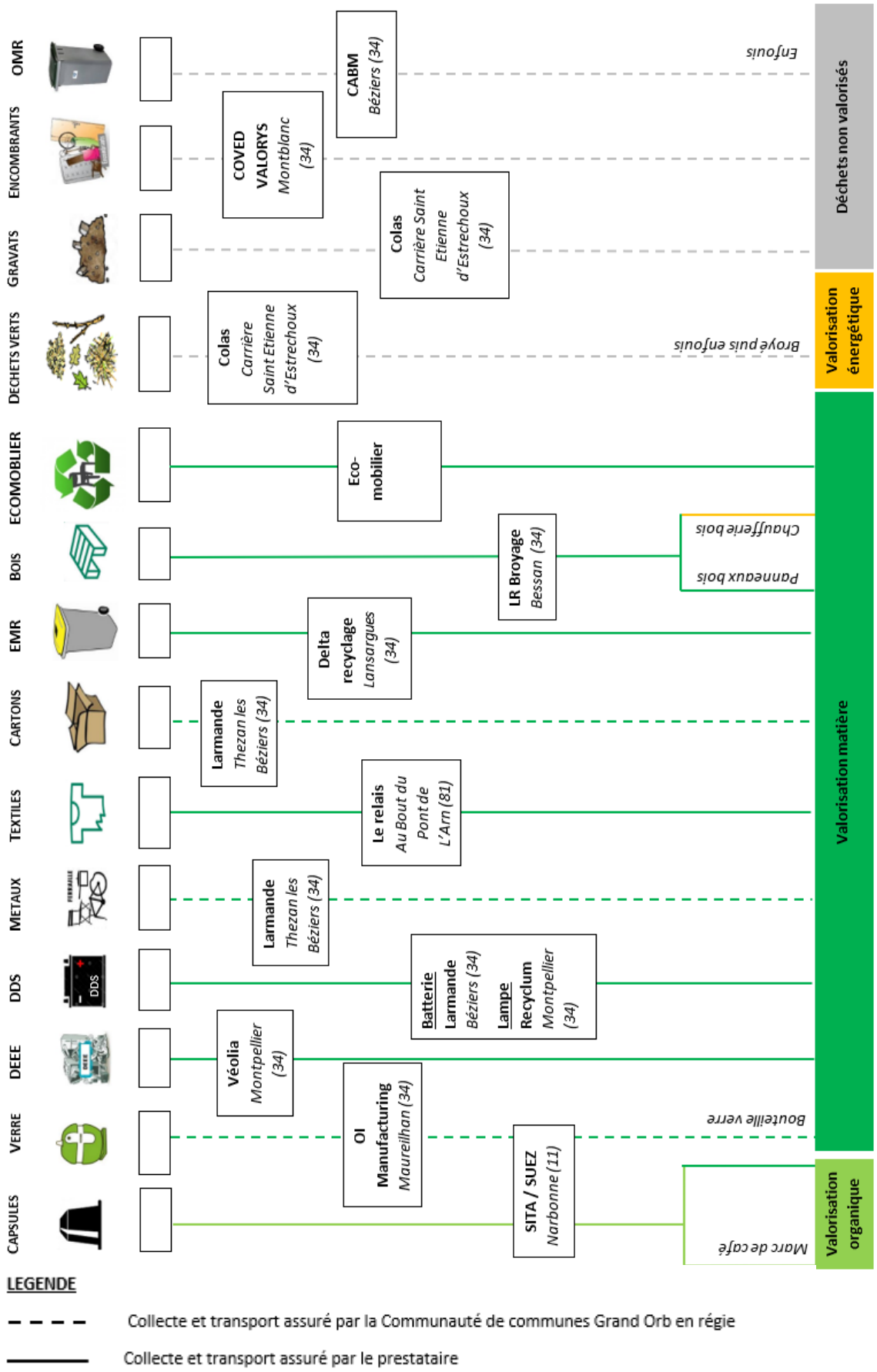

Figure 6: Schéma récapitulatif des filières de valorisation des déchets ménagers et Assimilés (2018)

VII-7 – Budget et financement du service

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée selon la valeur locative des biens immobiliers.

La redevance spéciale incitative (RDSI) a été instaurée au 1er janvier 2012. Elle concerne les établissements dont la production de déchets est supérieure à 1020 l/sem. En 2017, 30 entreprises sont assujetties à la RDSI. Afin d'inciter ces établissements à pratiquer le tri, seul le coût d'élimination de collecte d'ordures ménagères est impacté, la collecte du tri n'est pas facturée.

VII-8 Budget du service

VII-8-1 Dépenses de fonctionnement 2017

Dépenses globales par secteurs d'activités

En 2017, Grand Orb a saisi ses informations de coûts sur une matrice permettant des synthèses de données par l'Ademe appelée Compta-Coût.

Cette matrice nous a permis de déterminer la répartition des coûts par catégorie d'activités :

- 45% ordures ménagères
- 26% tri des emballages et du verre
- 29% déchèteries

Tableau 2 : Dépenses de fonctionnement globales

Dépenses de fonctionnement	2017
OM : traitement	1 450 306,13
TRI : transport / traitement	837 954,66
Déchèteries	934 641,72
TOTAL	**3 222 902,51 €**

Coût du transport / traitement par secteur et opérateur :

Tableau 3 : Dépenses de fonctionnement transport et traitement

Dépenses de fonctionnement	2017
Ordures ménagères - Traitement	512 573,14
Tri des emballages – Transport, conditionnement et tri	198 760,34
Déchèteries – Transport et traitement des déchets	373 043,94
Sous-total Prestataires	**1 084 377,42**

Les prestations réalisées par les entreprises privées :

- Traitement des ordures ménagères sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Lambert à Narbonne (11) exploitée par SUEZ.
- Transport, conditionnement et tri des emballages recyclables dans le cadre d'un marché public de prestations fournitures et services avec la Société Delta Recyclage à Lansargues (34).
- Concernant les déchèteries :
    - Traitement des encombrants sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Lambert à Narbonne (11) exploitée par SUEZ.
    - Traitement des déchets verts et des gravats par l'entreprise Servant, dans le cadre d'un bail.

- Transport et traitement du bois par l'entreprise LR Broyage, sur son site de Bessan.
- Transport et traitement des Déchets Toxiques Ménagers par l'entreprise Triadis, agence de Villeneuve les Béziers.

Les charges de personnel :

En 2017, Grand Orb a employé l'équivalent de 36 agents à temps plein : 21 pour la collecte, 5 pour le transport, 5 pour les déchèteries et 5 pour l'administration.

Le total des charges de personnel s'élève à 1 378 948,29 €.

VII-8-2 Recettes de fonctionnement 2017

Le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par différentes recettes et contributions d'éco-organismes :

- La Redevance Spéciale Incitative due par les entreprises et collectivités générant de grosses quantités de déchets,
- Les contributions des éco-organismes dans le cadre du soutien à la valorisation des déchets et à la communication,
- La valorisation directe de certains déchets comme le pastique, le verre, la ferraille…

Pour le financement du service, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est fixée à un taux de 12,02 %.

Montant annuel des recettes 2017 de Grand Orb Environnement : 3 326 373,76 €

Tableau 4: Répartition des recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement	Montant 2017
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 556 682,00
Remboursement emplois aidés	39 909,00
Reprise des matériaux et soutiens éco-organismes	232 623,90
Aides Eco-emballages/CITEO	167 590,89
Redevance Spéciale Incitative	261 255,65
Remboursement Ind. Journ. et charges	31 969,31
Vente composteurs	1 060,00
Conv utilisation quai Taussac et déch St Etienne	20 078,50
Divers	15 204,51
TOTAL	**3 326 373,76 €**

<u>Détail des reprises et soutiens par matériaux</u>

Des recettes sont perçues grâce à la revente de certains déchets :

- Issus du tri dans les bacs jaunes (acier, aluminium, emballages, plastiques, journaux, magazines)
- Issus des colonnes à verre
- Issus des déchèteries (fer, cartons, batteries)

Ces recettes sont aussi attribuées dans le cadre de soutien par les éco-organismes, comme le tri des déchets électriques et électronique et du mobilier en déchèterie.

Tableau 5: Détail des reprises matériaux et soutiens

Détail des reprises matériaux et soutiens	Montant
Acier, Aluminium, Emballages, Plastiques (RACHAT)	68 204,57
Journaux, magazines (RACHAT)	43 378,01
Verre (RACHAT)	21 191,27
Fer (RACHAT)	40 256,00
Cartons (RACHAT)	34 638,10
Batteries (RACHAT)	1 280,00
Déchets électriques et électroniques – (Soutien)	9 362,16
Eco mobilier – (Soutien)	14 313,79
TOTAL	**232 623,90**

Tous ces chiffres sont à prendre avec précaution car ils sont tributaires de la date d'encaissement des recettes et de la fluctuation des taux de reprises d'une année sur l'autre.

3) Investissements 2017

Les investissements principaux sur 2017 ont concerné l'achat de véhicules et de bennes, ainsi que le renouvellement du matériel de collecte.

- **Véhicules**
  - Camion Iveco polybenne 26 tonnes avec bras : 134 724€
  - Electronique embarquée : 4807,68
  - Tractopelle : 15 000€
  - Berlingo électrique : 17 447,16€
  - Zoé véhicule électrique : 14 963,76€
  - Camion-benne 12 tonnes : 137 665,20€

- **Bennes** : 29 593,20€

- **Equipement de collecte** (bacs) : 17 188,26€

- **Atelier mécanique** : 25 057,49€
  (Valise diagnostic, tête de pont, nettoyeur haute pression, outils)

- **Déchèteries**
  - Etudes et relevés topographiques : 22 872€
  - Compacteur cartons : 20 646€

VII-9 - Historique des actions de prévention

Grand Orb environnement a toujours œuvré pour améliorer le tri des déchets, que ce soit au travers de la mise en place du tri sélectif, la réalisation d'actions de sensibilisation en milieu scolaire et auprès du grand public, l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets, ou encore la construction des trois déchèteries sur son territoire.

Initialement, le Programme Local de Prévention (PLP) a été voté par le Conseil Communautaire de l'ancien SICTOM en 2013 (délibération du 24 juin 2013). La mise en place du PLP a été initiée par l'élaboration, en 2013, d'un diagnostic de territoire. Il a été défini par la suite 7 actions qui constituent le programme d'actions du PLP et qui devaient être réalisées entre 2013 et 2018 :

- Promouvoir le compostage individuel et collectif
- Achat d'un broyeur et mise à disposition des communes et des particuliers
- Action de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Distribution de stop pub
- Partenariat pour le recyclage de stylos
- Démarches éco-exemplaires
- Promouvoir le don, le réemploi et la réparation

Plusieurs actions inscrites dans le PLP ont déjà été entreprises entre 2013 et 2015 :

- la promotion du compostage individuel
- la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec l'édition d'un livret de recettes confectionnées à base de restes alimentaires,
- la distribution de stop-pub,
- la promotion du don, du réemploi et de la réparation, via la convention de partenariat signée avec la Ressourcerie Bon Débarras.

Suite à la fusion avec la Communauté de communes Grand Orb, cette dernière a repris le portage du programme d'actions. Toutefois, avec le départ de l'animatrice en charge du PLP en 2015, la mise en œuvre du PLP a été retardée.

Au vu du contexte règlementaire et de l'évolution des pratiques il nous a paru pertinent d'élargir le PLP pour ne pas se centrer uniquement sur la prévention mais de promouvoir et participer à la mise en œuvre d'une économie circulaire. Le nouveau plan d'action qui prend la suite de l'ancien PLP a donc été baptisé « Plan d'action Economie circulaire ». Il est fixé pour une durée de 3 ans (2018-2020) de manière à présenter des objectifs à courts et moyens termes et permettre une meilleure visibilité pour les élus des actions à entreprendre sur le territoire.

VII-10 – Retour d'expériences des agents de collectes

Les agents de collecte contrôlent rapidement la contenance des bacs. S'il s'avère que le tri n'est pas réalisé correctement, le bac n'est pas collecté et une fiche explicative est apposée sur la poubelle à l'attention de l'usager concerné.

Ces informations sont ensuite communiquées au service administratif de Grand Orb Environnement qui contacte les administrés par téléphone ou par courrier pour leur communiquer les problèmes rencontrés.

Leur expérience des différentes tournées permet de relever les informations suivantes :

- Concernant les bacs de tri
  - Certains centres de soins ne réalisent pas le tri correctement.
  - La présence de textile, verre et ferraille est souvent constatée dans les bacs de tri ;
  - Des entreprises jettent leurs cartons industriels dans les bacs jaunes au lieu de les déposer en déchèterie,
  - Il est constaté une grosse différence entre la saison basse et la saison haute : beaucoup plus de verre dans les bacs de tri en été ;
  - Différences de qualité de tri constatées dans les campings ; ceux dont les gérants sont impliqués ont une très bonne qualité de tri, pas les autres ;
  - Des excréments d'animaux sont parfois retrouvés dans les conteneurs ;
  - Problématique des bacs laissés pour les festivités, médiocre qualité de tri ;
  - Le tri est très bien réalisé dans les petits lotissements ;
  - Certaines communes ont des résultats assez bon sur le tri ;
  - HLM : le tri est réalisé de manière raisonnable.

- Concernant la collecte des ordures ménagères
  - Présence de beaucoup de verre dans les bacs OM.

- Concernant la collecte du verre
  - Présence de bouteille plastique dans les PAV verre notamment à Lamalou

- Collecte des bornes enterrées
  - Présence de papier et plastique dans les bornes enterrées OM, parfois du bois ;
  - Tri globalement bien fait dans les bornes enterrées de tri sélectif.

I- AFOM du territoire

Tableau 6 : Analyse AFOM de la Communauté de communes du point de vu de la gestion des déchets

Atouts	Faiblesses
- Un état des lieux PLP réalisé - Redevance spéciale - Une volonté politique affichée et tournée vers le Développement Durable - 3 déchèteries, ouvertes aux professionnels - Une gestion des déchets en régie - Un travail déjà réalisé auprès des scolaires - Une politique globale de développement durable	- Risque de dispersion - Enfouissement des OMR - Support de communication à refaire - Une confusion des administrés entre l'ancien SICTOM et le service environnement de la Communauté de Communes Grand Orb
Opportunités	**Menacesc**
- Des acteurs en demande d'intervention (hôpitaux, scolaire, grand public…) - Un réseau associatif diversifié sur lequel on peut s'appuyer (336 associations en 2013) - Un réseau d'entreprises en construction - Des acteurs économiques forts (centre thermal …) - 22 écoles primaires (2013), 3 collèges et 3 lycées, MFR … - Un territoire inclus dans le Parc Régional du Haut Languedoc - Une collectivité adhérente au Syndicat mixte de la vallée de l'Orb et du Libron - 3 offices du tourisme - Une attractivité forte du territoire tournée vers les activités de pleine nature - Une partie du territoire en zone Natura 2000 - Passage envisagé en extension des consignes de tri - Un PRDRD	- Une progression démographique forte (+14%) = plus de déchets alors qu'on souhaite les diminuer … - Une attractivité forte du territoire notamment en saison estivale qu'il faut pouvoir gérer.

PARTIE 2 : Tonnages actuels et nouveaux objectifs

Voir également les données chiffrées de la production de déchets de Grand Orb en Annexe 2

I - La production de déchets de Grand Orb

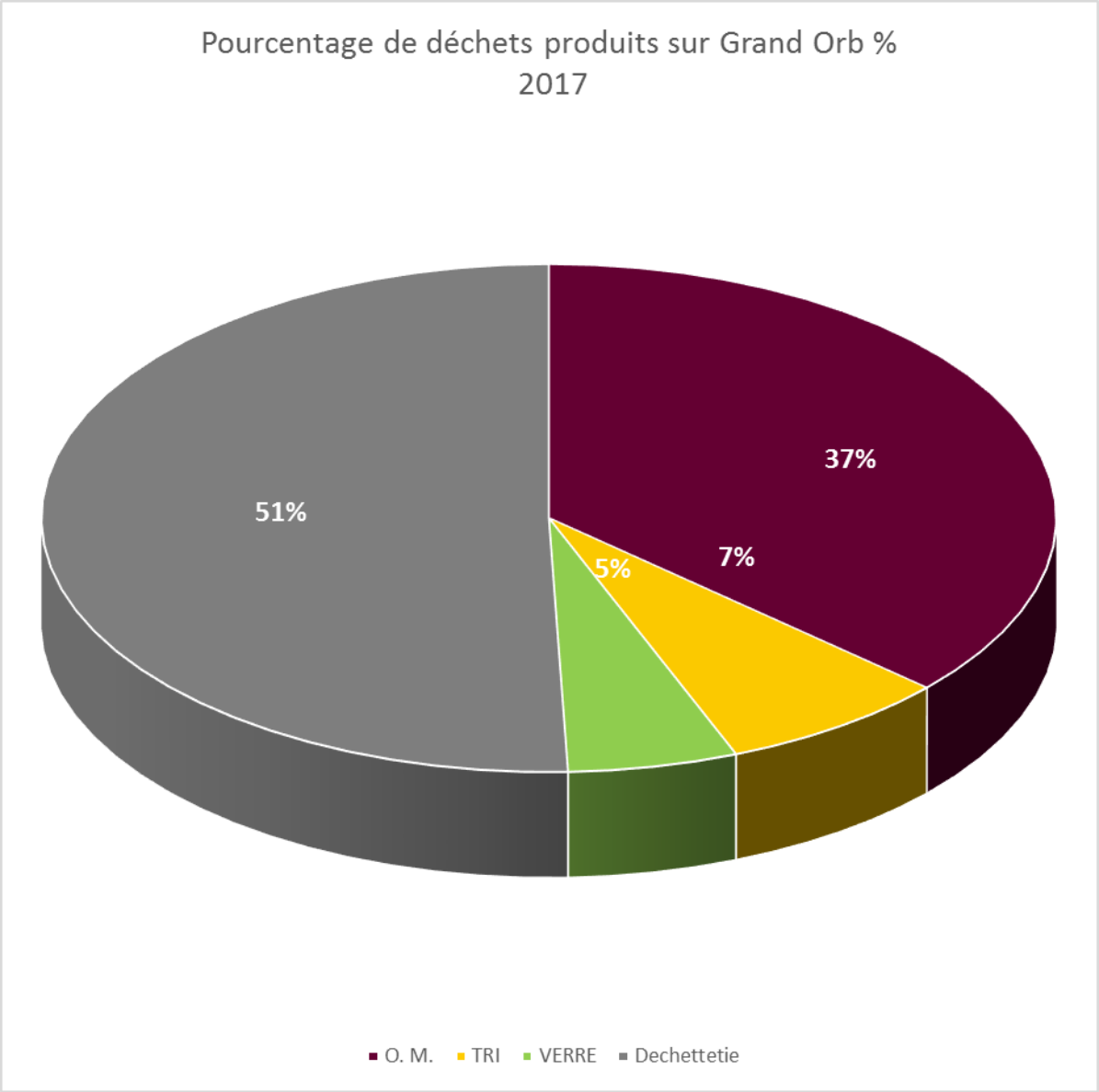

Figure 7: Pourcentage de déchets produits sur Grand Orb en 2017

Les apports en déchèterie représentent la moitié des tonnages produits sur le territoire. 37 % correspondent aux ordures ménagères, 7% à la collecte sélective et 5 % au verre. *Cf. Figure 7*

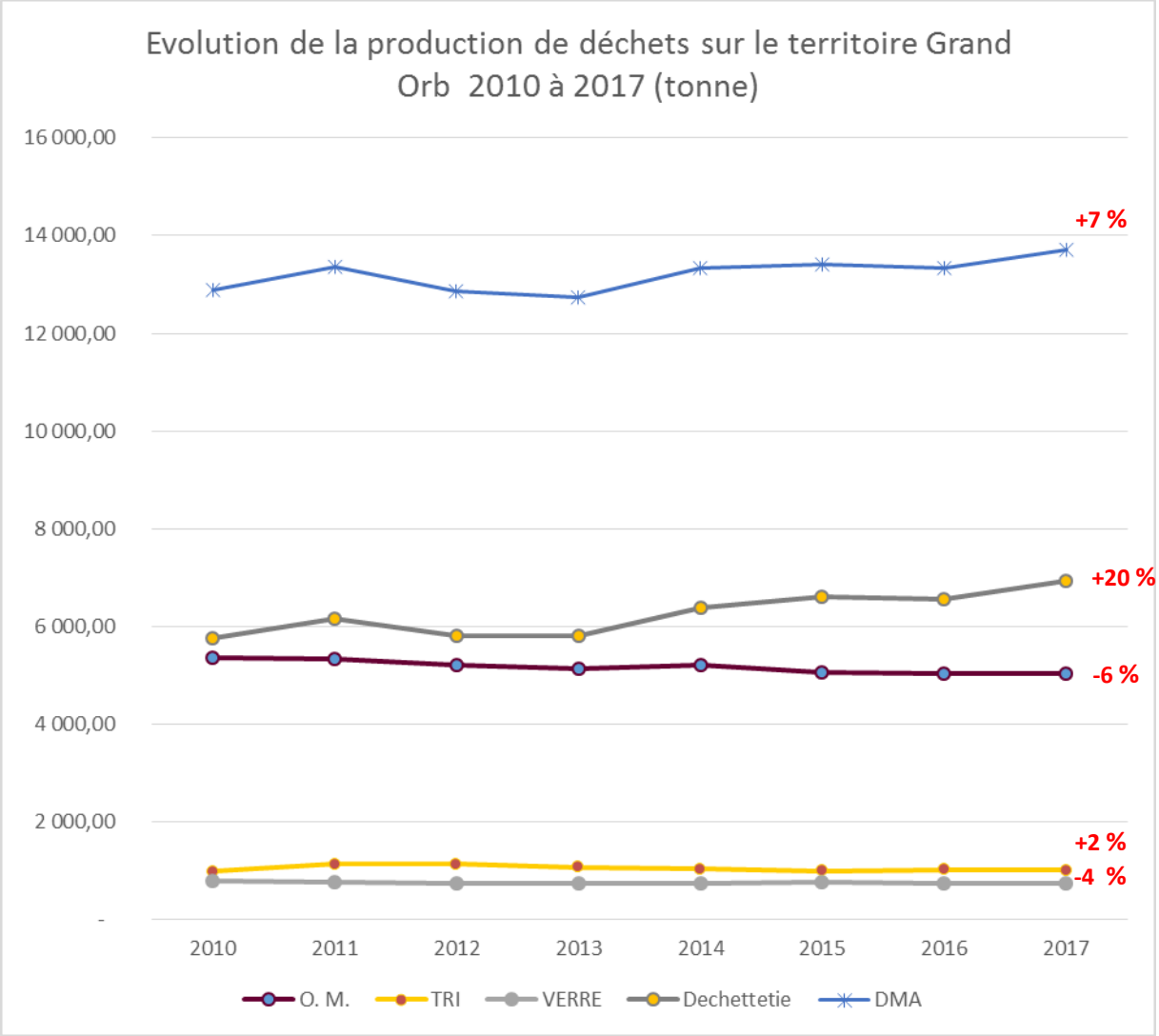

Figure 8: Evolution de la production de déchets sur le territoire Grand Orb 2010 à 2017 (tonne)

Remarque : en 2015 et 2016, la Communauté de communes Montagne du Haut Languedoc (CCMHL) a conventionné avec Grand Orb pour utiliser le quai de Taussac pour une partie de ses OM. Le traitement de ces déchets était assuré par Grand Orb contre défraiement. On estime l'apport de la CCMHL à 200 tonnes d'OM par an. Ce tonnage a été soustrait dans le graph ci-dessus (figure 8) afin de travailler uniquement sur les déchets de Grand Orb.

Déchèterie : entre 2010 et 2017, on constate une augmentation des apports en déchèterie, notamment entre 2013 et 2017 (+20%) avec une pointe en 2017. Cela peut s'expliquer en partie par deux épisodes d'inondation : septembre et en novembre 2014 en septembre 2015. De plus, la large communication sur l'interdiction de brûlage des déchets verts a contribué à l'augmentation des tonnages de déchets verts.

Ordures ménagères : On constate une baisse progressive depuis 2010 (en moyenne -6%).

Tri : La production est globalement stable sur Grand Orb.

Verre : La production est globalement stable sur Grand Orb.

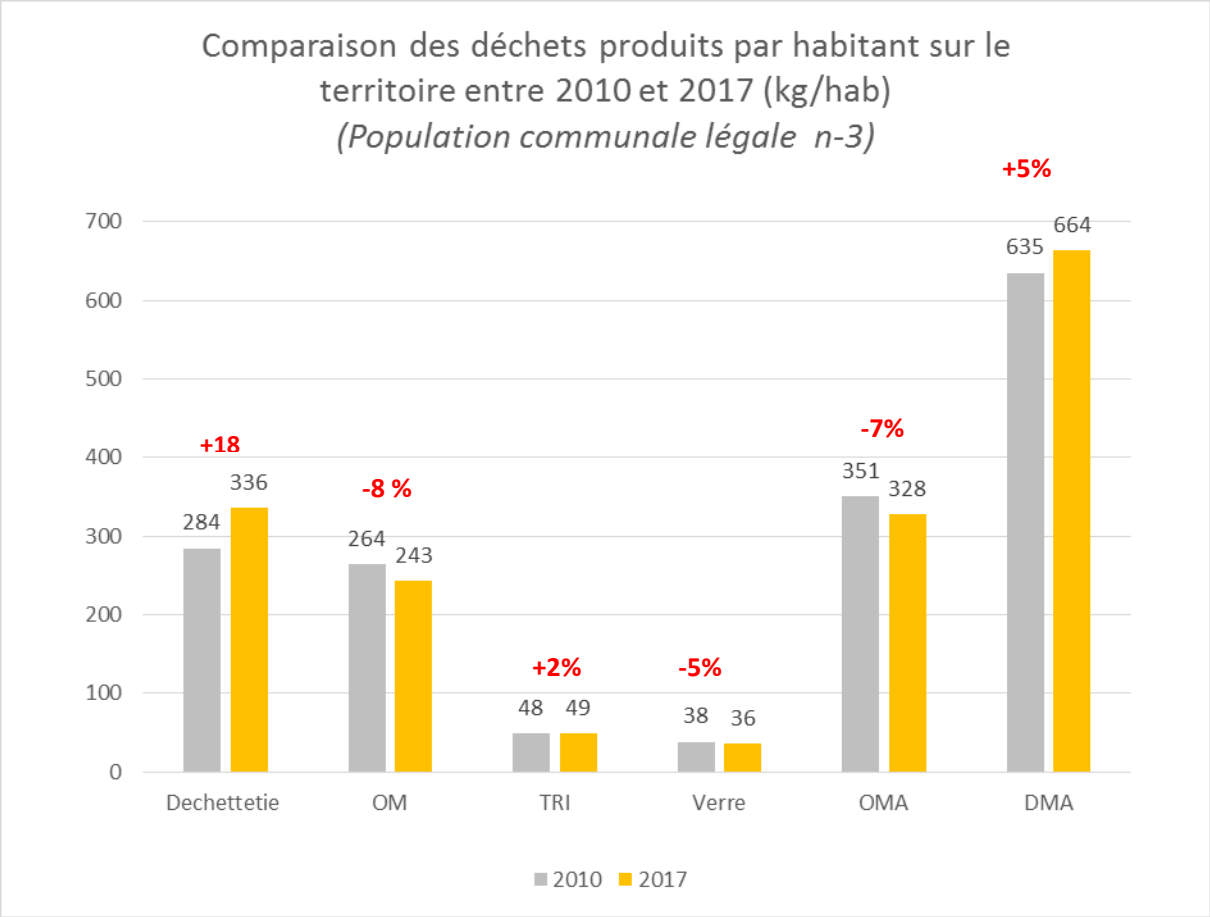

Figure 9: Comparaison des déchets produits par habitant sur le territoire entre 2010 et 2017

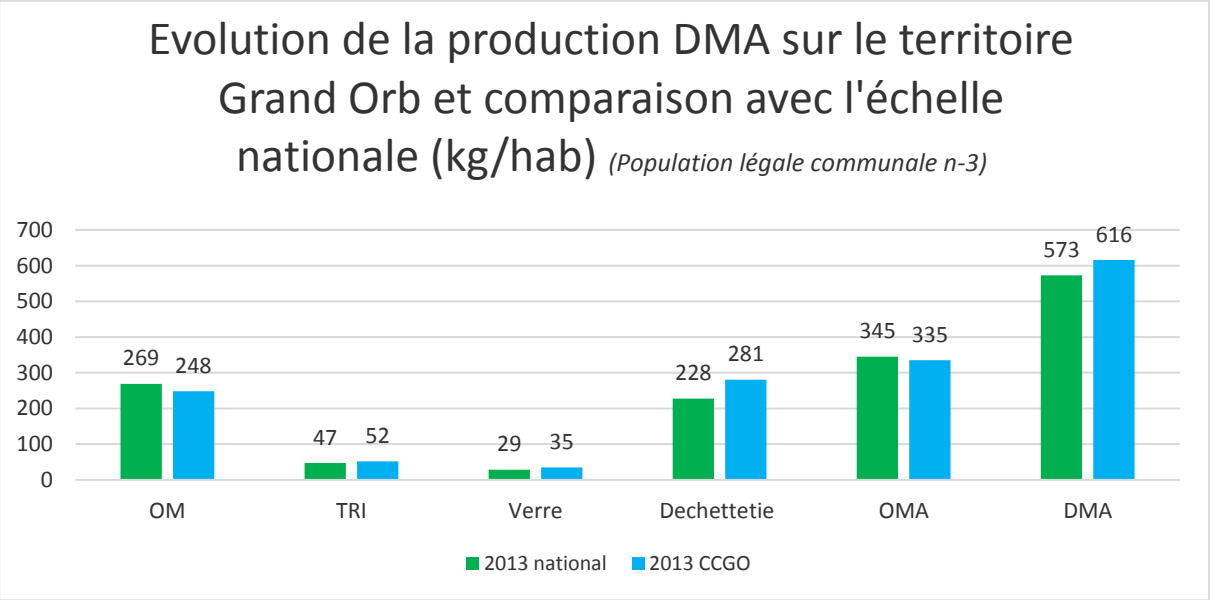

Figure 10: Evolution de la production DMA sur le territoire Grand Orb et comparaison avec l'échelle nationale (kg/hab)

Si l'on compare la production nationale avec celle de Grand Orb sur l'année 2013 (*Cf. Figure 10)*, on constate que la production par habitant (kg/hab) est :

- inférieure à l'échelle nationale de 8% pour les ordures ménagères;
- supérieure à l'échelle nationale de 11% pour la collecte sélective ;

- supérieure à l'échelle nationale de 25% pour le verre ;
- supérieure à l'échelle nationale de 23% pour la déchèterie ;

Soit -3% d'OMA par rapport à l'échelle nationale mais +8% de DMA par rapport à l'échelle nationale.

Remarque : ces chiffres tiennent compte des déchets des professionnels qui sont accueillis en déchèterie.

II Les déchèteries

I-1-1 Tonnages collectés en déchèteries par type de déchets

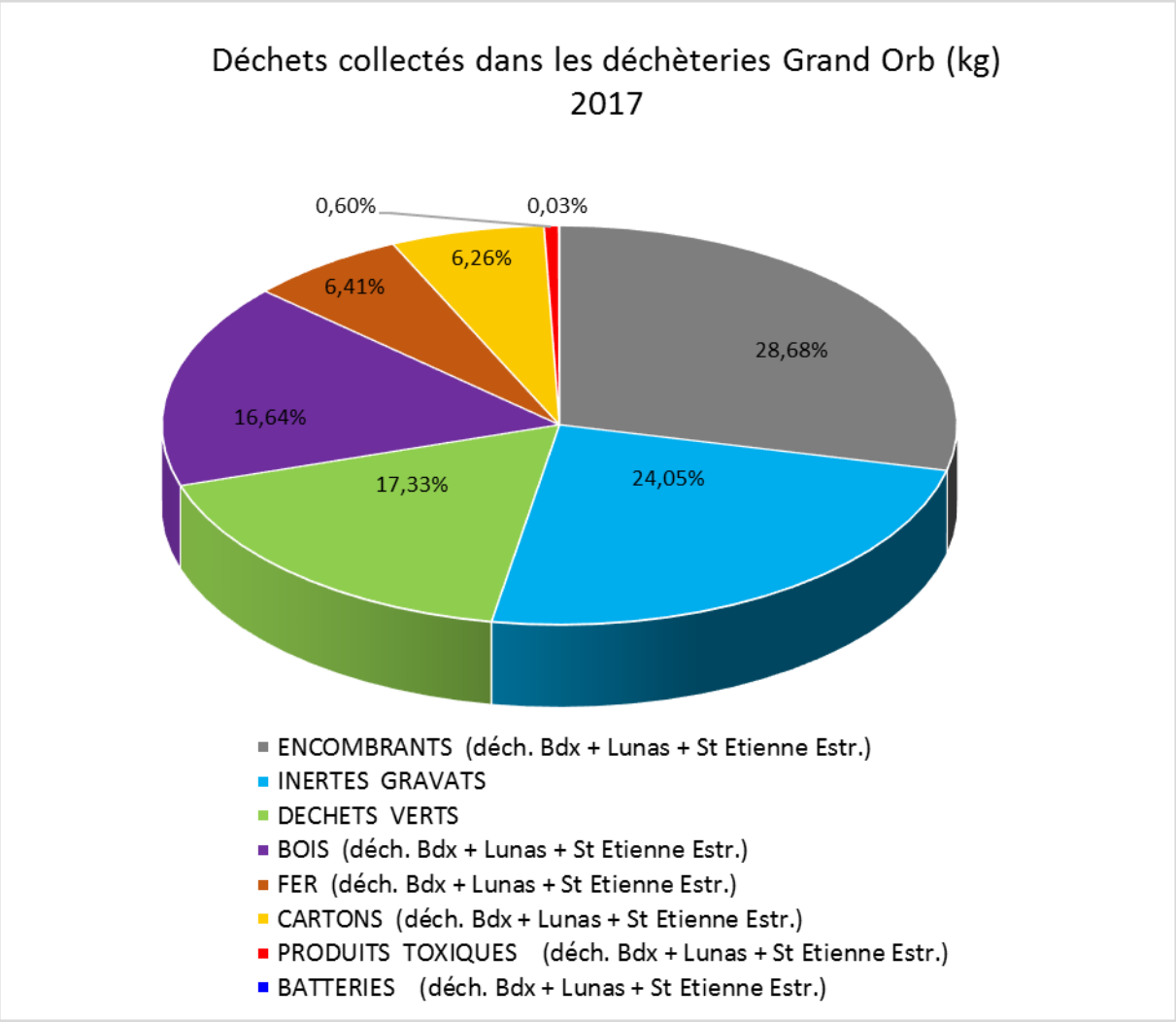

Figure 11: Déchets collectés dans les déchèteries de Grand Orb en 2017 (kg)

Les gravats et les encombrants représentent à eux seuls la moitié du tonnage en déchèterie.

Les déchets verts représentent une part importante avec 17 % ainsi que le bois (16%) suivi du fer (6%) et du carton (6%).

46,64% des tonnages sont valorisés dans une filière de traitement (déchets verts, bois, fer et carton).

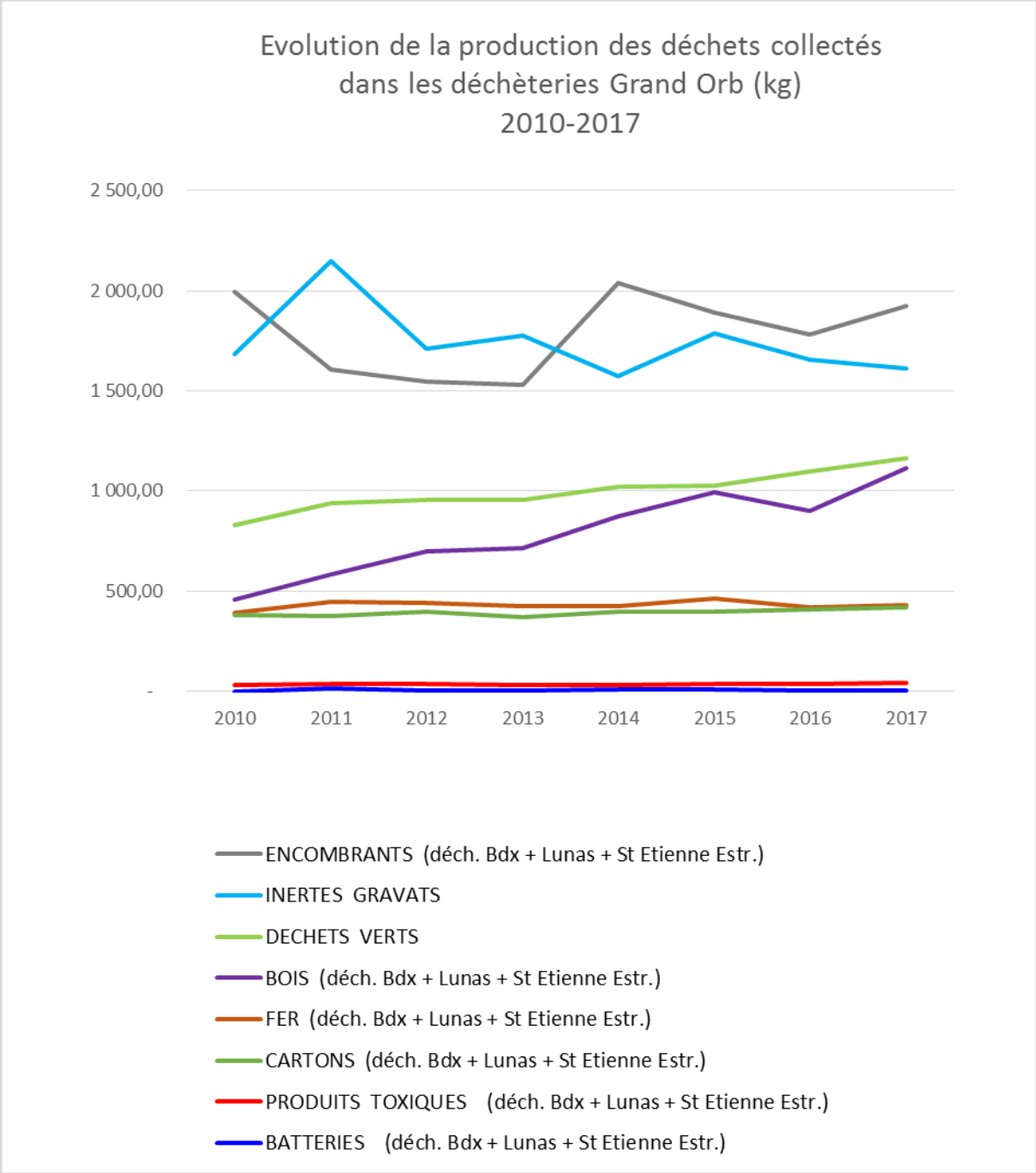

	ENCOMBRANTS	INERTES GRAVATS	DECHETS VERTS	BOIS	FER	CARTONS	PRODUITS TOXIQUES	BATTERIES	Total
2010	1 997,53	1 681,35	829,75	460,48	390,14	379,10	29,21	-	5 767,56
2011	1 609,22	2 148,95	940,60	584,03	446,36	376,82	35,83	15,04	6 156,85
2012	1 548,99	1 708,00	956,10	701,20	440,10	396,14	35,89	6,20	5 792,62
2013	1 529,44	1 778,95	955,40	713,34	425,00	368,76	32,49	3,00	5 806,38
2014	2 041,02	1 574,00	1 019,20	871,36	424,36	399,58	33,26	7,38	6 370,16
2015	1 893,82	1 789,85	1 025,25	994,75	462,50	399,83	34,56	10,53	6 611,09
2016	1 782,50	1 658,55	1 098,20	898,64	420,74	410,62	35,68	4,30	6 309,23
2017	1 924,18	1 613,45	1 162,55	1 116,53	430,12	419,84	40,29	1,80	6 708,76
% en 2017	28,68%	24,05%	17,33%	16,64%	6,41%	6,26%	0,60%	0,03%	100%

Figure 12: Evolution de la production des déchets collectés dans les déchèteries Grand Orb en 2017 (kg)

Les tonnages d'encombrants baissent de 2010 à 2013. Un pic est ressenti en 2014, il est dû aux importantes inondations subies sur le territoire en 2014 et en 2015. Malgré la mise en place de nouvelles filières comme le bois et les D3E, on constate que le tonnage est difficilement maitrisable.

Les tonnages de gravats sont en légère baisse. Un meilleur contrôle est effectué sur les dépôts des artisans.

Les déchets verts sont en constante augmentation. La large communication sur l'interdiction de brulage en est la cause.

Les tonnages de bois augmentent également. Grand Orb communique sur cette filière afin de diminuer les apports en encombrants, non valorisables.

Pour le reste des déchets, on constate une stagnation.

I-1-1 Fréquentation des déchèteries

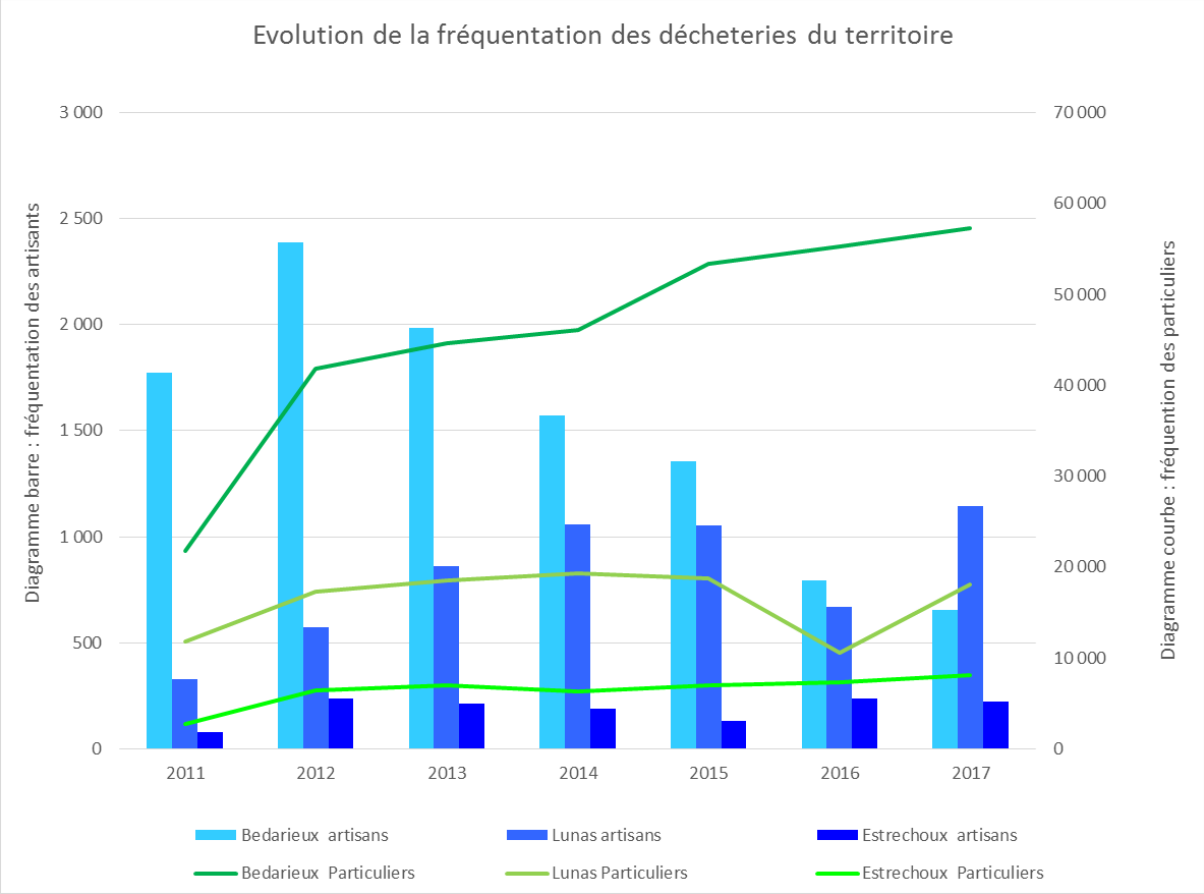

Figure 13: Evolution de la fréquentation des déchèteries du territoire

La déchèterie de Bédarieux est la plus fréquentée que ce soit par les artisans ou les particuliers.

On constate une fréquentation des particuliers en augmentation sur toutes les déchèteries.

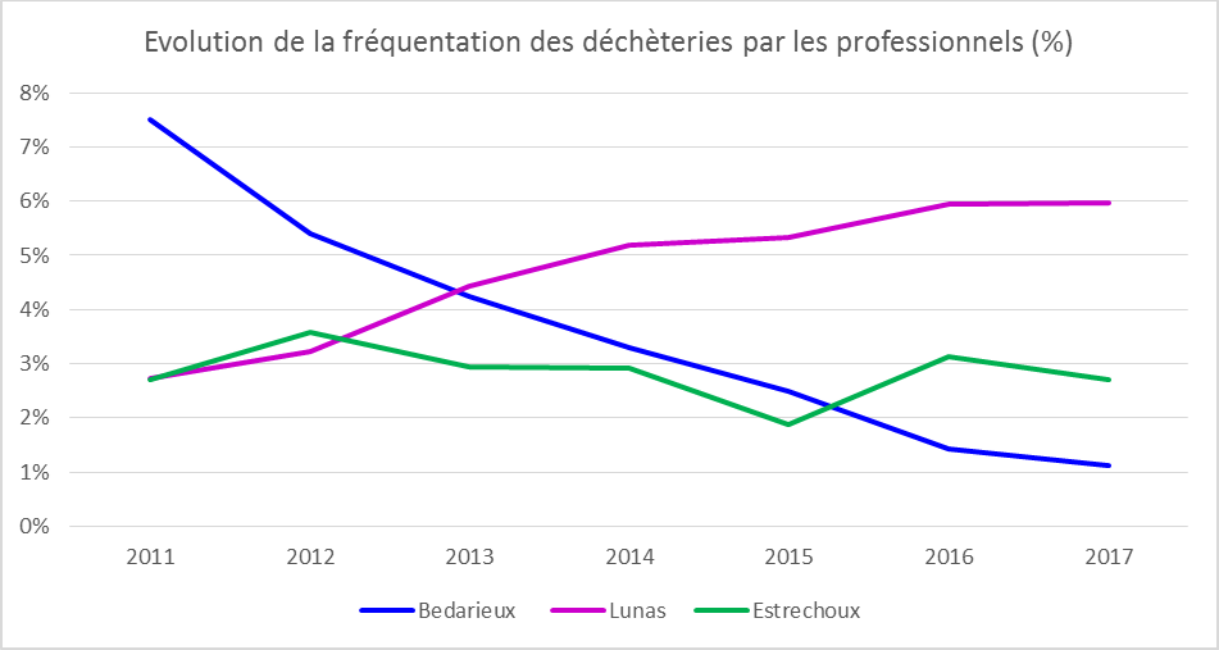

Figure 14: Evolution de la fréquentation des déchèteries par les professionnels

On constate une forte diminution de la présence de professionnels sur la déchèterie de Bédarieux (-63% depuis 2011).

La fréquentation de la déchèterie est variable selon les années mais plus ou moins constante avec un pic négatif en 2015.

En revanche la fréquentation de la déchèterie de Lunas, par les professionnels, est en augmentation depuis 2011 (+193%). En 2012, un nouvel agent a pris ses fonctions sur ce poste. Il lui a demandé d'être plus rigoureux dans la gestion des professionnels. Des nouvelles procédures ont permis de mieux identifier et quantifier les apports réels des professionnels.

III Zoom sur la collecte sélective

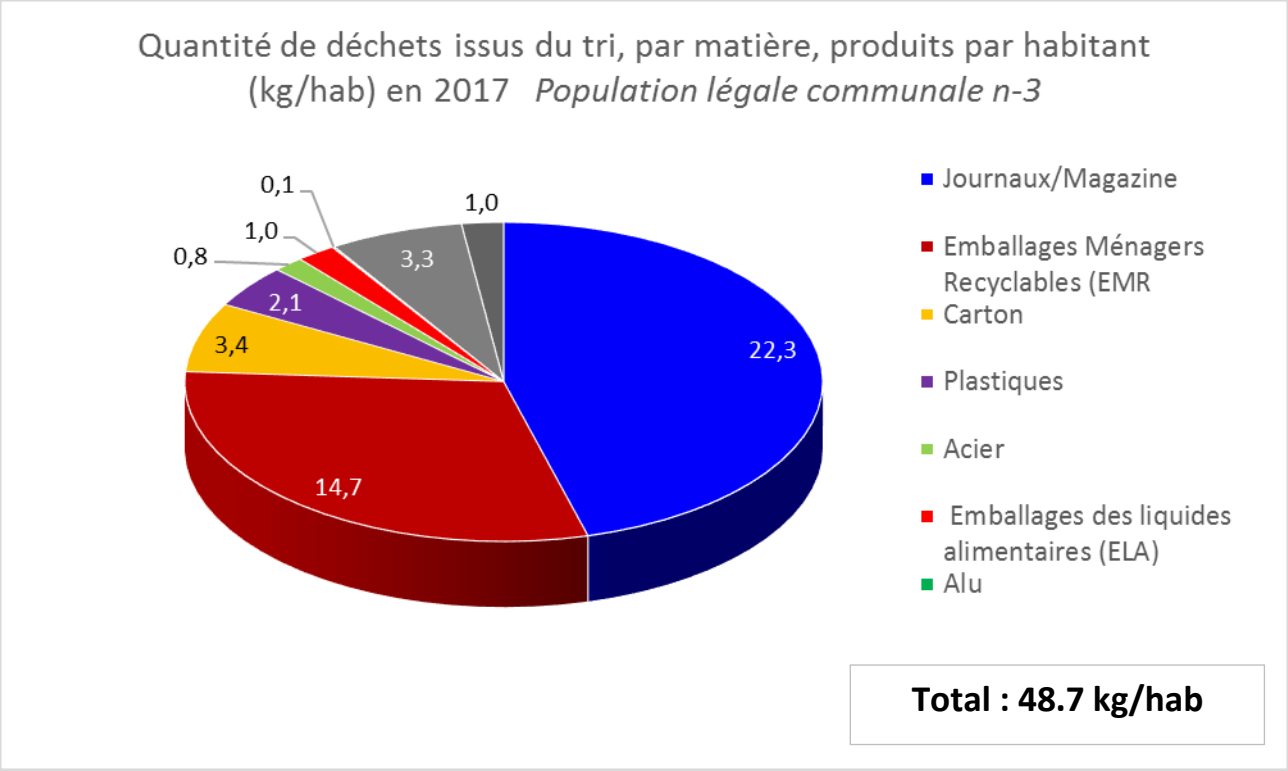

Figure 15: Quantité de déchets issus du tri, par matière, produits par habitant (kg/hab) en 2017

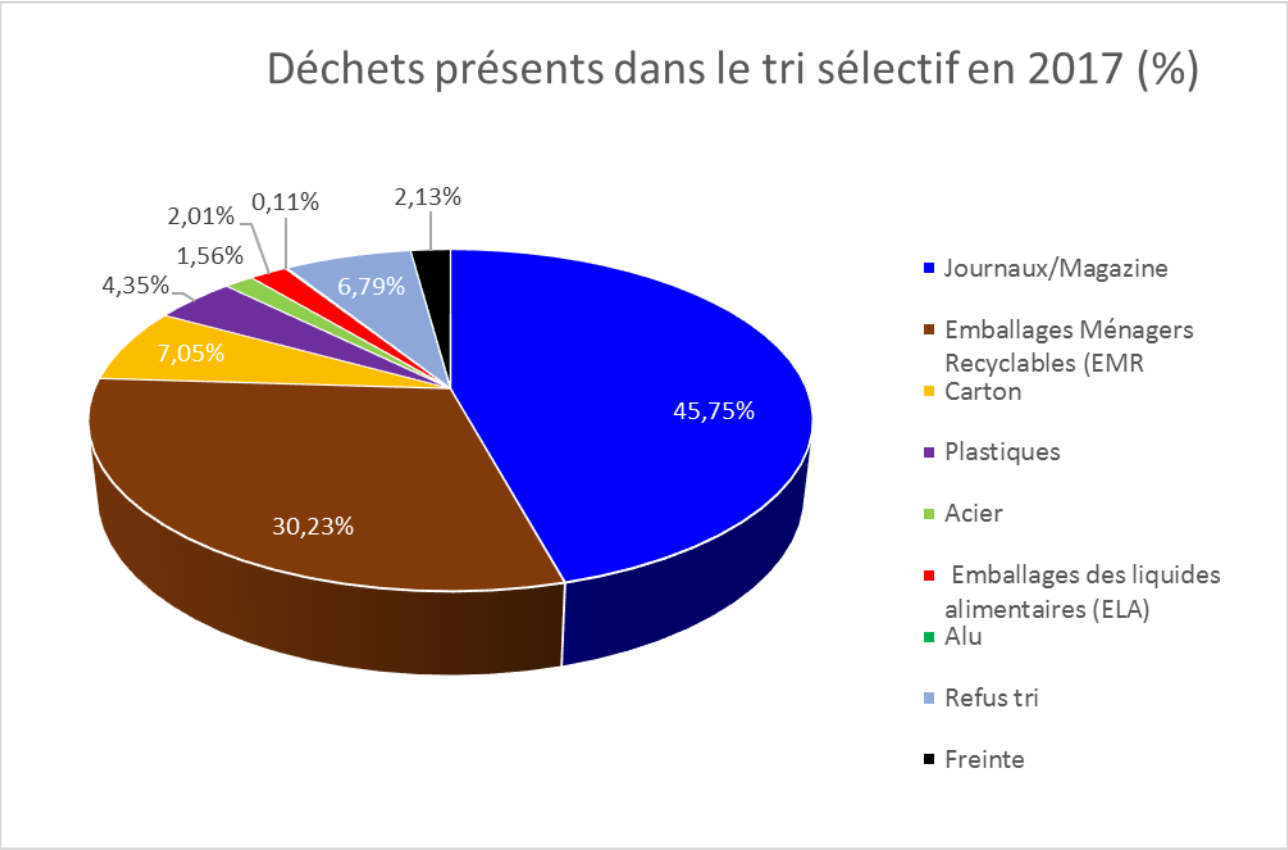

Figure 16: Déchets présents dans le tri sélectif en 2017 (%)

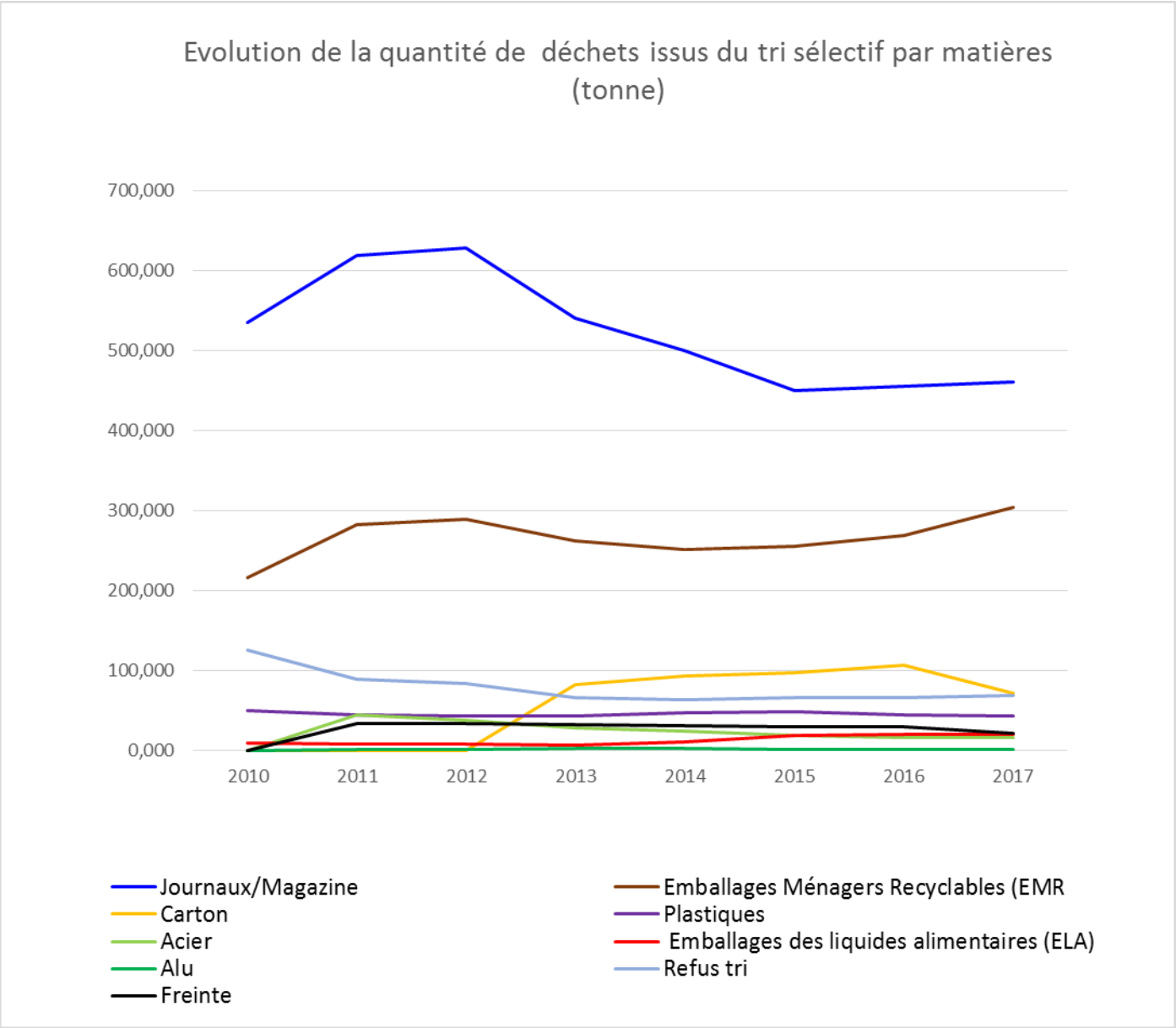

Figure 17: Evolution de la quantité de déchets issus du tri sélectifs par matière (tonne)

Les différentes matières présentent dans la poubelle de tri sélectif évoluent de la manière suivante :

- Journaux/magazines : -14% (par rapport à 2010) ;
- Emballages ménagers recyclables : +40% (par rapport à 2010) ;
- Acier : -65% ; (par rapport à 2012) ;
- Plastique : -13% (par rapport à 2012) ;
- Alu : -18% (par rapport à 2010) ;
- Carton : -14% (par rapport à 2013) ;
- Emballages des liquides alimentaires : + 122% (par rapport à 2010) ;
- Refus de tri : -45% (par rapport à 2012) ;
- Freinte : -37% (par rapport à 2012).

De manière générale la quantité de déchets recyclables a augmenté de 7% par rapport à 2010.

IV – Zoom sur les ordures ménagères de Grand Orb

IV-1 Caractérisation des ordures ménagères : méthodologie employée

Le but de la campagne de caractérisation est d'établir un inventaire exhaustif des différents types de déchets présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), afin de définir des objectifs en matière de réduction des déchets et d'augmentation de la valorisation ainsi que des actions prioritaires.

Les objectifs de ces caractérisations sont donc de connaître :

- la composition des ordures ménagères du territoire ;
- le taux d'emballages ménagers recyclables (dont le verre) encore présents dans les OMR afin d'axer la communication sur le tri en conséquence (déchets recyclables qui devraient se trouver dans la poubelle de tri sélectif) ;
- la part de déchets concernés par des filières REP (textile ; DEEE ; DMS, mobilier..) ;
- la part des déchets concernés par d'autres filières de valorisation (bois, encombrant, polystyrène…) ;
- le taux de bio-déchets présents dans les OMR ;
- la qualité et la quantité des déchets pouvant être accueillis en déchèterie afin de développer de nouvelles filières sélectives (plâtre, polystyrène…).

Mais aussi de :

- Mesurer l'impact des saisons touristiques sur la quantité et la qualité des OMR ;
- Comparer avec les données nationales ;
- Identifier les actions de réduction des déchets à mettre en place ;
- Mesurer le potentiel de déchets valorisables.

Le territoire a la particularité d'être à dominante rural mais présente quelques bourgs plus urbains. L'attrait touristique peut se faire sentir à Lamalou les bains et Bédarieux. Afin de mesurer l'impact de la saison touristique, deux campagnes de caractérisations sont prévues : en hiver et en saison estivale.

La prise en compte des caractéristiques du territoire ainsi que des différents modes de collecte évoqués se traduit par le mode d'échantillonnage du territoire suivant :

- 2 caractérisations sur la collecte en porte à porte en milieu urbain ;
- 2 caractérisations sur la collecte en porte à porte en milieu rural ;
- 1 caractérisation sur la collecte en apport volontaire en conteneur enterré ;
- 1 caractérisation sur la collecte en apport volontaire en zone HLM.

L'échantillonnage du territoire est réalisé avec modification des circuits de collecte afin de cibler plus facilement les échantillons et la population relative à ces derniers .

Pour chaque circuit de collecte observé le mode opératoire adopté est le suivant *(cf. figure 18 Mode opératoire de la caractérisation des OM):*

1. Déversement du contenu du camion de collecte au quai du Fraïsse,
2. Prélèvement d'un échantillon = **Échantillon 500** kg (1m^3 = 200 kg OM)
3. Réalisation d'un quartage sur ces 500 kg de déchets en vrac **= Sous Échantillon 120 kg**
4. Ouverture des sacs

5. Caractérisation selon la méthodologie préconisée dans le guide CRADEM de l'ADEME (cf. annexe 3 tableau de caractérisation OM).

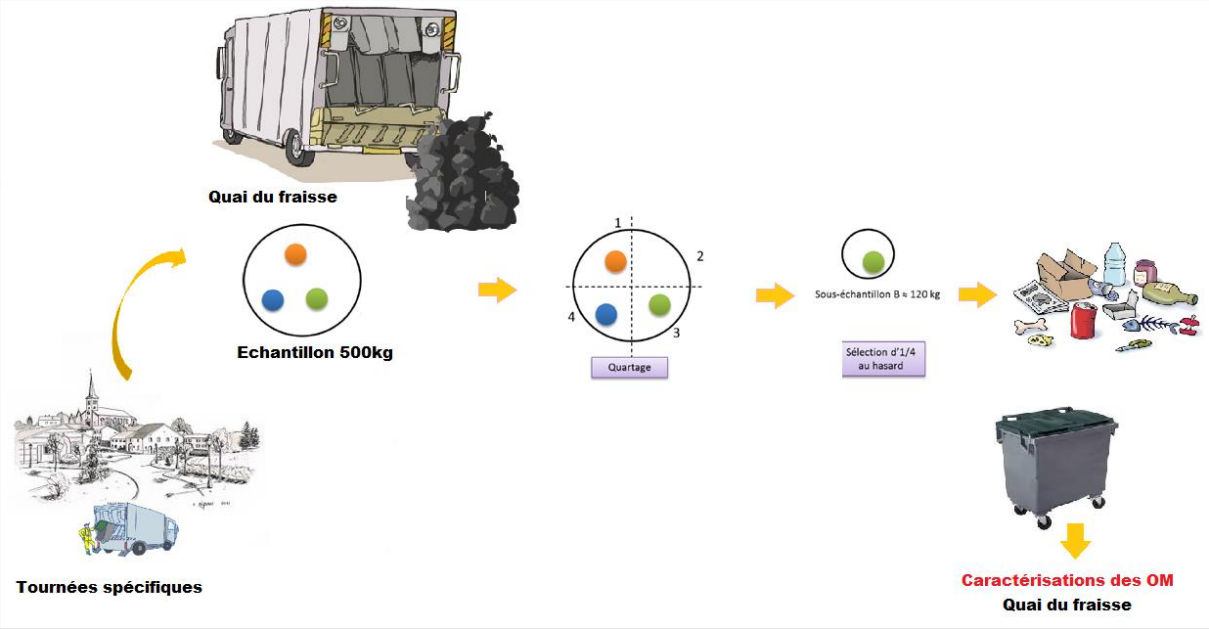

Figure 18 : Mode opératoire de la caractérisation des OM

Une première campagne de caractérisation a été réalisée fin janvier 2018 en régie. La collectivité a investi dans deux balances afin de réaliser les pesées. Les agents de collecte ont participé à la caractérisation. Trois à six agents ont été mobilisés pour assurer la caractérisation sur 8 matinées.

IV-2 Résultats

IV-2-1 Caractérisation des ordures ménagères au niveau national

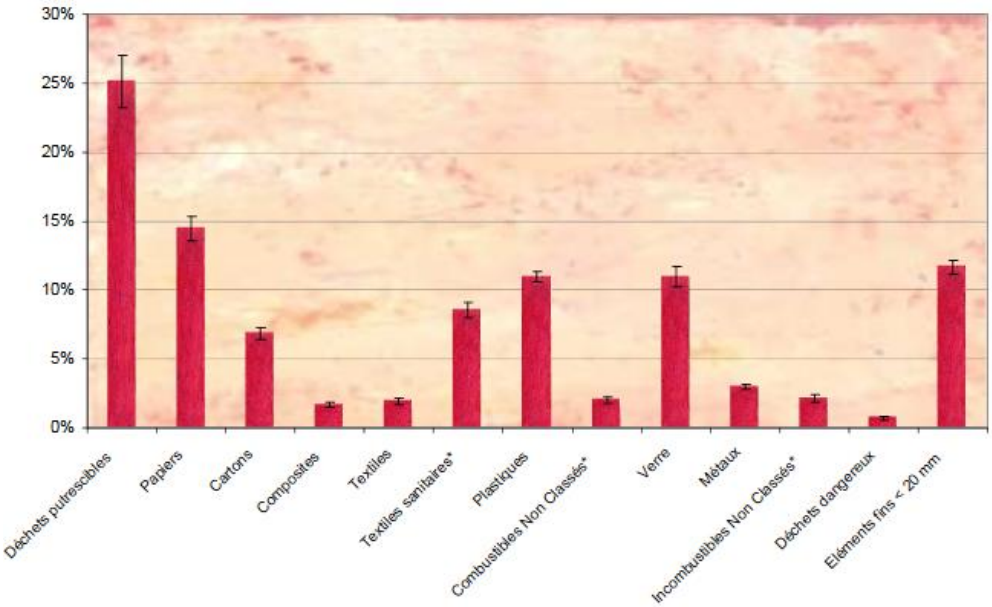

Figure 19 : Caractérisation des ordures ménagères au niveau national (Document ADEME – 2007)

I-1-1 Caractérisation des ordures ménagères

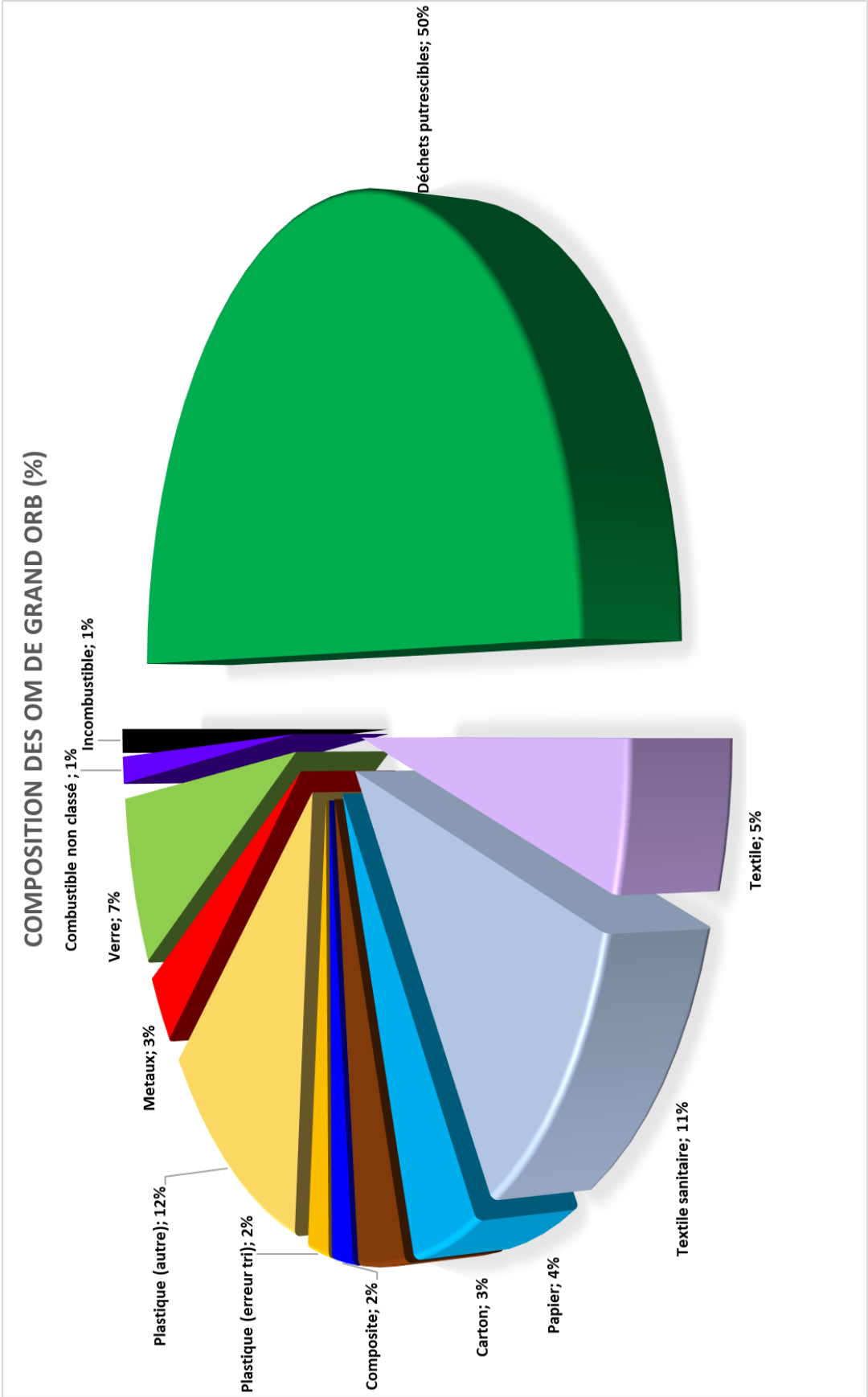

Figure 20: Composition des OM de Grand Orb (%)

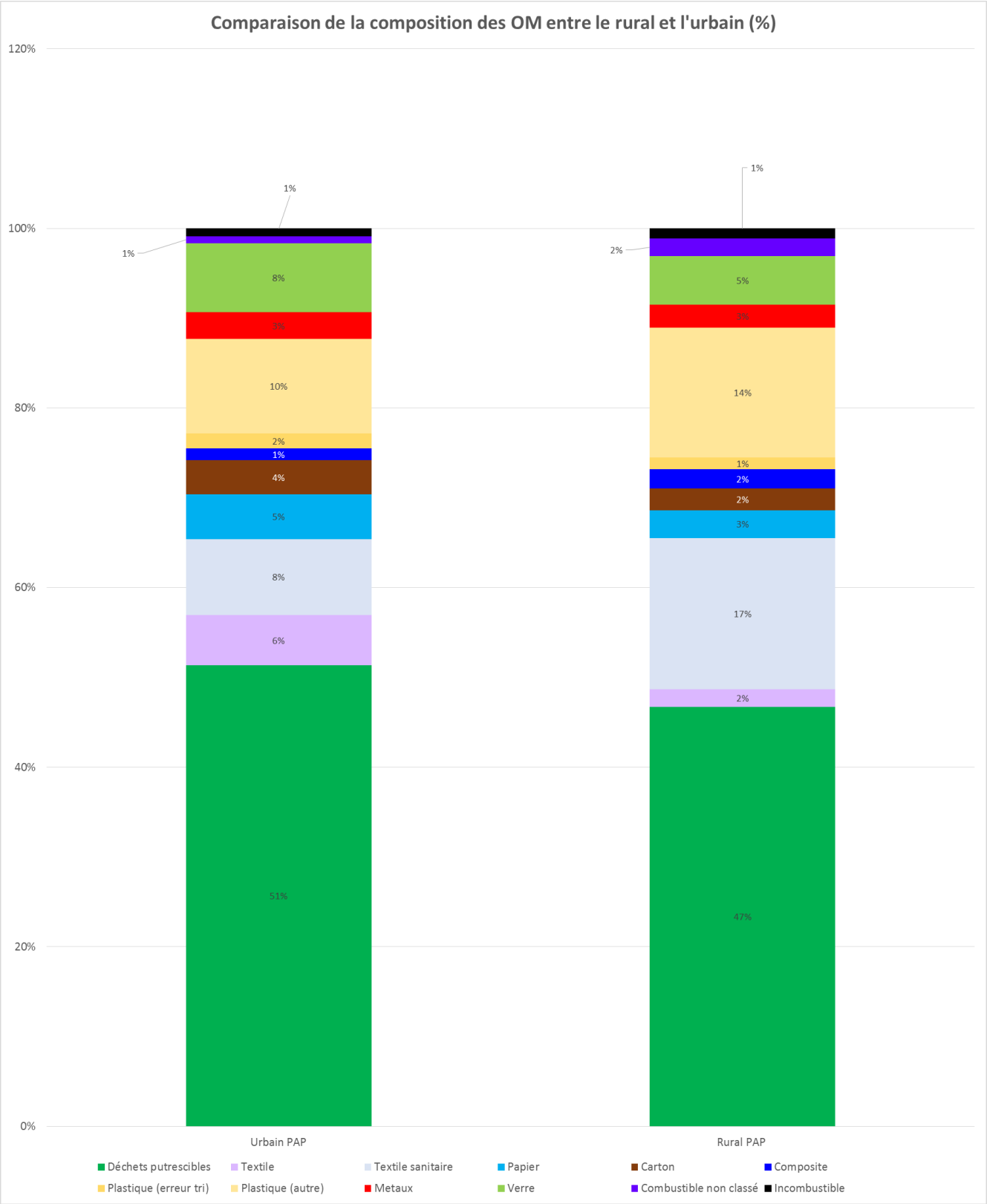

Figure 21: Comparaison de la composition des OM entre le rural et l'urbain (%)

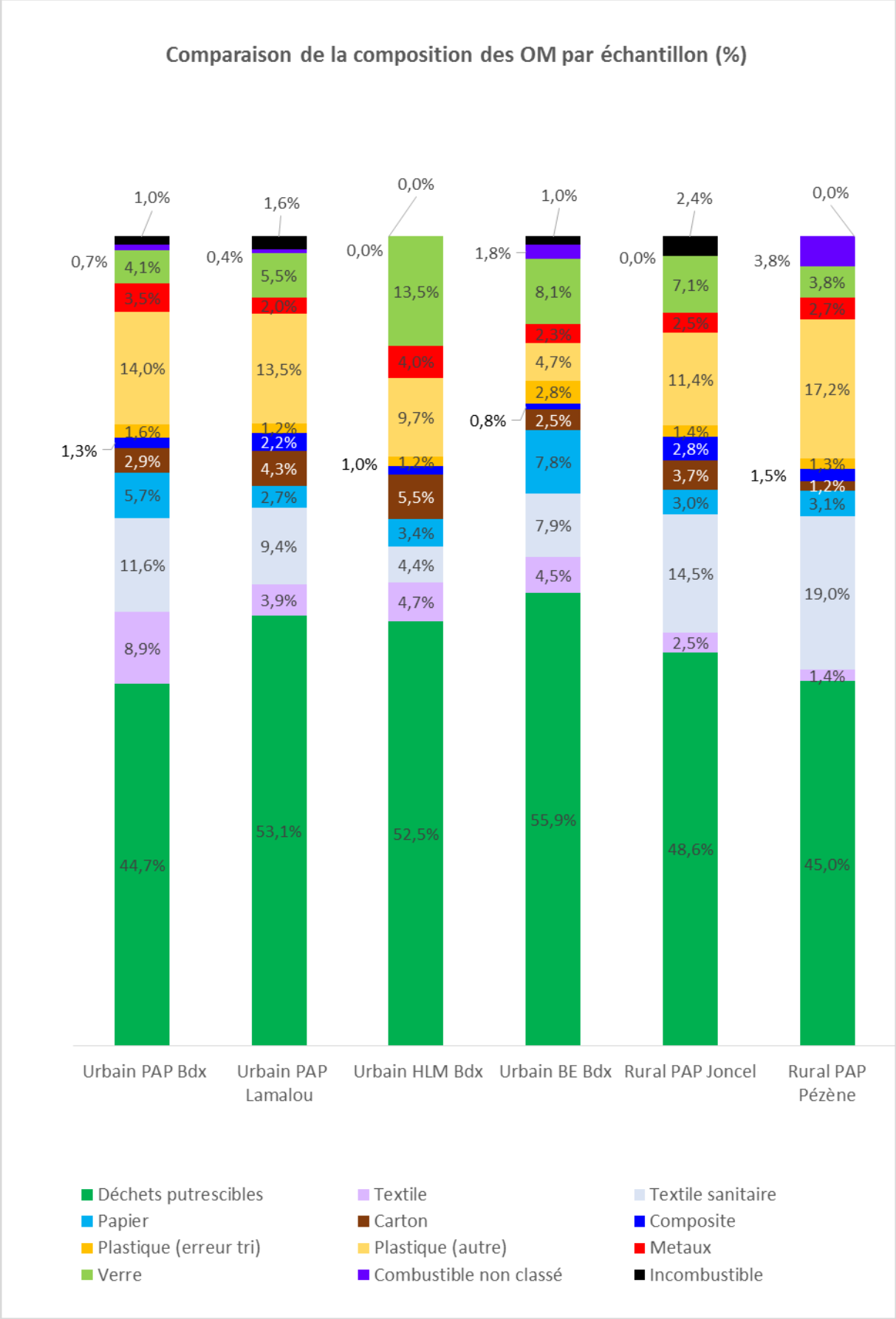

Figure 22: Comparaison de la composition des OM par échantillon (%)

Déchets putrescibles .....

La présence de déchets putrescibles dans les ordures

mMénagères au sein de Grand Orb est deux fois plus importante qu'au niveau national (25% au niveau national en moyenne, 50% sur Grand Orb). Sur la Communauté de communes, on note une différence entre le rural et l'urbain (Respectivement - 46% et 51%) mais aussi une différence entre Bédarieux et Lamalou en PAP (53,1% à Lamalou et 44,7% à Bédarieux en PAP). Une différence est également présente au sein de Bédarieux entre le PAP (44,7%), les bornes enterrées (55,9%) et les HLM (52,5%).

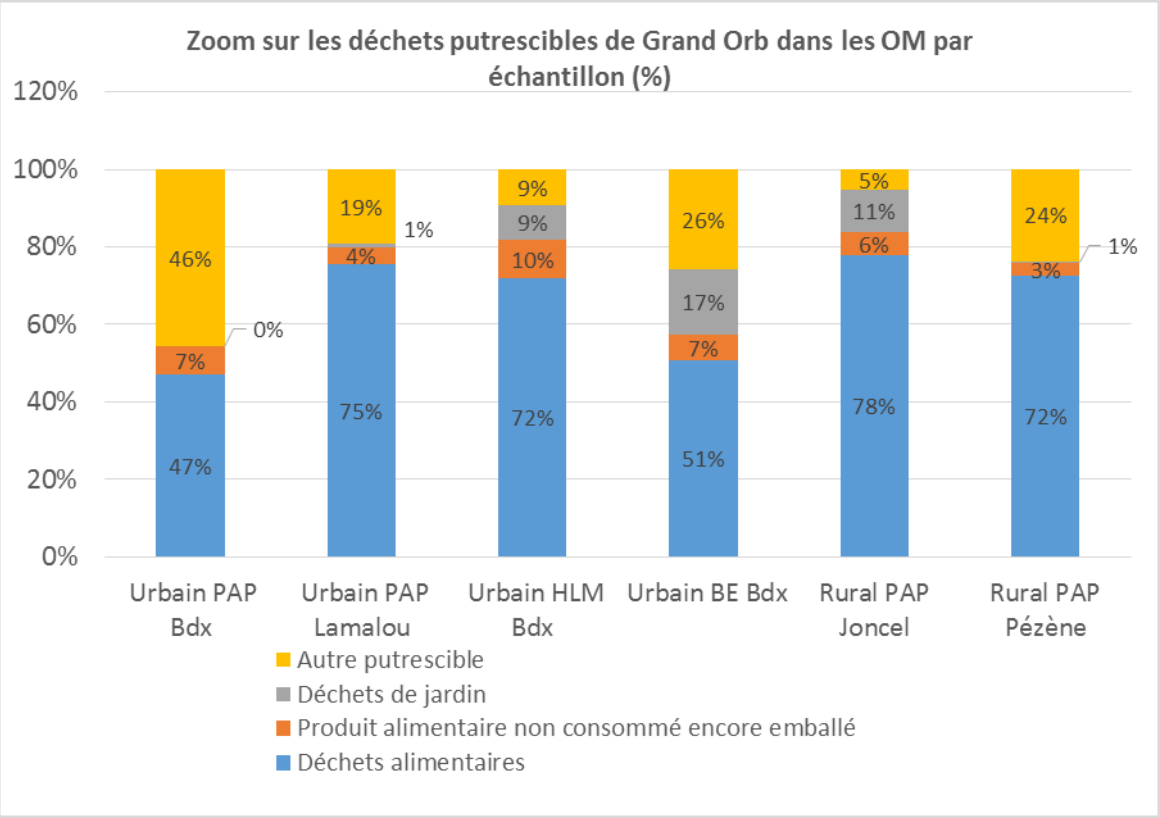

Figure 23de Grand Orb : Zoom sur les déchets putrescibles Grand Orb dans les OM par echantillon (%)

Les déchets putrescibles sont majoritairement composés de restes alimentaire (32% à 50,8%), en milieu urbain on peut retrouver 5 à 7% de déchets alimentaires encore emballés (notamment sur Bédarieux quel que soit le type de collecte). La présence de déchets verts est également constatée notamment dans les BE et HLM de Bédarieux (6% et étonnamment 13,4% en milieu rural). Enfin la part de « Autres putrescibles » qui correspond en majorité à la présence de litière représente une part importante des déchets putrescibles (jusqu'à 32% sur Bédarieux en PAP…).

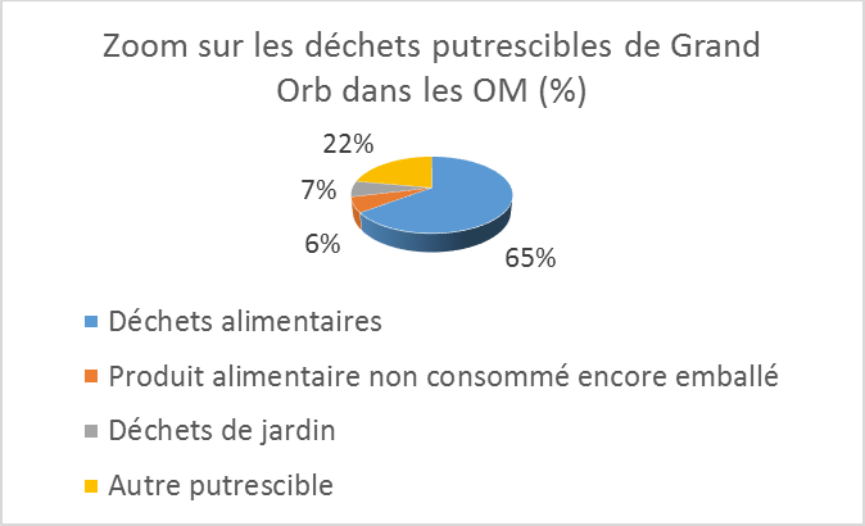

Figure 24: Zoom sur les déchets putrescibles de Grand Orb dans les OM (%)

Textile .....

La présence de textile dans les OM est supérieure à la moyenne nationale (5% contre 2,5% au niveau national). Le taux de textile est supérieur en milieu urbain (6%) par rapport au milieu rural (2%). On note une différence entre les deux centres urbains : 3,9% à Lamalou en PAP et 8,9% à Bédarieux en PAP.
Au sein de Bédarieux on note une plus forte présence de textile en PAP (9,8%) qu'en borne enterrée (4,5%) et en HLM (4,7%). *Cf. Figure 20*

Textile sanitaire .....

Les textiles sanitaires correspondent à tous les textiles, mouchoirs et essuie tout souillés ainsi que les couches.
Leur présence dans les ordures ménagères de Grand Orb est supérieure à la moyenne nationale (11% contre 8% au niveau national). On constate un grand écart entre l'urbain (8%) et le rural (17%). Toutefois, cela est à nuancer par rapport à l'échantillon étudié. En effet, il a été constaté une présence très importante de couches de nourrisson dans les tournées en milieu rural. Malgré certains sacs mis de côté pour éviter de fausser les résultats il est difficile de connaitre la proportion exacte … *Cf. Figure 20*

Papier .....

La présence de papier dans les ordures ménagères correspond à une erreur de tri car il devrait se retrouver dans le bac de tri.
En comparaison avec la moyenne nationale, Grand Orb est bien placé puisque l'on ne retrouve que 4% de papier au lieu de 14% au niveau national. On constate une présence plus importante de papier en milieu urbain (5%) qu'en milieu rural (3%). La présence la plus importante est à noter au sein des bornes enterrées (7,8%). *Cf. Figure 20*

Carton .....

La présence de carton dans les ordures ménagères correspond à une erreur de tri car il devrait se retrouver dans le bac de tri.

En comparaison avec la moyenne nationale, Grand Orb est bien placé puisque l'on ne retrouve que 3% de carton au lieu de 7 % au niveau national. On constate une présence plus importante de carton en milieu urbain (4%) qu'en milieu rural (2%). La présence la plus importante est à noter au sein des HLM (5,5 %). *Cf. Figure 20*

Composite .....

Les composites correspondent aux matériaux composés de deux matière (ex brique de lait). Leur présence dans les ordures ménagères correspond à une erreur de tri car ils devraient se retrouver dans le bac de tri.
On en retrouve 2% dans les ordures ménagères, ce qui correspond à la moyenne nationale. La différence entre les différents échantillons n'est pas significative. *Cf. Figure 20*

Plastiques (flaconnage) .....

On retrouve des bouteilles et flacons en plastique dans les ordures ménagères. Leur présence correspond à une erreur de tri car ils devraient se retrouver dans le bac de tri.
On en retrouve 2% dans les ordures ménagères. La comparaison avec le national ne peut être réalisé car il ne différencie pas les plastiques qui peuvent être recyclés des autres. Toutefois le taux de plastique au niveau national est de 11 %. Si l'on cumule, au sein de Grand Orb, les flaconnages plastiques et les « autres plastiques » on arrive à 10% ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale …
La différence entre les différents échantillons n'est pas significative (taux légèrement supérieur en bornes enterrées). *Cf. Figure 20*

Autres Plastiques .....

Ces plastiques sont essentiellement des pots, barquettes et films alimentaires. Le taux de « Autres plastique » dans les ordures ménagères de Grand Orb est de 12%. Il est étonnamment plus élevé en milieu rural (14%) qu'en milieu urbain (10%). De manière générale il est plus élevé en PAP … Cela est peut être dû à une confusion avec les plastiques recyclables… *Cf. Figure 20*

Métaux .....

Le taux de « métaux » dans les ordures ménagères de Grand Orb est de 3 %. Ce qui correspond à peu près la moyenne nationale (2,5%). Il n'y a pas de différence entre le rural et l'urbain. On en retrouve un peu plus au niveau des HLM (4%) par rapport aux autres échantillons. *Cf. Figure 20*

Verre .....

Le taux de « verre » dans les ordures ménagères de Grand Orb est de 7 %, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (11 %). On retrouve plus de verre en milieu urbain (8% contre 2% en rural). En milieu urbain on note un taux plus important au sein des HLM (13,5%) et des BE (8,1%). *Cf. Figure 20*

Combustible et incombustible.....

Le taux de « combustible est inférieur à la moyenne nationale (1% contre 2,5%).
Le taux d'incombustible est de 1%. Il est équivalent à la moyenne nationale. *Cf. Figure 20*

PARTIE 3 - Enjeux et objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Grand Orb

II Les obligations réglementaires

II-1 Obligations réglementaires relatives en matière de prévention

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement. L'obligation d'élaboration et d'adoption du PLPDMA incombe à la collectivité ou au groupement de collectivités qui détient la compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Le cadre normatif en matière de prévention a beaucoup évolué depuis 2009.

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

1. le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD);
2. les Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets (dangereux, non dangereux et BTP);
3. les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1er janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.

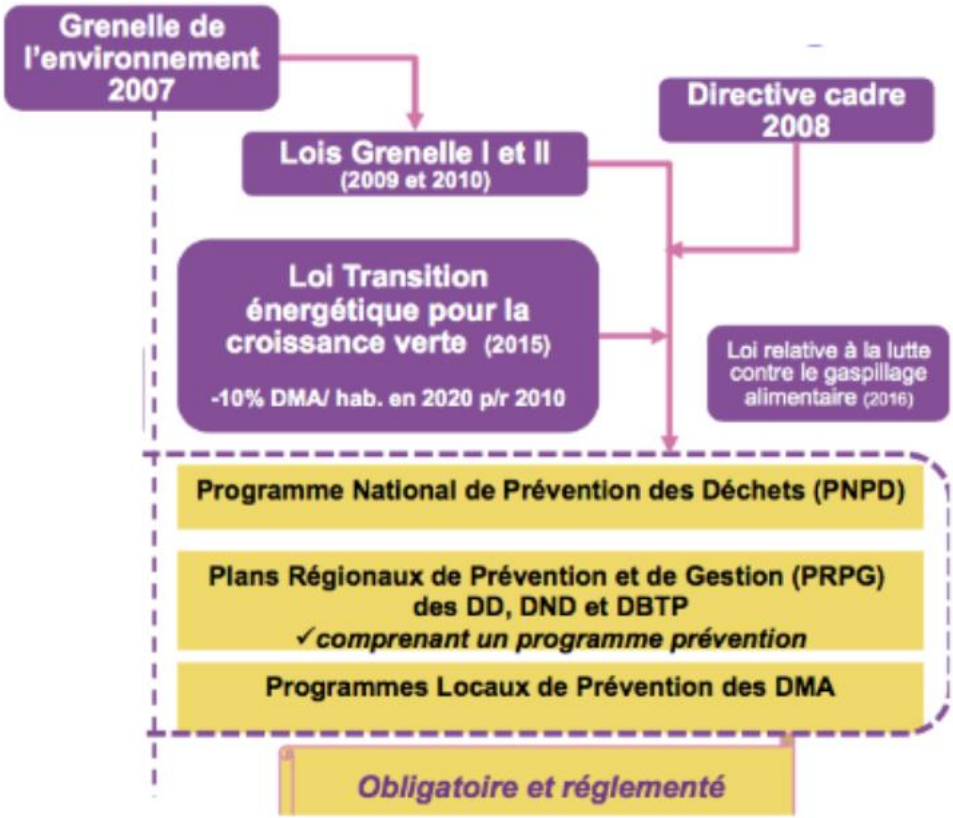

Figure 25 : Schéma extrait du GUIDE POUR L'ELABORATION ET LA CONDUITE DES PROGRAMMES LOCAUX DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

II-1-1 Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 (PNPD) :

- Traite de l'ensemble des déchets et cible l'ensemble des acteurs;
- Fixe des orientations et objectifs pour la période 2014-2020, renforcés par la LTECV;
- Prépare la mise en œuvre, le suivi ainsi que l'évaluation des mesures élaborées;
- Couvre 55 actions de prévention, et est articulé autour de 13 axes.

II-1-2 La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte («LTECV»)-TitreIV «Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage »:

- Fixe comme objectif de dépasser le modèle économique linéaire (extraire-produire-consommer-jeter) et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir;
- **Réaffirme la priorité donnée à la prévention de la production de déchets, et la hiérarchie des modes de traitement des déchets (réutilisation, recyclage, ou à défaut valorisation)(art.70, codifié à l'art. L. 110-1-1 CE);**
- **Définit un nouvel objectif de réduction des DMA de 10% à l'horizon 2020** par rapport à 2010 et de réduction des DAE, notamment du secteur du BTP sur la même période (art.70, codifié à l'art.L. 541-1CE);
- **Rend obligatoires certaines actions pour les collectivités publiques: lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (art.L. 541-15-3CE); réduction de la consommation de papier de bureau ; achat de papier recyclé (art.79).**

II-1-3 La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite «loi NOTRe»):

- Oblige le transfert de la compétence collecte des DMA des communes aux communautés de communes /d'agglomération.

II-1-4 Le Décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés («PLPDMA»):

- **Depuis le 1er janvier 2012 (article L. 541-15-1 du code de l'environnement), les collectivités ou,depuis la loi NOTRe, les groupements de collectivités à compétence collecte obligatoire, sont tenues d'élaborer un PLPDMA ;**
- « Art. R. 541-41-22 du code de l'environnement précise qu'une **commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés doit être constituée.** Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission ;
- Le projet PLPDMA est, après avis de la commission consultative d'élaboration et de suivi, **arrêté par l'exécutif et mis à la disposition du public («** Art. R. 541-41-24. du décret) ;
- L'exécutif de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales **informe le préfet de région et l'ADEME de l'adoption de ce programme dans les deux mois qui suivent la délibération** et leur transmet le programme adopté par voie électronique ;
- **Le PLPDMA doit définir :**

    - **un état des lieux des types et quantités de DMA produits sur le territoire concerné,**
    - **des acteurs concernés**
    - **les mesures de prévention déjà mises en place**
    - **le cas échéant, le programme local de prévention doit préciser les objectifs de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits, les mesures mises en place pour les atteindre et les indicateurs associés** (cf. a rticle R. 541-41-23 du code de l'environnement).
- Le PLPDMA doit être compatible avec les plans et programmes d'échelons territoriaux supérieurs, à savoir :
    - le programme national de prévention des déchets (PNPD) (art. L. 541-11 CE),
    - les nouveaux plans régionaux uniques de prévention et de gestion des déchets (art. L. 541-13 CE) qui, depuis la loi NOTRe, remplacent progressivement les anciens plans régionaux et départementaux de prévention et de gestion des différents types de déchets ;
    - les plans régionaux et départementaux de prévention et de gestion des déchets encore en vigueur.
- L'article L. 541-1 du code de l'environnement (modifié suite à l'adoption de la LTECV, article 70, V) indique **que l'objectif de réduction des quantités de DMA en 2020 par rapport à 2010 est de 10%.** Cet objectif renforce et se substitue à l'objectif défini dans le PNPD 2014-2020 publié en août 2014 ;
- Le périmètre de DMA à retenir pour la fixation et le suivi de l'objectif de réduction associé est l'ensemble des déchets issus des ménages et des activités économiques (entreprises et secteur tertiaire) qui sont collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères par le service public de gestion des déchets (SPGD) (c'est-à-dire sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs quantités et à leurs caractéristiques : cf. art. L. 2224-14 du code général des collectivités territoriales), y compris les déblais et gravats ;

En outre, certaines dispositions législatives spécifiques créent également des opportunités pour développer des actions de prévention des déchets (Loi «consommation» de 2014; loi «biodiversité» de 2016...).

II-2 Une évolution vers l'économie circulaire

Les PLPDMA traitent essentiellement de prévention. Depuis les appels à projet ZDZG (Zéro Déchets Zéro Gaspillage) de 2014 et 2015, l'économie circulaire apparait comme incontournable dans la gestion des déchets à l'échelle d'un territoire.

En effet, le modèle de production et de consommation qui prévaut depuis la révolution industrielle repose sur des ressources naturelles abondantes et un schéma linéaire. Ce modèle de développement a permis d'accélérer le « progrès » et à des milliards d'individus d'accéder à une certaine prospérité matérielle. Cependant, le fondement de la société de consommation trouve aujourd'hui ses limites face aux défis environnementaux, d'emploi et de l'augmentation de la population mondiale qui devrait progresser de 43% entre 2012 et 2100. Nos prélèvements sur les ressources naturelles dépassent déjà largement la biocapacité de la terre, c'est-à-dire sa capacité à régénérer les ressources renouvelables, à fournir des ressources non renouvelables et à absorber les déchets.

La prise de conscience collective a permis d'engager des démarches de réduction des impacts environnementaux qui sont un premier pas indispensable. Cependant réduire l'impact du modèle de développement actuel ne fait que reculer l'échéance. Une démarche plus ambitieuse s'impose.

L'économie circulaire concrétise l'objectif de passer d'un modèle de réduction d'impact à un modèle de création de valeur, positive sur un plan social, économique et environnemental. Son objectif ultime est de parvenir à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaire et politiques publiques innovants.
Ce modèle repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants Cf. Figure 26.

La gestion des déchets ne peut plus se réduire à une conséquence du modèle de production actuel. L'optimisation de l'utilisation des ressources par une écoconception pensée en amont transforme la gestion des déchets en une simple étape de la boucle matière.

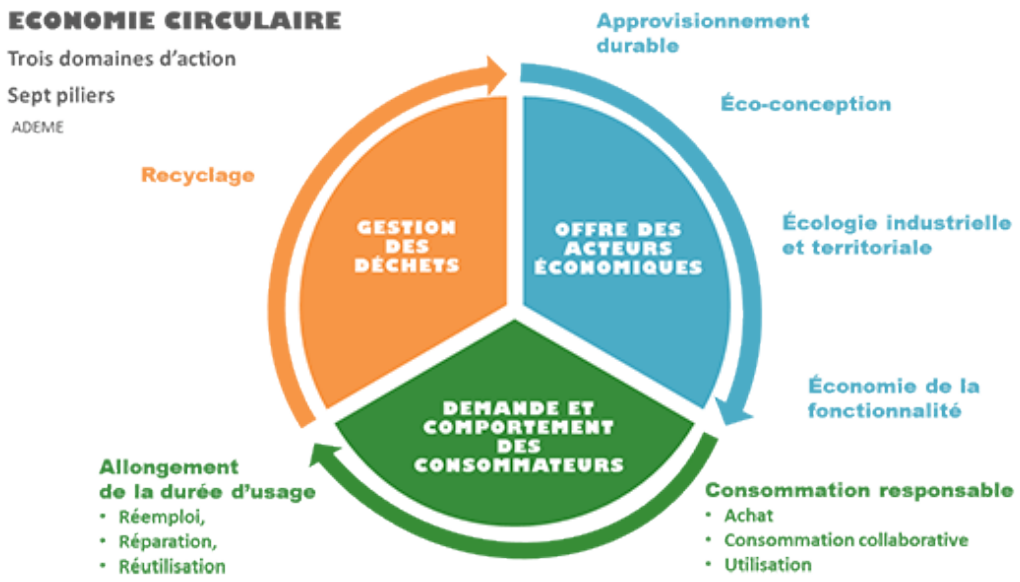

Figure 26: Schéma Economie circulaire

III Enjeux du PLPDMA de Grand Orb

Au regard du cadre règlementaire, de l'évolution vers une société tournée vers l'économie circulaire, des caractéristiques du territoire et de la production de déchets sur la Communauté de communes Grand Orb, il sera intéressant d'ouvrir le PLDMA pour aller vers une politique d'économie circulaire.

III-1 Objectifs chiffrés

L'objectif fixé par la loi LTECV est de réduire de -10% les DMA (kg/hab/an) à l'horizon 2020. Au niveau régional, Le plan Occitanie s'inscrit dans cet objectif en visant une diminution du ratio de DMA de 13 % entre 2010 et 2025, avec une étape à -10 % entre 2010 et 2020, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -16 % à 2031.

Or, sur le territoire de la Communauté de communes Grand Orb, les DMA ont augmenté de + 5 % depuis 2010 ! Les efforts à faire vont donc être d'autant plus importants pour atteindre l'objectif règlementaire …

Cette augmentation des DMA est due, notamment à la forte augmentation des tonnages en déchèterie (+18 %) qui est corrélée à l'augmentation de leur fréquentation par les particuliers notamment. Cette dernière est compensée par la diminution des tonnages de verre (-5%) et d'OM
(-8%) sachant qu'une partie de cette diminution se retrouve peut-être dans l'augmentation du tri (+2%). *Cf Figure 8*

Afin d'atteindre l'objectif réglementaire les objectifs suivants sont fixés :

Réduction des emballages ménagers

D'ici 2022, l'extension des consignes de tri va avoir pour conséquence de diminuer les OM avec un report sur la collecte du tri sélectif. Si une meilleure valorisation de ces déchets est une bonne chose il est nécessaire de participer aux changements de comportements de consommation afin de permettre une réduction des tonnages d'emballages ménagers.

L'observation de la composition de la poubelle de tri sélectif montre une forte présence de journaux magazine (45,7%). On note également une forte présence d'emballages ménagers recyclables (EMR) (30,32%). *Cf. Figure 16*

Actions envisageables :

- Réalisation d'une campagne de communication sur les STOP PUB ;
- Afin de diminuer les EMR, un travail sur le changement de comportement dès l'acte d'achat est nécessaire … Pour cela le plan d'action devra proposer des actions de sensibilisation auprès de plusieurs publics cibles. Sachant qu'une politique de prévention prend du temps à s'installer et produire ses effets il est important que la sensibilisation soit régulière et mette l'action sur le changement de comportement...

Objectif de réduction :
-3% d'ici 2025 afin d'atteindre la moyenne nationale de 47 kg/hab (au lieu de 49kg/hab en 2017).

Réduction des ordures ménagères

Déchets organiques

Les caractérisations montrent que les déchets putrescibles représentent 50% des OM ce qui est deux fois plus important qu'à l'échelle nationale.
Ces derniers sont composés en majorité de restes alimentaires (30 à 50% selon les échantillons de population étudiés), de 7% de restes alimentaires encore emballés, de déchets verts (jusqu'à 17% pour certains échantillons) et d'une part importante d'autres putrescibles (jusqu'à 32%). *Cf. Figure 20, Figure 21 et Figure 22*

Actions envisageables :

- Promouvoir le compostage individuel en milieu rural ;
- Développer le compostage collectif en milieu urbain ;
- Sensibiliser au gaspillage alimentaire ;
- Rappeler que les déchets verts sont à apporter en déchèterie.

Objectif de réduction Grand Orb
-50% de déchets putrescibles en 2025 dans les OM.

Rappel des objectifs de réduction Plan régional
-6% d'ordures ménagères entre 2010 et 2015 en kg/hab.an
Détournement des biodéchets : -50 % en 2025 puis de 61% en 2031
Réduction du gaspillage alimentaire de -60% d'ici 2031

Textile

La présence de textile dans les OM est supérieure à la moyenne nationale (5% contre 2,5% au niveau national). Le textile ne devrait pas se retrouver dans les ordures ménagères dans la mesure où le territoire est équipé de bornes TLC. *Cf. Figure 19 et Figure 20*

Actions envisageables :

- Sensibiliser à l'utilisation des bornes TCL, notamment en milieu urbain ;
- Vérifier la couverture du territoire en bornes TCL ;
- Campagne de communication sur le recyclage du textile et les bornes TLC.

Objectif de réduction Grand Orb
- 2% de textile en 2025 avec un effort à porter plus particulièrement en milieu urbain.

Rappel des objectifs de réduction Plan régional
-6% d'ordures ménagères entre 2010 et 2015 en kg/hab.an
Atteindre 50 % des TLC mis en marché détournés des ordures ménagères résiduelles, soit 6kg/hab/an de TLC collectés en 2025..

Textile sanitaire

Les textiles sanitaires correspondent à tous les textiles, mouchoirs et essuie tout souillés ainsi que les couches.
Leur présence dans les ordures ménagères de Grand Orb est supérieure à la moyenne nationale (11% contre 8% au niveau national). *Cf. Figure 19 et Figure 20*

Actions envisageables :

- Il est difficile de travailler sur la réduction du textile sanitaire. Au vu des résultats il n'est pas nécessaire de prévoir d'action particulière sur ce type de déchet pour le moment.

Objectif de réduction Grand Orb
Pas d'objectif de réduction pour le moment.

Papier

La présence de papier dans les ordures ménagères correspond à une erreur de tri car il devrait se retrouver dans le bac de tri.
En comparaison avec la moyenne nationale, Grand Orb est bien placé puisque l'on ne retrouve que 4% de papier au lieu de 14% au niveau national. *Cf. Figure 19 et Figure 20*
La présence de papier dans les ordures ménagères correspond à une erreur de tri

Actions envisageables :

- Communiquer sur les consignes de tri en général.

Objectif de réduction Grand Orb
La présence de papier n'est pas trop importante, il n'est pas nécessaire de déterminer un objectif de réduction précis mais de travailler de manière générale sur les consignes de tri pour tenter de réduire encore sa présence dans les OM.

Rappel des objectifs de réduction Plan régional
-6% d'ordures ménagères entre 2010 et 2015 en kg/hab.an

Carton

La présence de carton dans les ordures ménagères correspond à une erreur de tri car il devrait se retrouver dans le bac de tri.
En comparaison avec la moyenne nationale, Grand Orb est bien placé puisque l'on ne retrouve que 3% de carton au lieu de 7 % au niveau national. *Cf. Figure 19 et Figure 20*

Actions envisageables :

- Communiquer sur les consignes de tri en général.

Objectif de réduction Grand Orb

La présence de carton n'est pas trop importante, il n'est pas nécessaire de déterminer un objectif de réduction précis mais de travailler de manière générale sur les consignes de tri pour tenter de réduire encore sa présence dans les OM.

Rappel des objectifs de réduction Plan régional
-6% d'ordures ménagères entre 2010 et 2015 en kg/hab.an

Composite

Les composites correspondent aux matériaux composés de deux matière (ex brique de lait). Leurs présences dans les ordures ménagères correspondent à une erreur de tri car ils devraient se retrouver dans le bac de tri. On en retrouve 2% dans les ordures ménagères, ce qui correspond à la moyenne nationale. *Cf. Figure 19 et Figure 20*

Actions envisageables :

- Communiquer sur les consignes de tri en général.

Objectif de réduction Grand Orb

La présence de composite n'est pas trop importante, il n'est pas nécessaire de déterminer un objectif de réduction précis mais de travailler de manière générale sur les consignes de tri pour tenter de réduire encore sa présence dans les OM.

Rappel des objectifs de réduction Plan régional
-6% d'ordures ménagères entre 2010 et 2015 en kg/hab.an

Plastique (flaconnage)

On retrouve des bouteilles et flacons en plastiques dans les ordures ménagères. Leurs présences correspondent à une erreur de tri car ils devraient se retrouver dans le bac de tri. On en retrouve 2% dans les ordures ménagères. La comparaison avec le national ne peut être réalisé car il ne différencie pas les plastiques qui peuvent être recyclés des autres. Toutefois le taux de plastique au niveau national est de 11 %. Si l'on cumule, au sein de Grand Orb, les flaconnages plastiques et les « autres plastiques » on arrive à 10% ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale … *Cf. Figure 19 et Figure 20*

Actions envisageables :

- Communiquer sur les consignes de tri en général ;
- Accompagner l'extension des consignes de tri tout en assurant un niveau de refus constant

Objectif de réduction Grand Orb

La présence de flaconnage plastique n'est pas trop importante, il n'est pas nécessaire de déterminer un objectif de réduction précis mais de travailler de manière générale sur les consignes de tri pour tenter de réduire encore sa présence dans les OM.

Rappel des objectifs de réduction Plan régional

-6% d'ordures ménagères entre 2010 et 2015 en kg/hab.an

Amélioration de collecte sélective des déchets d'emballages hors verre et de papiers graphiques :

Performance pour 2015	Objectif 2025 et 2031 de collecte par rapport à 2015
< 50 kg/hab.an	+ 15%
Entre 50 kg/hab.an et 60 kg/hab.an	+10%
>60 kg/hab.an	stabilisation

Autres plastiques

Ces plastiques sont essentiellement des pots, barquettes et films alimentaires. Le taux de « Autres plastiques » dans les ordures ménagères de Grand Orb est de 12%. *Cf. Figure 19 et Figure 20*

Actions envisageables :

- La présence de « plastiques autres » dans les ordures ménagères est normale puisqu'ils ne sont pas pour le moment autorisés dans la poubelle de tri. Toutefois, cette consigne sera différente lors de la mise en place de l'extension des consignes de tri sur le territoire d'où l'accompagnement auprès du citoyen de cette évolution.

Objectif de réduction Grand Orb

Les « plastiques autres » représentent une réduction potentielle des ordures ménagères de 11% lorsque l'extension des consignes de tri sera mise en place. Attention toutefois la réduction des OM sera reportée sur le tri sélectif qui augmentera d'autant…

Rappel des objectifs de réduction Plan régional

-6% d'ordures ménagères entre 2010 et 2015 en kg/hab.an

Métaux

Le taux de « métaux » dans les ordures ménagères de Grand Orb est de 3 %, ce qui correspond à peu près à la moyenne nationale (2,5%). *Cf. Figure 19 et Figure 20*

Actions envisageables :

- Communiquer sur les consignes de tri en général.

Objectif de réduction Grand Orb

La présence de métaux n'est pas trop importante, il n'est pas nécessaire de déterminer un objectif de réduction précis mais de travailler de manière générale sur les consignes de tri pour tenter de réduire encore sa présence dans les OM.

Rappel des objectifs de réduction Plan régional

-6% d'ordures ménagères entre 2010 et 2015 en kg/hab.an

Verre

Le taux de « verre » dans les ordures ménagères de Grand Orb est de 7 %, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (11 %). *Cf. Figure 19 et Figure 20*

Actions envisageables :

- Communiquer sur les consignes de tri en général.

Objectif de réduction Grand Orb (dans les OM)

La présence de verre n'est pas trop importante dans les OM, il n'est pas nécessaire de déterminer un objectif de réduction précis mais de travailler de manière générale sur les consignes de tri pour tenter de réduire encore sa présence dans les OM.

Objectif collecte sélective :

+10% de verre en collecte sélective pour atteindre les objectifs régionaux, d'ici 2025.

Rappel des objectifs de réduction Plan régional

-6% d'ordures ménagères entre 2010 et 2015 en kg/hab.an

La collecte sélective de verre doit être portée de 29,4 kg/hab.an en 2015 à 34 kg/hab.an en 2025 et 34,4 kg/hab.an en 2031. Cet objectif régional se décline sur les territoires de manière différenciée en fonction des performances constatées pour 2015, à savoir :

Performance de collecte du verre pour 2015	Objectif 2025 de collecte par rapport à 2015	Objectif 2031 de collecte par rapport à l'augmentation entre 2015 et 2025
< 30 kg/hab.an	+ 20%	+10% de l'objectif d'augmentation 2015 - 2025
Entre 30 kg/hab.an et 40 kg/hab.an	+10%	
>40 kg/hab.an	+5%	

Réduction des tonnages en déchetterie

On constate une forte augmentation des tonnages en déchèterie depuis 2010 (+20%).
Ceci est la traduction d'une augmentation des déchets verts (+40%), du bois (+142%), du fer (+10%), du carton (+11%) et des déchets toxiques (+38%).
D'autre part, cette augmentation est à mettre en corrélation, en partie avec l'augmentation de la fréquentation (Bédarieux : +146%, Lunas : +59%, Estrechoux : +195%). *Cf. Figure 12*

Le fait que les déchèteries soient plus utilisées est une bonne chose car cela permet de traiter et valoriser les déchets apportés. Toutefois dans une logique de réduction globale des DMA il faut s'interroger sur la possibilité de limiter les tonnages.

Actions envisageables :

- Promouvoir la réparation et le réemploi ;
- Etablir un partenariat avec la ressourcerie « Bon Debarras »
- Etudier la possibilité de réaliser des campagnes de broyage pour les particuliers afin de limiter les apports de déchets verts en déchèterie et la valoriser localement.

Objectif de réduction Grand Orb
- 10% de déchets verts apportés en déchèterie en 2025
- 10% de tonnage en déchèterie en 2025

Rappel des objectifs de réduction plan régional
Déchets verts : -20% pour 2025 et -25% pour 2031
Déchets encombrants : -10% pour 2025 et -15% pour 2031.
Amélioration du niveau de valorisation des gravats en déchèteries (80% en 2031 au lieu de 50% en 2015).
L'atteinte des objectifs combinés de prévention et de collecte sélective des DO doit permettre de réduire de 60% la quantité de tout-venant collectée par habitant et par an entre 2015 et 2031. Les hypothèses d'amélioration de la part de DO captée en vue d'une valorisation matière sont les suivantes

Amélioration de la collecte en vue de leur valorisation matière ou de la valorisation des déchets suivants :	2015	2025	2031
Textiles, linge et chaussures (TLC) Cf point 4 ci-après	3,4 kg/hab.an	6 kg/hab.an	7 kg/hab.an
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	9 kg/hab.an dont 6 kg/hab.an en déchèteries	14 kg/hab.an dont 10 kg/hab.an en déchèteries	17 kg/hab.an dont 12 kg/hab.an en déchèteries
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	19% des déchèteries équipées d'une benne DEA	Possibilité de tri des DEA sur l'ensemble du territoire : Collecte en vue d'une valorisation de 4,5 kg/hab.an de DEA issus de la benne de tout-venant	
Amélioration générale du tri en déchèterie et développement de nouvelles filières (exemple : plâtre, plastique dur...)		Extraction de 15% du tout-venant des résiduels pour valorisation	Extraction de 20% du tout-venant des résiduels pour valorisation
Gravat collecté en déchèteries	50%	75%	80%

III-2 Indicateurs de suivi

L'objectif global de réduction du PLPDMA est de -13% d'ici 2025 et de -16% d'ici 2031 par rapport à 2010, afin d'être en cohérence avec le plan régional et les objectifs nationaux.

Lors du bilan annuel du PLPDMA une attention particulière devra être portée sur :

- **La réduction des DMA**
- **La réduction des déchets verts**
- **L'augmentation du tri**
- **Les changements de comportement.**

Chaque action fait l'objet d'indicateurs de suivis.

Il sera intéressant de réaliser le bilan annuel en observant les indicateurs suivants :

IMPACT

Changements de comportement

Réduction des quantités de DMA produits/hab.

OBJECTIFS D'IMPACT

- Les quantités d'ordure ménagère résiduelle (OMR) et de déchets ménagers et assimilés (DMA) diminuent, en particulier les gisements prioritaires
- Les coûts de la gestion des déchets sont maîtrisés
- Les ménages, entreprises, administrations adoptent des gestes de prévention
- Les relais diffusent les messages de prévention

ACTIVITÉ

Moyens humains, financiers, matériels mobilisés

Tâches réalisées

OBJECTIFS D'ACTIVITÉ

- L'équipe d'animation est identifiée et formée
- Les agents, relais de terrain et élus des collectivités connaissent les enjeux de la prévention
- Le porteur du programme est éco-exemplaire
- Les partenaires sont identifiés et pilotent des actions
- Les coûts de la prévention sont connus

LES OBJECTIFS D'IMPACT D'UNE ACTION	LES INDICATEURS D'IMPACT D'UNE ACTION
• Les quantités de DMA diminuent grâce à l'action	• Quantités de DMA évitées en kg/hab. (lorsque c'est possible)
• Les ménages, entreprises, administrations adoptent des gestes de prévention promus par l'action	• Nombre de cibles ayant adopté le comportement • Évolution du nombre de cibles ayant adopté les gestes
LES OBJECTIFS D'ACTIVITÉ D'UNE ACTION	**LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ D'UNE ACTION**
• Les tâches sont réalisées dans les temps	• Réalisation des tâches prévues
• Les moyens humains, financiers (en €) et matériels sont mobilisés	• Nombre d'équivalents temps plein (ETP) • Coût de l'action en € hors personnel • Amortissement de matériel appartenant déjà à la collectivité

PARTIE 4 : Gouvernance

I Les commissions au sein de la Communauté de communes Grand Orb

La Communauté de communes est dotée de deux commissions concernent le PLDMA:

- Commission déchets, habitat, cadre de vie, SPANC,
- Commission environnement et maîtrise de l'énergie.

Les commissions sont mobilisées en fonction des besoins.

Commission déchets, habitat, cadre de vie, SPANC	**Commission environnement et maîtrise de l'énergie**
BASCOUL Roland, Président	**MANENC Aurélien, Président**
BALERIN Christian	ALIX Louis-Henri
BOLTZ Jean-Claude	BARSSE Francis
BOUVIER Sylvie	DALERY Guillaume
DALERY Guillaume	LOSMA Rose-Marie
EDO Marie-Aline	MATHIEU Pierre
LACOSTE Jean	MAUREL Marie-France
LOSMA Rose-Marie	MONTCHAUZOU Alain
MATHIEU Henri	MOULIN Jean-François
MAUREL Marie-France	POUGALAN Christine
ROBIN Yves	VAUTHIER Serge
VEISLINGER Gilbert	VEISLINGER Gilbert

II – La Commission Consultative d'Élaboration et de suivi (CCES)

II-1 Constitution

La commission d'élaboration et de suivi du PLPDMA est constituée des membres suivants :

- Élu référent PLPDMA : BASCOUL Roland ;
- Élus de la commission déchets, habitat, cadre de vie, SPANC ;
- Élu référent développement durable : Aurélien MANENC
- Animateur PLPDMA ;
- Responsable du service environnement ;
- Représentant des chambres consulaires (CCI, CMA) ;
- Représentant du conseil régional ;

- Représentant de l'ADEME ;
- Représentant du Pays Haut Languedoc et Vignoble ;
- Représentant du Parc Régional Haut Languedoc

Les associations et les entreprises du territoire pourront être invitées à se joindre au COPIL en fonction des partenariats établis.

Les représentants des éco-organismes seront invités au COPIL Bilan.

II-2 Rôle de la CCES

La Commission consultative d'Elaboration et de Suivi est un lieu de construction à vocation consultative et prospective. Elles a les missions suivantes :

- Donner son avis sur le projet ;
- Valider le bilan annuel ;
- Evaluer le PLPDMA.

Pour cela la CCES se réunie à minima une fois par an.

III - Le comité technique

Un COTEC sera constitué des membres suivant :

- Élu référent PLPDMA : BASCOUL Roland.
- Animateur PLPDMA ;
- Responsable du service environnement ;

Il aura pour rôle le suivi technique de la mise en œuvre du PLPDA et la préparation des éléments de bilan qui seront présentés à la CCES.

PARTIE 5 : Plan d'action

IV - La construction du plan d'action et son suivi

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) est construit sur la base de l'ancien PLP 2013-2018. Il reprend les actions qui y étaient inscrites et en propose de nouvelles.

Si sa construction ne relève pas d'un travail collectif et partagé pour des raisons de gain de temps (mise en œuvre de l'ancien PLP très étalée dans le temps et pas toujours concrétisée), il sera important de réaliser un bilan annuel pour assurer son suivi et à cette occasion de réaliser des ateliers participatifs pour valider les actions réalisées et éventuellement en rajouter au programme.

Son suivi aura permis la réalisation d'un bilan pour chaque action, reprenant les indicateurs fixés dans chaque fiche action ainsi que par le rôle de la CCES et du comité technique qui se réuniront à minima une fois par an (Cf. paragraphe gouvernance).

Le PLPDMA s'insèrera dans un programme d'action plus large : le « Plan d'action Développement Durable Grand Orb ».

V – Un plan d'action 2018-2020 en 6 axes

Le Plan Local de Prévention des Déchet Ménagers Assimilés est défini autour de six axes :

- **Axe 1 :** Sensibiliser / communiquer ;
- **Axe 2 :** Développer l'éco-exemplarité et la consommation responsable ;
- **Axe 3 :** Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- **Axe 4 :** Favoriser l'allongement de la durée d'usage ;
- **Axe 5 :** Travailler avec les professionnels ;
- **Axe 6 :** Augmenter la valorisation des déchets.

Ce programme d'action est fixé pour une durée de six ans (2018-2024). 32 fiches actions détaillent les projets à mettre en œuvre d'ici 2023

Axes	Actions	2018				2019				2020				2021				2022				2023			
1- Sensibiliser / communiquer	1.1 Proposer un programme de sensibilisation aux établissements scolaires, périscolaires																								
	1.2 Proposer des ateliers thématiques grand public																								
	1.3 Sensibiliser lors d'évènements existants (SERD, semaine du DD, marché…)																								
	1.4 Organiser une rencontre périodique																								
	1.5 Concevoir des outils de sensibilisation																								
	1.6 Création d'une lettre d'information																								
	1.7 Réaliser des campagnes de communication ciblées																								
	1.8 Campagne ambassadeur du tri externalisée ?																								
2- Développer l'éco-exemplarité et la consommation responsable	2.1 Plan Administration Exemplaire-Grand Orb																								
	2.2 Promouvoir l'éco-exemplarité auprès des collectivités																								
	2.3 Promouvoir l'éco-exemplarité auprès des associations organisatrices d'évènementiels																								
	2.4 Étudier la possibilité de proposer des gobelets réutilisables																								
	2.5 Achats écoresponsables et achats groupés																								
	2.6 Mise en place d'une « Matrice Compta Coût »																								
	2.7 Étude relative à la possibilité de mettre en place la Redevance incitative (RI)																								
	2.8 Moderniser les déchèteries et mise en place du contrôle d'accès																								
	2.9 Etude sécurisation des tournées																								
3- Lutter contre le gaspillage alimentaire	3.1 Sensibiliser les jeunes au gaspillage alimentaire en lien avec la restauration scolaire																								
	3.2 Sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire et au bien manger																								
	3.3 Sensibiliser le public empêché et le public fragilisé au gaspillage alimentaire et au bien manger																								
	3.4 Sensibiliser les restaurateurs et les consommateurs à la pratique du gourmet bag																								
4- Favoriser l'allongement de la durée d'usage	4.1 Promouvoir le don, le réemploi, la réparation et la réutilisation																								
	4.2 Travailler en lien avec les recycleries du territoire																								
5- Travailler avec les professionnels	5.1 Développer des projets avec les acteurs touristiques du territoire																								
	5.2 Développer des partenariats et projets avec les acteurs du territoire																								
	5.3 Travailler avec les professionnels assujettis à redevance spéciale																								
6- Augmenter la valorisation des déchets	6.1 Promouvoir le compostage individuel																								
	6.2 Promouvoir le compostage collectif (communes, restauration…)																								
	6.3 Animer une réflexion sur la gestion des déchets verts																								
	6.4 Augmenter la valorisation des papiers																								
	6.5 Élaborer un partenariat pour le recyclage des stylos																								
	6.6 Etude optimisation et mise en place de l'extension des consignes de tri																								

Axe 1 : Sensibiliser / communiquer

Contexte national et régional :

L'évolution du comportement vers une consommation durable, évitant le gaspillage et envisageant le déchet produit comme une matière à valoriser, dans un monde aux ressources limitées nécessite une action forte de communication et de formation des différents acteurs.

La feuille de route économie circulaire du gouvernement met en avant l'intérêt de ces actions pour mobiliser les acteurs et définit des mesures phares telles que mener un effort de communication inédit pour mobiliser les citoyens et les entreprises mais aussi sensibiliser et éduquer.
Les actions de sensibilisation visent à :

- Informer l'ensemble des publics-cibles (ménages, entreprises, acteurs publics dont les établissements scolaires) sur l'impact de leurs pratiques (achats, utilisation, …) ;
- Valoriser et diffuser les gestes et démarches de prévention menés.

Certaines actions emblématiques sont à poursuivre (stop pub, gestion de proximité des biodéchets), d'autres à développer comme la promotion des alternatives aux objets à usage unique (couches, lingettes, protections féminines, vaisselles et gobelets lavables, piles rechargeables…).

Les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer :

- En développant des stratégies et outils de communication pour toucher efficacement les différents usagers ;
- En accompagnant les changements de comportement à travers l'animation d'opérations témoins, de manifestations, de réseaux d'acteurs… ;
- En capitalisant les idées et les bonnes pratiques et en les diffusant ;
- En étant exemplaires dans leur fonctionnement.

Contexte grand Orb

La Communauté de communes Grand Orb réalise des actions de sensibilisation des scolaires sur la thématique des déchets depuis de nombreuses années. Elle propose également des ateliers/formations à destination du grand public sur la thématique du compostage et des produits d'entretien au naturel.

La volonté politique est d'élargir la sensibilisation auprès de tous les publics : scolaires, ménages et professionnels et de proposer d'autres thématiques de sensibilisation : gaspillage alimentaire, énergie, eau, zéro phyto …

La semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) auxquelles les collectivités territoriales, les entreprises, les commerces, les établissements scolaires et les associations sont invitées à participer, assure une visibilité des manifestations et actions menées en faveur de la prévention par leur concentration sur une semaine commune, participant ainsi à la sensibilisation et la mobilisation de tous.

Le Plan recommande aux différents acteurs de relayer les différentes campagnes nationales – en cours et futures - permettant ainsi de leur donner plus d'ampleur (ex : « Réduisons vite nos déchets, ça déborde » , « Ça suffit le gâchis »).

Fiche action n°1.1

Proposer un programme de sensibilisation aux scolaires et périscolaires

Axe : A1 - Sensibiliser / Communiquer.

Cible : Scolaires et périscolaires (enseignants, animateurs, élèves).

Date de lancement : 2018

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, Service à la population, Communication.

Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes autour des problématiques suivantes :
  - Enjeux de la gestion des déchets, tri, devenir des déchets et l'éco-consommation ;
  - Energie renouvelable et économies d'énergie ;
  - Ressource en eau, gestion et économie ;
  - Gaspillage alimentaire ;
  - Toutes autres thématiques en lien avec le développement durable ;
- Permettre aux enfants d'acquérir des connaissances ;
- Initier des comportements éco-citoyens ;
- Proposer aux enseignants des contenus de qualité en lien avec le programme éducatif ;
- Former les animateurs des centres de loisirs et accueil périscolaire pour démultiplier les actions de sensibilisation ;
- Participer à la réduction des DMA et à l'augmentation de la valorisation des déchets.

Descriptif de l'action et planification :

La sensibilisation du jeune public en milieu scolaire et extrascolaire prendra plusieurs formes en fonction des cibles suivantes :

Établissement primaire : les élémentaires sont ciblés en priorité. Des animations à destination des maternelles pourront être proposées dans un second temps.

1. Création d'outils pédagogiques et fiche pédagogique – (année 2017) ;
2. Phase de test avec une ou deux classes - (année 2017) ;
3. Proposition d'intervention en classe ou définition d'un projet avec l'enseignant : programme diffusé chaque année en juin pour permettre aux enseignants de s'organiser pour la rentrée suivante – (2018-2020).

Un livret pédagogique sera distribué en fin de chaque animation afin de reprendre les informations abordées lors de l'intervention en classe et faire le lien avec les familles …

Établissement du secondaire (collèges et lycées, MFR) : Le mode projet, avec les enseignants motivés, est priorisé. L'animation est personnalisée en fonction des besoins. Une prise de contact avec les établissements sera réalisée en fin d'année scolaire pour une éventuelle programmation l'année suivante.

Périscolaire, NAT et TAP **:** Les formations des animateurs seront proposées afin de permettre la pérennisation de l'action dans le temps et de démultiplier les actions de sensibilisation. Les animateurs

pourront être accompagnés à distance dans la mise en œuvre de leur projet pédagogique au sein de leur structure. Un programme de formation avec inscription sera communiqué en fin de chaque année scolaire à l'ensemble des structures concernées.

Moyens humains :

- Animation : Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP ou service civique pour démultiplier les actions de sensibilisation ;
- Formation : Animatrice PLPDMA et/ou intervenant extérieur.

Budget

- Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique)
- Possibilité d'interventions d'organismes extérieurs (exemple CPIE Haut Languedoc) ;
- Impression de supports pédagogiques (notamment les livrets pédagogique pour les modules de sensibilisation).

Indicateurs de suivis

Quantitatifs :

- Nombre de demandes d'intervention en classe ;
- **Nombre d'interventions réalisées ;**
- **Nombre de classes/structures sensibilisées ;**
- **Nombre d'élèves sensibilisés ;**
- Nombre de demandes de formation ;
- Nombre de formations réalisées ;
- **Nombre d'animateurs/personnes formés** ;
- Nombre de retour positif des questionnaires d'évaluation en fin d'intervention (enseignant /animateur) ;
- Temps passé par l'animateur en animation et préparation de l'animation ;
- Temps passé par l'animateur en formation et préparation de la formation.

Qualitatifs :

- Changement de comportement

Économique

- Budget alloué /an

Outils de communication

- Lettre d'information à destination des enseignants et animateurs ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée ;
- Article dans la presse et/ou la lettre d'information du service environnement.

Partenaires :

Entres autres : ADME, DRAAF, ECO organismes, Organismes extérieurs (CPIE, autre), Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux déchets et Aurélien MANENC 3ème Vice-président, délégué à l'Aménagement du territoire et au Développement durable.

Fiche action n°1.2

Proposer des ateliers thématiques au grand public

Axe : A1 - Sensibiliser /Communiquer.

Cible : Grand Public.

Date de lancement : 2017

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, Service à la population, Communication.

Objectifs :

- Sensibiliser le grand public. Les thématiques à développer sont multiples, sont d'ores et déjà identifiés les sujets suivants :
  - Enjeux de la gestion des déchets, au tri et à l'éco-consommation ;
  - Réduction des déchets et de la nocivité : produits ménagers et cosmétiques à faire sois même, jardiner au naturel, compostage ;
  - Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Initier des comportements éco-citoyens ;
- Impliquer les acteurs pour une meilleure valorisation des déchets (tri) et une réduction de la production d'ordures ménagères ;
- Participer à la réduction des DMA et à l'augmentation de la valorisation des déchets.

Descriptif de l'action et planification :

1. Construire la formation et les outils pédagogiques associés ;
2. Identifier les partenaires qui pourraient intervenir en tant qu'associé ou formateur ;
3. Planifier les ateliers et communiquer auprès du grand public ;
4. Gérer les inscriptions et réaliser les ateliers programmés ;
5. Évaluer.

Moyens Humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP ou service civique.

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) ;
- ☐ Intervention d'organismes extérieurs (exemple CPIE Haut Languedoc) :
  Estimation : 2 000 € pour 10 ateliers par an.
- ☐ Support pédagogique / outil pédagogique éventuellement.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- Nombre d'ateliers thématiques réalisés ;
- **Nombre de participants pour chaque atelier et total annuel ;**
- Temps passé par l'animateur PLPDMA en animation et préparation de l'animation ;
- Nombre de retour positif des questionnaires d'évaluation en fin d'intervention.

Qualitatifs :

- Changement de comportement

Économique :

- Budget alloué /an

Outils de communication

- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée ;
- Article dans la presse et/ou la lettre d'information du service environnement.

Partenaires :

Entre autre : ADEME, DRAAF, ECO organismes, Organismes extérieurs (CPIE, autre), Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets et Aurélien MANENC 3ème Vice-président, délégué à l'Aménagement du territoire et au Développement durable.

Fiche action n°1.3

Sensibiliser lors d'évènements existants (SERD, Semaine du DD, marché…)

Axe : A1 - Sensibiliser /Communiquer.

Cible : Grand Public.

Date de lancement : 2018

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, Service à la population, Communication.

Objectifs :

- Sensibiliser le grand public lors de manifestations existantes pour aller chercher le public inhabituel ;
- Initier des comportements éco-citoyens ;
- Impliquer les acteurs pour une meilleure valorisation des déchets (tri) et une réduction de la production d'ordures ménagères ;
- Participer à la réduction des DMA et à l'augmentation de la valorisation des déchets.

Descriptif de l'action et planification :

1. Identification des évènements existants sur le territoire de Grand Orb (fêtes, marchés, foires aux associations …) et les évènements nationaux (SERD, journée gaspillage alimentaire …) ;
2. Création des outils pédagogiques ;
3. Proposition de stand / animations lors de ces évènements.

Moyens Humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP ou service civique.

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) ;
- ☐ Intervention d'organismes extérieurs (exemple CPIE Haut Languedoc) éventuellement ;
- ☐ Support pédagogique / outil pédagogique éventuellement.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- ☐ **Nombre d'interventions réalisées ;**
- ☐ **Nombre de participants par intervention et total annuel ;**
- ☐ Temps passé par l'animateur PLPDMA en animation et préparation de l'animation ;
- ☐ Nombre de retour positif des questionnaires d'évaluation en fin d'intervention.

Qualitatifs :

- ☐ Changement de comportement

Économique :

- ☐ Budget alloué /an

Outils de communication

- Flyer/affiche ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée ;
- Article dans la presse et/ou la lettre d'information du service environnement.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, DRAAF, ECO organismes, Organismes extérieurs (CPIE, autre), Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets et Aurélien MANENC 3ème Vice-président, délégué à l'Aménagement du territoire et au Développement durable.

Fiche action n°1.4

Organiser une rencontre périodique

Axe : A1 - Sensibiliser /Communiquer.

Cible : Grand Public.

Date de lancement : 2019

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, Service à la population, Communication.

Objectifs :

- Partager et diffuser des connaissances, outils et bonnes pratiques ;
- Mobiliser les citoyens ;
- Mobiliser les partenaires ;
- Faire émerger de nouvelles idées ;
- Sensibiliser les citoyens ;
- Participer à la réduction des DMA et à l'augmentation de la valorisation des déchets.

Descriptif de l'action et planification :

1. Fixer une date d'évènement en fonction des évènements déjà existants (ou se greffer sur un évènement existant) ;
2. Mobiliser les partenaires pour co-organiser la rencontre ;
3. Définir une thématique, le format annuellement. La thématique peut être élargie au développement durable (pas uniquement la thématique déchet) ;
4. Réaliser la rencontre en prenant en compte tous les aspects développement durable et en assurer le suivi.

Moyens Humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP ou service civique ;
- ☐ Partenaires.

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) ;
- ☐ Interventions d'organismes extérieurs (exemple CPIE Haut Languedoc) éventuellement ;
- ☐ Support pédagogique / outil pédagogique éventuellement.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- Réalisation de la rencontre ;
- **Nombre de participants ;**
- **Nombre de partenaire associés ;**
- Temps passé par l'animateur PLPDMA en animation et préparation de la rencontre ;
- Nombre de retour positif des questionnaires d'évaluation en fin d'intervention.

Qualitatifs :

- Changement de comportement

Économique :

- Budget alloué /an

Outils de communication

- Flyer/affiche ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée ;
- Article dans la presse et/ou la lettre d'information du service environnement.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, DRAAF, ECO organismes, Organismes extérieurs (CPIE, autre), Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets et Aurélien MANENC 3ème Vice-président, délégué à l'Aménagement du territoire et au Développement durable.

Fiche action n°1.5

Concevoir des outils de sensibilisations

Axe : A1 - Sensibiliser /Communiquer

Cible : Scolaires et périscolaires (enseignants, animateurs, élèves)

Date de lancement : 2018

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, Service à la population, Communication.

Objectifs :

- Disposer d'outils pédagogiques en fonction des différents publics ciblés et formats d'interventions (milieu scolaire, stands, formation…) ;
- Adapter les outils pédagogiques aux enjeux et caractéristiques du territoire ;
- Avoir la possibilité de prêter des outils pédagogiques aux mairies, écoles, associations du territoire …

Descriptif de l'action et planification :

1. Création d'outils pédagogiques et fiches animations en lien avec les animations proposées pour les scolaires ;
2. Création d'outils pédagogiques et fiches animations pour les formations destinées aux animateurs de centres de loisirs ;
3. Création d'outils pédagogiques et fiches animations pour la sensibilisation du grand public notamment dans le cadre de stands ;
4. Création d'outils pédagogiques réutilisables dès que possible avec la participation des acteurs du territoire (exemple : création d'une exposition avec les scolaires …).

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP ou service civique ;
- ☐ Partenaires.

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) ;
- ☐ Interventions d'organismes extérieurs (exemple CPIE Haut Languedoc) éventuellement ;
- ☐ Création graphique ;
- ☐ Impression.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- Nombre d'outils créés ;
- Nombre d'outil diffusés/prêtés.

Économique :

- Budget alloué /an

Outils de communication

- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, DRAAF, ECO organismes, Organismes extérieurs (CPIE, autre), Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets et Aurélien MANENC 3ème Vice-président, délégué à l'Aménagement du territoire et au Développement durable.

Fiche action n°1.6

Lettre d'information

Axe : A1 - Sensibiliser /Communiquer

Cible : Grand public

Date de lancement : 2020

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, Service à la population, Communication.

Objectifs :

- Sensibiliser les particuliers ;
- Promouvoir les actions réalisées auprès des particuliers et des partenaires ;
- Promouvoir les actions réalisées au sein de Grand Orb auprès des communes du territoire.

Descriptif de l'action et planification :

1. Cadrage du projet : définition des cibles, de la fréquence de communication, des besoins ;
2. Elaboration du gabarit de la revue et de la charte graphique ;
3. Création, impression et distribution de la revue en fonction de la fréquence choisie.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP ou service civique, responsable environnement, service communication ;

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique, responsable environnement, service communication) ;
- ☐ Création graphique ;
- ☐ Impression.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- ☐ Nombre de revues distribuées ;
- ☐ Maintien des objectifs en terme de fréquence de diffusion.

Économique :

- ☐ Budget alloué /an

Outils de communication

- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Distribution en porte à porte ;
- Mailing avec la version numérisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets et Aurélien MANENC 3ème Vice-président, délégué à l'Aménagement du territoire et au Développement durable.

Fiche action n°1.7

Réaliser des campagnes de communication ciblées

Axe : A1 - Sensibiliser /Communiquer

Cible : tout public

Date de lancement : 2019

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, Communication.

Objectifs :

- Sensibiliser sur une thématique précise en fonction des besoins ;
- Toucher un public large ;
- Sensibiliser au tri, promouvoir le réemploi et la valorisation matière ;
- Participer à la réduction des déchets ;
- Participer à la réduction des coûts de gestion des déchets.

Descriptif de l'action et planification :

1. En fonction des besoins identifiés, notamment à travers les caractérisations des OM et des problématiques rencontrées lors de la collecte des déchets, il sera intéressant de réaliser une campagne de communication ciblée sur un flux de déchets. Exemple :
   - Verre (on en retrouve dans les poubelles de tri et d'OM …) ;
   - Borne à vêtements (on en retrouve dans les poubelles de tri et d'OM …) ;
   - Stop pub ;
   - Compostage…
2. Création de la campagne de communication avec l'aide éventuelle d'un graphiste : utilisation de tous les supports de communication de Grand Orb, dont les véhicules. Possibilité de réaliser une campagne de communication radio.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP ou service civique ;
- ☐ Service communication ;
- ☐ Graphiste.

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) ;
- ☐ Temps d'agents service communication ;
- ☐ Création graphique ;
- ☐ Impression de support de communication ;
- ☐ Spot radio éventuellement.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- Nombre d'outils créés ;
- Nombre d'outil diffusés/prêtés.

Qualitatifs :

- Changement de comportement

Économique :

- Budget alloué /an

Outils de communication

- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée ;

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets et Aurélien MANENC 3ème Vice-président, délégué à l'Aménagement du territoire et au Développement durable.

Fiche action n°1.8

Campagne de sensibilisation via ambassadeurs externalisés

Axe : A1 - Sensibiliser /Communiquer

Cible : Foyers de Grand Orb

Date de lancement : 2019

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, Communication.

Objectifs :

- Sensibiliser les foyers au tri sélectif ;
- Cibler les zones de collecte qui présentent des points noirs du point de vue du tri ;
- Participer à la réduction des déchets ;
- Participer à la réduction des coûts de gestion des déchets.

Descriptif de l'action et planification :

1. Identification des tournées où il y a des erreurs de tri récurrentes ;
2. Définition et planification d'une campagne de sensibilisation en porte à porte via un ambassadeur de tri externalisé ;
3. Passation de marché avec le prestataire ;
4. Réalisation de la(les) campagne(s) de sensibilisation ;
5. Bilan de l'action.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA;
- ☐ Service communication ;
- ☐ Prestataire ;

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA,) ;
- ☐ Temps d'agents service communication ;
- ☐ Prestation « ambassadeur du tri externalisé ».

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- ☐ Nombre de campagnes réalisées ;
- ☐ Nombre de foyers sensibilisé.

Qualitatifs :

- ☐ Amélioration de la qualité du tri sur les tournées concernées

Économique :

- ☐ Budget alloué /an

Outils de communication

- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée ;
- Courrier d'information.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets et Aurélien MANENC 3ème Vice-président, délégué à l'Aménagement du territoire et au Développement durable.

Axe 2 : Développer l'éco-exemplarité et la consommation responsable

Contexte national et régional :

Le Plan régional recommande aux administrations publiques de :

- **Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets** (formation des agents, sensibilisation des élus et responsables) ;
- **Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques :** le plan cible plusieurs axes d'actions pour répondre à l'objectif d'éco-exemplarité et réduire ainsi la quantité de déchets assimilés collectés avec ceux des ménages, à savoir :
  - Réduction de la consommation de papier, de fournitures de bureau, de produits jetables, mais aussi d'équipements informatiques et d'autres appareils électriques et électroniques et de mobiliers ;
  - Réduction de l'utilisation de produits toxiques dans le cadre du nettoyage des bureaux, de la gestion des espaces verts, de l'entretien… ;
  - Préférence pour des solutions réutilisables aux objets à usage unique dans le cadre de manifestations et évènements (vaisselle par exemple) ;
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri à la source des biodéchets.
- **Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics : l**es achats publics représentent un levier pour le développement des actions de prévention et plus généralement sur l'économie circulaire. L'ensemble des donneurs d'ordres publics peuvent, à travers leurs marchés publics d'achats de biens matériels ou de services, intégrer des critères de performance environnementale, de réparabilité, de recyclabilité, de limitation des déchets, de coût global ou de coût du cycle de vie (ex : matériel de bureau, nettoyage, restauration, BTP…).

D'autre part, l'article 70 de la LTECV prévoit que « les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative (TI) en matière de déchets. La feuille de route économie circulaire régionale renforce l'objectif de déploiement de la tarification incitative énoncé par la LTECV en visant un taux de couverture équivalent au niveau national en 2020 et 2025, soit 1,3 million d'habitants en 2020 et 2,1 millions d'habitants en 2025.

Contexte Grand Orb

Grand Orb se doit d'être exemplaire pour montrer que la collectivité s'applique à elle-même l'effort quelle demande à tous. C'est aussi un moyen de maitriser les finances publiques en évitant le gaspillage et les dépenses de gestion des déchets qui pourraient être évités en amont. Enfin, être exemplaire c'est aussi avoir une réflexion intégrée dès l'achat et la prise en compte du cycle de vie des produits et leurs impacts sur l'environnement.

Afin de travailler dans ce sens un « Plan administration exemplaire » doit être co-construit avec l'ensemble des services.

Fiche action n°2.1

Plan Administration Exemplaire-Grand Orb

Axe : A2 – Développer l'éco exemplarité et la consommation responsable

Cible : Communauté de communes Grand Orb et autres collectivités

Date de lancement : 2020

Services Grand Orb concernés par l'action : tous les services.

Objectifs :

- Appliquer en interne les efforts demandés aux administrés ;
- Maitriser les finances publiques en évitant le gaspillage et les dépenses de gestion des déchets qui pourraient être évités en amont ;
- Avoir une réflexion intégrée dès l'achat et la prise en compte du cycle de vie des produits et leur impact sur l'environnement ;
- Créer un effet d'entrainement en sensibilisant l'ensemble des citoyens, parmi lesquels les agents ;
- Réduire la quantité de DMA ;
- Tester et s'approprier certaines actions et la démarche de mobilisation avant de solliciter les communes à y adhérer.

Descriptif de l'action et planification :

1. Réaliser un diagnostic des déchets et pratiques au sein de Grand Orb ;
2. Réaliser un diagnostic des achats et pratiques d'achats au sein de Grand Orb ;
3. Sensibiliser les agents et les élus à la prévention des déchets et plus largement aux pratiques de développement durable qui peuvent être appliquées quotidiennement ;
4. Élaborer avec l'ensemble des services un plan d'actions (désignation de référents par service) afin de diffuser et implanter des outils et bonnes pratiques ;
5. Mettre en œuvre le plan d'action, en assurer le suivi et l'évaluation.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP ou service civique ;
- ☐ Directeur de service ;
- ☐ Référents par service ;
- ☐ Élus référents.

Budget :

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique).

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- Nombre d'actions de sensibilisation des agents et des élus ;
- Nombre de personnes sensibilisées ;
- Nombre d'actions mises en œuvre ;
- Quantité de déchets produits par agent et taux d'évolution ;
- Quantité de déchets évités par type de produit et taux d'évolution en % ;
- Quantité de déchets mieux valorisés ;
- Nombre de personnes déclarant pratiquer des gestes de prévention ;
- Taux d'évolution en % ;
- Nombre de marchés intégrant la clause environnementale.

Qualitatifs :

- Réalisation du diagnostic ;
- Désignation de référents et élaboration du plan d'action ;
- Évolution des comportements.

Économique :

- Budget alloué /an ;
- Economie réalisée grâce aux bonnes pratiques ;
- Coût du diagnostic ;
- Coût de mise en œuvre (temps d'animation, de suivi…) ;
- Coût des actions de sensibilisation ;
- Évaluations des impacts économiques.

Outils de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets et Aurélien MANENC 3ème Vice-président, délégué à l'Aménagement du territoire et au Développement durable.

Fiche action n°2.2

Promouvoir l'Eco exemplarité auprès des communes de Grand Orb

Axe : A2 – Développer l'éco exemplarité et la consommation responsable.

Cible : Communauté de Communes Grand Orb et autres collectivités.

Date de lancement : 2020

Service Grand Orb concerné par l'action : Service environnement.

Objectifs :

- Impliquer les communes dans la démarche d'éco-exemplarité, les motiver et les accompagner dans leur démarche ;
- Réduire la quantité et la nocivité des déchets des collectivités ;
- Montrer que la réduction et une bonne gestion interne des déchets permet une maîtrise des coûts ;
- Renforcer les messages de prévention et de tri en direction des ménages via la communication sur l'exemplarité de la collectivité.

Descriptif de l'action et planification :

1. Promouvoir une méthodologie et des outils mis en œuvre pour élaborer le plan d'action « Administration exemplaire - Grand Orb » auprès des communes pour les impliquer dans la démarche ;
2. Accompagner les communes volontaires dans leur démarche.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP ou service civique ;
- ☐ Agents et élus des communes volontaires.

Budget :

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) ;
- ☐ Temps d'agents communes.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- ☐ Nombre de communes engagées dans la démarche ;
- ☐ Nombre de communes accompagnées ;
- ☐ Nombre d'actions de sensibilisation des agents et des élus ;
- ☐ Nombre de personnes sensibilisées ;
- ☐ Nombre de plans d'actions aboutis ;

- Quantité de déchets produits par agent et taux d'évolution ;
- Quantité de déchets évités par type de produit et taux d'évolution en %;
- Quantité de déchets mieux valorisés ;
- Nombre de personnes déclarant pratiquer des gestes de prévention ;
- Taux d'évolution en % ;
- Nombre de marchés intégrant la clause environnementale.

Qualitatifs :

- Réalisation du diagnostic ;
- Désignation de référents et élaboration du plan d'action ;
- Évolution des comportements.

Environnementaux :

- Impact environnemental en eq. CO_2 si calculable.

Économique :

- Budget alloué /an ;
- Economie réalisée grâce aux bonnes pratiques ;
- Coût du diagnostic ;
- Coût de mise en œuvre (temps d'animation, de suivi…) ;
- Coût des actions de sensibilisation.

Outils de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes, Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble, communes.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets

Fiche action n° 2.3

Promouvoir l'Eco exemplarité des associations organisatrices d'évènements

Axe : A2 – Développer l'éco exemplarité et la consommation responsable

Cible : Associations

Date de lancement : 2020

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service population.

Objectifs :

- Réduire la quantité de déchets lors des manifestations et promouvoir le tri des déchets ;
- Sensibiliser les participants à la gestion des déchets ;
- Travailler en amont de la manifestation pour qu'elle soit éco-responsable (eau, déchets, énergie, transport…).

Descriptif de l'action et planification :

1. Élaborer des outils à proposer aux associations pour permettre à une manifestation d'être éco-responsable ;
2. Proposer un accompagnement aux associations organisatrices de manifestations ;
3. Suivre et évaluer la manifestation.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP ou service civique ;
- ☐ Personnels et/ou bénévoles d'associations, d'administrations, …

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) ;
- ☐ Temps d'agents et/ou bénévoles des structures accompagnées.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- ☐ Nombre d'associations/structures engagées dans une démarche écoresponsable ;
- ☐ Nombre d'associations/structures accompagnées ;
- ☐ Nombre d'actions de sensibilisation d'agents et/ bénévoles des associations/structures accompagnées ;
- ☐ Nombre de personnes sensibilisées ;
- ☐ Nombre d'évènements éco-responsables réalisés ;
- ☐ Quantité de déchets évités par type de produit et taux d'évolution en % lors de la manifestation.

Qualitatifs :

- Réalisation du diagnostic déchets/développement durable pour l'évènement/manifestation concerné€ ;
- Désignation de référents et élaboration des actions à mettre en œuvre pour faire en sorte que l'évènement/manifestation soit éco-exemplaire.

Environnementaux :

- Impact environnemental en eq. CO_2 si calculable.

Économique :

- Budget alloué /an ;
- Economie réalisée grâce aux bonnes pratiques ;
- Coût du diagnostic ;
- Coût de mise en œuvre (temps d'animation, de suivi…) ;
- Coût des actions de sensibilisation.

Outils de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes, Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble, communes.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets

Fiche action n° 2.4

Étudier la possibilité de proposer des gobelets réutilisables

Axe : A2 – Réduire la production de déchets

Cible : Associations, collectivités,

Date de lancement : 2020

Service Grand Orb concerné par l'action : Service environnement.

Objectifs :

- Réduire la quantité de déchets lors des manifestations;
- Sensibiliser les organisateurs de manifestations et le grand public à l'éco-consommation ;
- Toucher un très large public avec un geste simple ;
- Développer une démarche éco-citoyenne.

Descriptif de l'action et planification :

1. Identification des besoins (manifestations sur le territoire, associations intéressées) ;
2. Identification d'une solution de lavage ;
3. Identification des retours d'expérience d'autres collectivités ;

Cas 1 : la Communauté de communes Grand Orb investit dans l'achat de gobelets :

4. Paramétrage des besoins en gobelets et élaboration d'un mode de gestion (prêt, location, gestion du stock, stockage…) ;
5. Création graphique et achat des gobelets ;
6. Mise en place d'un système de prêt et nettoyage des gobelets.

Cas 2 : la Communauté de communes privilégie l'aide à l'achat de gobelets par les associations

7. Mise en place d'un système de demande de subvention et convention de partenariat pour l'achat de gobelets ;
8. Définition d'un budget annuel.

Dans les deux cas :

9. Mise en œuvre du mode de gestion validé et suivi/évaluation de l'action.

Une réflexion pourra également être menée sur les barquettes et assiettes réutilisables …

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP ou service civique.

Budget

- Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) ;
- Coût lié à l'opération à définir (achat de gobelets, création graphique, subventions allouées, achat lave verre ….).

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- Les indicateurs vont dépendre de la solution adoptée : prêt de gobelets ou aide à l'achat … Ils seront donc à définir ultérieurement…

Qualitatifs :

- Changement de comportement des responsables et bénévoles d'associations ;
- Changement de comportement des particuliers.

Économique :

- À définir en fonction de la solution retenue.

Outils de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Fiche action n° 2.5

Achats écoresponsables et achats groupés

Axe : A2 – Réduire la production de déchets

Cible : Associations, collectivités,

Date de lancement : 2020

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service administration générale (finance et fiscalité ; marché public).

Objectifs :

- Modifier les habitudes de consommation de la collectivité ;
- Réduire la quantité de déchets dès l'acte d'achat ;
- Réduire la nocivité des produits et déchets dès l'acte d'achat ;
- Sensibiliser les agents et élus;
- Réaliser des économies via les achats groupés ;
- Contribuer à développer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la politique d'achat et de gestion des administrations publiques.

Descriptif de l'action et planification :

1. Réalisation d'un état des lieux de pratiques en termes d'achats au sein de la Communauté de communes et éventuellement des communes qui sont intéressées par la démarche ;
2. Identification des besoins et produits associés achetés actuellement ;
3. Identification des produits sur-emballés ou toxiques à éviter et recherche de solutions alternatives d'achats ;
4. Mise en place d'une politique d'achats groupés au sein de Grand Orb pour tous les services (besoin courant) ;
5. Proposition et mise en place d'achats groupés avec d'autres collectivités ;
6. Formation des agents.

MoyenshHumains :

- ☐ Animatrice PLPDMA ;
- ☐ Responsable service environnement ;
- ☐ Responsable service administration générale et/ou agent marché public et finance/fiscalité.

Budget

- ☐ Temps d'agents responsable environnement ;
- ☐ Temps d'agents responsable service administration général ;
- ☐ Temps d'agents marché public ;
- ☐ Temps d'agents finance/fiscalité.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs :

- Nombre de kg de déchet évités ;
- Taux de réduction des déchets évités ;
- Nombre de communes engagées dans les commandes d'achats groupés avec la Communauté de communes Grand Orb.

Qualitatifs :

- Changement de politique d'achat de la Communauté de communes Grand Orb ;
- Changement de politique d'achat des Communautés des communes engagées ;
- Nocivité des produits utilisés et déchets produits évités.

Environnementaux :

- Impact environnemental en eq. CO_2 si calculable.

Économique :

- Coût de mise en place d'une démarche d'achats responsables (diagnostic, discussion avec les fournisseurs …) ;
- Pourcentage réduction des coûts d'achats suite à la mise en place d'achats groupés ;
- Economies réalisées grâce aux modifications ;
- Coût des actions de sensibilisation.

Outils de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets

Fiche action n° 2.6

Mise en place d'une « Matrice Compta Coût »

Axe : A2 – Développer l'éco exemplarité et la consommation responsable

Cible : Communauté de communes Grand Orb

Date de lancement : 2017-2018

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service administration générale (finance et fiscalité).

Objectifs :

- Identifier des pistes de maîtrise des coûts et maitriser les coûts;
- Aider à la préparation des budgets ;
- Alimenter la réflexion sur l'organisation du service déchets et les coûts relatifs ;
- Alimenter le rapport annuel ;
- Informer les usagers sur les coûts…
- Développer des outils de suivi de l'activité du service ;
- Faciliter la déclaration des données auprès des Eco-organismes ;
- Être en conformité avec la demande de l'ADEME.

Descriptif de l'action et planification :

1. 2017 : Accompagnement par le bureau d'étude Ajbd (via l'appel à projet de l'ADEME) pour élaborer la Matrice Compta Coût sur l'année 2016 ;
2. Pérenniser chaque année le remplissage de la Matrice et sa validation sur SINOE.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et responsable service d'environnement ;
- ☐ Gestionnaire et aide comptable.

Budget

- ☐ Responsable service d'environnement ;
- ☐ Temps d'agents : animatrice PLPDMA ;
- ☐ Gestionnaire et aide comptable.

Indicateurs de suivis

Qualitatifs :

- ☐ Matrice complétée annuellement et validée sur SINOE.

Économique :

- ☐ Coût temps passé à remplir la matrice.

Outils de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

ADEME.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Fiche action n° 2.7

Étude relative à la possibilité de mettre en place la Redevance incitative (RI)

Axe : A2 – Réduire la production de déchets

Cible : Association, collectivités,

Date de lancement : 2019

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service administration générale.

Objectifs :

- Contribuer à l'objectif national : couvrir 15 millions d'habitants en 2020 et 25 milliosn en 2025 ;
- Instituer une part variable dans le système de financement de la gestion des déchets en fonction des déchets produits ;
- Contribuer à réduire les quantités de DMA.

Remarque : les partenaires financiers (ADME et éco-organismes) tendent vers une incitation à la mise en place de la RI à travers les conditions d'accès aux subventions qu'ils proposent aux collectivités …

Descriptif de l'action et planification :

Dans le cadre de l'étude d'optimisation du service il est prévu d'étudier la possibilité de mettre en place la redevance incitative sur le territoire.

Ce reporter à la fiche action 6.6 « Etude d'optimisation ».

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et responsable service d'environnement ;
- ☐ Gestionnaire et aide comptable.

Budget

- ☐ Temps d'agent : responsable service d'environnement ;
- ☐ Temps d'agents : animatrice PLPDMA ;
- ☐ Temps d'agent : gestionnaire et aide comptable ;
- ☐ Bureau d'étude.

Indicateurs de suivis

Qualitatifs :

- ☐ Quantité de DMA collectés et évolution suite à la mise en place de la RI ;
- ☐ Nombre d'habitants couverts par la RI.

Qualitatif :

- ☐ Mise en place de la RI.

- Évolution des comportements suite à la mise en place de la RI…

Environnementaux :

- Impact environnemental en eq. CO2 si calculable.

Économique :

- Coût d'étude de mise en place de la RI ;
- Coût de gestion de la RI ;
- Economie réalisée suite à la réduction des déchets collectés ;
- Amélioration de la recette liée aux ventes de matériaux issus de la collecte séparée.

Outils de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Fiche action n° 2.8

Moderniser les déchèteries et mise en place du contrôle d'accès

Axe : A2 – Développer l'éco exemplarité et la consommation responsable

Cible : Usagers des déchèteries

Date de lancement : 2018- 2019

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service administration générale (finance et fiscalité), service aménagement du territoire ?

Objectifs :

La nécessité de moderniser ce parc de déchèterie répond à plusieurs constats, notamment l'augmentation de la fréquentation des usagers et des professionnels ainsi que l'émergence de nouvelles filières de traitement des déchets qui nécessite des adaptations tant au niveau des équipements que de leur fonctionnement.
La priorité est mise sur la déchèterie de Bédarieux qui accueille plus de la moitié des usagers de l'ensemble de la Communauté de communes, mais les déchèteries de Lunas et Saint-Étienne d'Estrechoux nécessitent également des travaux de mise aux normes, tant pour pallier aux problématiques de sécurité et d'environnement de ces sites, que pour assurer une uniformité des déchèteries du territoire.

La possibilité de mettre en place une zone de collecte préservante sera également étudiée afin de favoriser le réemploi, le don et la réparation tant pour favoriser la réduction des déchets que pour le développement économique et social que cela génère.

Enfin, la CCGO souhaite mettre en place une nouvelle politique de gestion des déchets professionnels sur le territoire communautaire. Ainsi, dans le cadre de la réhabilitation de son parc de déchèteries, la CCGO souhaite mettre en place une gestion des accès automatisés. Ceci permettra d'identifier les professionnels, définir de manière précise leur apport et travailler sur la gestion de ces derniers.

Descriptif de l'action et planification :

1. Rédaction de l'appel d'offre en vue d'être accompagné par un bureau d'étude ;
2. Lancement de l'appel d'offre ;
3. Notification du marché puis suivi de la réalisation de l'étude (par le service technique et le comité de pilotage) ;
4. Validation politique des différents scénarii proposés ;
5. Réalisation des travaux ;
6. Bilan.

Moyens humains :

- Responsable service environnement ;
- Gestionnaire et aide comptable.

Budget

- ☐ Responsable service environnement ;
- ☐ Gestionnaire et aide comptable.

Indicateurs de suivis

Qualitatifs :

- Réalisation de l'extension de la déchèterie de Bédarieux ;
- Réalisation de la modernisation de la déchèterie de Lunas ;
- Réalisation de la modernisation de la déchèterie d'Estrechoux.

Économique :

- Coût de la modernisation des déchèteries du territoire.

Outils de de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Fiche action n° 2.9

Etude de sécurisation des tournées

Axe : A2 – Développer l'éco exemplarité et la consommation responsable

Cible : Usagers et personnel de collecte Grand Orb

Date de lancement : 2018

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service administration générale (finance et fiscalité).

Objectifs :

Réalisation d'un audit technique, organisationnel des services de collecte des déchets ménagers et assimilés en vue de sécuriser des circuits de collecte.

Descriptif de l'action et planification :

1. Rédaction de l'appel d'offre en vue d'être accompagné par un bureau d'étude ;
2. Lancement de l'appel d'offre ;
3. Notification du marché puis suivi de la réalisation de l'étude (par le service technique et le comité de pilotage) ;
4. Réalisation d'un audit technique, organisationnel des services de collecte des déchets ménagers et assimilés ;
5. Identification des points noirs de collecte ;
6. Etude des fréquences de collectes, mode de collectes et aspect sécurité associés ;
7. Propositions de pistes d'optimisation et étude d'impacts ;
8. Mise en sécurité des circuits de collecte…
9. Mise en place d'outil de suivi ;
10. Remise en service du suivi GPS des circuits de collectes ;
11. Mise en place d'outils de suivi et de données cartographiques des tracés.

Moyens humains :

- Responsable service environnement ;
- Gestionnaire et aide comptable.

Budget

- Responsable service environnement ;
- Gestionnaire et aide comptable.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- Réalisation de l'étude ;
- Mise en sécurité des tournées au vue du diagnostic et des propositions validées ;
- Mise en place des outils de suivi et des données cartographiques

Qualitatifs :

- Amélioration de la sécurité des tournées de collecte.

Économique :

- Coût de l'étude et de la mise en sécurité des tournées.

Outils de de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire représente près de 29kg/pers/an au niveau national (dont 7kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés) auxquels s'ajoutent les pertes et gaspillage générés par la restauration collective ou commerciale.

Contexte national :

La lutte contre le gaspillage alimentaire est une **priorité nationale**, coordonnée sous les angles de la prévention des déchets et de l'alimentation durable. C'est en effet l'une des quatre priorités du Programme national pour l'alimentation (PNA) depuis 2014. Par ailleurs, un **Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire** a été signé en 2013 entre l'État et les représentants des acteurs de l'ensemble de la chaine alimentaire. Il fixe pour **objectif de diviser par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici 2025.** En avril 2017, un nouveau pacte a été lancé, pour la période 2017-2020.
Le cadre règlementaire a été renforcé par la *loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, promulguée le 11 février 2016*, qui complète les dispositions de la LTECV par les dispositions suivantes :

- l'obligation, pour les magasins alimentaires de plus de 400 m^2, de proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables ;
- l'interdiction, pour les distributeurs alimentaires, de rendre impropres à la consommation des invendus encore consommables ;
- l'interdiction, pour un opérateur du secteur alimentaire, de s'opposer au don de denrées alimentaires vendues sous une marque distributeur à une association caritative habilitée ;
- l'inscription dans le code de l'environnement d'une hiérarchie des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire : la prévention du gaspillage alimentaire - l'utilisation des invendus propres à la consommation humaine, par le don ou la transformation - la valorisation destinée à l'alimentation animale - l'utilisation à des fins de compost pour l'agriculture ou la valorisation énergétique, notamment par méthanisation ;
- l'inclusion, dans la politique de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'actions de sensibilisation et de formation de tous les acteurs, de mobilisation des acteurs au niveau local, d'une communication régulière auprès des citoyens, en particulier dans le cadre des programmes locaux de prévention des déchets ;
- l'information et l'éducation à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles ;
- l'intégration de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le reporting social et environnemental des entreprises.

Par ailleurs, l'article L.541-15-3 du code de l'environnement précise que l'État et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales devraient mettre en place, avant le 1er septembre 2016, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion.

La feuille de route nationale Economie Circulaire souhaite intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire en lien avec la politique de l'alimentation issue des États généraux de l'alimentation au second semestre 2017. Elle définit 5 actions pour atteindre son objectif :

- Imposer aux opérateurs de la restauration collective la réalisation d'un diagnostic préalable à la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- Étendre aux opérateurs de la restauration collective et à certains opérateurs du secteur agroalimentaire l'obligation actuelle faite aux grandes surfaces de plus de 400 m^2 de proposer des conventions de don à des associations caritatives ;
- Soumettre certains opérateurs du secteur agroalimentaire à l'obligation de rendre public leurs engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Agir au niveau européen et national pour réviser le périmètre et les modalités de fixation des dates de péremption et clarifier l'information des consommateurs relative à la date de durabilité minimale (« à consommer de préférence avant ») des produits, qui ne signifie pas que les produits ne peuvent plus être consommés sans risque ;
- Développer des modules éducatifs relatifs à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, en partenariat avec l'Éducation Nationale, afin de renforcer la sensibilisation dès le plus jeune âge.

Contexte régional :

La Région Occitanie souhaite définir une stratégie régionale en vue de réduire par deux le gaspillage alimentaire d'ici 2025 (- 60 % d'ici 2031) et s'engager ainsi dans le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire. À travers la concertation, trois axes ont été identifiés :

- **Sensibiliser les particuliers sur leurs pratiques au quotidien (achat, conservation, cuisine…)** : La lutte contre le gaspillage alimentaire s'insère directement dans une thématique plus large de la vie quotidienne : l'alimentation. La Région Occitanie a décidé de faire de l'alimentation la grande cause régionale de l'année 2018 et proposera prochainement un grand plan régional. Il s'agit de sensibiliser les consommateurs, les jeunes notamment, pour manger mieux et d'accompagner leur prise de conscience quant à leur rôle de citoyens-acteurs économiques susceptibles d'orienter l'évolution des modes de production et de distribution ;
- **Accompagner la restauration collective :** La restauration collective (écoles, lycées, collèges et maisons de retraite) est une bonne porte d'entrée via la compétence des collectivités. Il y a un réel besoin de formation des accompagnants au service de restauration et d'éducation des enfants (alimentation, goût, agriculture). L'état des lieux quantitatif (pesée) est primordial et permet d'enclencher un travail autour du grammage des composantes des repas, de la gestion des effectifs (en moyenne 15% de repas préparés en trop). L'impact financier peut-être important. La Région, quant à elle, a défini, dans le cadre de sa politique régionale de l'alimentation, un objectif d'approvisionnement de 40 % de produits locaux de qualité dont la moitié en produits bio dans les restaurants scolaires des lycées de la région. Le Plan régional déchet définit, pour la restauration collective en particulier celle gérée par les administrations publiques les priorités suivantes :
    - l'intégration systématique de clauses de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les marchés gérés par les administrations publiques,
    - la réalisation de diagnostics avec plans d'actions et la diffusion/valorisation des résultats obtenus,

- la sensibilisation des convives au non gaspillage.

La priorité de la lutte contre le gaspillage alimentaire doit être satisfaite au même titre par les acteurs privés de la restauration.

- **Encourager la réduction des pertes et gaspillage alimentaire à chaque maillon de la chaine (producteur, transformateur, distributeur, restauration, consommateur**) : label régional pour encourager ces pratiques et influencer les achats de particuliers mais aussi de restaurateurs - vente à prix réduit de produits qui arrivent à la date limite de consommation (DLC) - la promotion d'une application permettant de géolocaliser ces soldes, mais aussi le développement du don alimentaire - accompagner les enseignes en coordonnant le don (ex : association Phenix) - mise en place du « gourmet bag »

Contexte Grand Orb

La caractérisation montre que l'on retrouve 25% de déchets putrescibles dans la poubelle d'OM. Ils sont majoritairement composés de restes alimentaires (32%). En milieu urbain, on peut retrouver jusqu'à 7 % de déchets alimentaires encore emballés.

La volonté d'élus s'inscrit pleinement dans le contexte national et régional.

Les élus souhaitent travailler sur un projet de territoire en lien avec l'alimentation, les circuits courts et le gaspillage alimentaire.

Fiche action n° 3.1

Sensibiliser les jeunes au gaspillage alimentaire en lien avec la restauration scolaire

Axe : A3 – Lutter contre le gaspillage alimentaire

Cible : Établissements scolaires

Date de lancement : à partir de 2018

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service à la population.

Objectifs :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire au sein des écoles primaires ;
- Sensibiliser les jeunes au bien manger, aux circuits court et au gaspillage alimentaire ;
- Sensibiliser et former le personnel des cantines scolaires ;
- Travailler avec les communes sur la gestion de l'approvisionnement des cantines de manière à diminuer le gaspillage alimentaire et travailler sur l'approvisionnement en circuit court dans la mesure du possible ;
- Participer à la réduction des DMA et à l'augmentation de la valorisation des déchets.

Descriptif de l'action et planification :

La Communauté de communes Grand Orb proposera un accompagnement aux communes qui souhaitent travailler avec leur école et leur cantine scolaire

1. Réalisation de caractérisation pour définir un état des lieux de pratique et du gaspillage alimentaire au sein des cantines scolaires ;
2. Mise en place d'un groupe de travail avec tous les acteurs concernés pour élaborer un plan d'action visant à réduire le gaspillage alimentaire et travailler sur l'approvisionnement des cantines ;
3. Élaboration d'outils pédagogiques et sensibilisation des jeunes au gaspillage alimentaire, au bien manger et aux circuits de proximité.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP;
- ☐ Éventuellement intervention d'organisme extérieur (CPIE, parc du haut Languedoc…).

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) ;
- ☐ Possibilité d'intervention d'organismes extérieurs (exemple CPIE Haut Languedoc) ;
- ☐ Impression de supports pédagogiques éventuellement.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- Nombre d'écoles accompagnées ;
- Nombre de classes accompagnées ;
- Nombre de personnes sensibilisées (élèves, enseignants, personnel de la restauration, élus , gestionnaire…)
- **Nombre de restaurants scolaires/cantines ayant bénéficié d'un accompagnement et de caractérisation des bio-déchets ;**
- **Quantité de déchets alimentaires évités.**

Qualitatifs :

- Changement de comportement.

Outils de de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADME, DRAAF, ECO organismes, Organismes extérieurs (CPIE, autre), Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Fiche action n° 3.2

Sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire et bien manger

Axe : A3 – Lutter contre le gaspillage alimentaire

Cible : Grand public

Date de lancement : A partir de 2019

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service à la population

Objectifs :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire et donner des pistes d'action pour le réduire ;
- Sensibiliser au bien manger et au circuit court ;
- Participer à la réduction des DMA et à l'augmentation de la valorisation des déchets.

Descriptif de l'action et planification :

1. Créer des outils pédagogiques et animations à destination du grand public ;
2. Animation de stands sur les marchés et/ou évènements existants ;
3. Proposition d'atelier/formation/atelier festif sur la réduction du gaspillage alimentaire.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP;
- ☐ Éventuellement intervention d'organisme extérieur (CPIE, parc du haut Languedoc…).

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) :
- ☐ Possibilité d'intervention d'organisme extérieur (exemple CPIE Haut Languedoc) ;
- ☐ Impression de supports pédagogiques éventuellement.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- ☐ Nombre d'actions de sensibilisation réalisées ;
- ☐ Nombre de personnes sensibilisées.

Qualitatif :

- ☐ Changement de comportement.

Outils de de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;

- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADME, DRAAF, ECO organismes, Organismes extérieurs (CPIE, autre), Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets

Fiche action n° 3.3

Sensibiliser le public empêché et le public fragilisé au gaspillage alimentaire et bien manger

Axe : A3 – Lutter contre le gaspillage alimentaire

Cible : Public empêché et public fragilisé

Date de lancement : A partir de 2019

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service à la population.

Objectifs :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire et donner des pistes d'actions pour le réduire ;
- Sensibiliser au bien manger et au circuit court ;
- Participer à la réduction des DMA et à l'augmentation de la valorisation des déchets.

Descriptif de l'action et planification :

1. Créer des outils pédagogiques et animation à destination du public empêché et public fragilisé en mettant l'accent sur l'aspect nutritif et l'intérêt économique d'éviter le gaspillage alimentaire ;
2. Créer des partenariats sur le territoire (ex ESAT de Saint Gervais) ;
3. Intervention auprès de ces publics.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP;
- ☐ Éventuellement intervention d'organismes extérieurs (CPIE, association grandir ensemble parc du haut Languedoc…).

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) : Possibilité d'intervention d'organismes extérieurs ;
- ☐ Impression de supports pédagogiques éventuellement.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- ☐ Nombre d'actions de sensibilisation réalisées ;
- ☐ Nombre de personnes sensibilisées ;

Qualitatifs :

- ☐ Changement de comportement ;
- ☐ Outil pédagogique ciblé sur ce type de public réalisé.

Outils de de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADME, DRAAF, ECO organismes, Organismes extérieurs (CPIE, autre), Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Fiche action n° 3.4

Sensibiliser les restaurateurs et les consommateurs à la pratique du gourmet bag

Axe : A3 – Lutter contre le gaspillage alimentaire

Cible : Professionnels de la restauration et consommateurs

Date de lancement : 2020

Service Grand Orb concerné par l'action : Service environnement.

Objectifs :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire et donner des pistes d'actions pour le réduire ;
- Promouvoir la pratique du gourmet bag ;
- Augmenter la proportion d'établissements proposant le gourmet bag ;
- Participer à la réduction des DMA et à l'augmentation de la valorisation des déchets.

Descriptif de l'action et planification :

1. Développer des outils de communication pour promouvoir le gourmet bag (exemple : logo, flyer, carte à insérer dans les menus) sous forme de kit à distribuer aux professionnels de la restauration ;
2. Rencontrer les professionnels de la restauration (gérant et serveur) pour les sensibiliser au gaspillage alimentaire et leur proposer le kit de communication sur le gourmet bag ;
3. Assurer une sensibilisation auprès du grand public et faire la promotion du gourmet bag.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP;
- ☐ Éventuellement intervention d'organismes extérieurs (CPIE, association grandir ensemble parc du haut Languedoc…).

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) ;
- ☐ Possibilité d'intervention d'organismes extérieurs ;
- ☐ Création et impression du kit de communication.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- ☐ Nombre de professionnels rencontrés
- ☐ Nombre de professionnels sensibilisés ;

- Nombre de personnes sensibilisées ;
- Nombre de professionnels adhérents à la démarche ;
- Nombre de kits de communication distribués ;
- Nombre d'actions de sensibilisation du grand public effectuées

Qualitatifs :

- Changement de comportement ;
- Réalisation du kit de communication.

Outils de de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADME, DRAAF, ECO organismes, Organismes extérieurs (CPIE, autre), Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Axe 4 : Favoriser l'allongement de la durée d'usage

Contexte national et régional :

En allongeant la durée d'usage et de vie des produits et en réduisant la consommation des ressources et la production de déchets, le réemploi et la réparation s'inscrivent pleinement dans l'économie circulaire. Cet axe fort de la politique de prévention et de gestion des déchets nécessite une mobilisation de tous les acteurs à différentes échelles (pouvoirs publics, acteurs économiques, éco-organismes, associations de consommateurs et environnementales).

À travers son Plan d'action la Région s'engage à promouvoir l'activité économique locale liée aux déchets et notamment l'économie sociale et solidaire qui joue un rôle important dans le développement des actions de prévention. Plusieurs axes ont été identifiés :

- **Travailler en amont avec les fabricants** : (lutte contre l'obsolescence programmée pour allonger la durée de vie des produits, écoconception pour réduire les emballages, favoriser le réemploi, le recyclage…).
- **Faire connaître les acteurs et opérateurs du réemploi et de la réparation :** circulation de l'information sur l'offre (recyclerie, ressourcerie, repar'acteurs) ;
- **Développer la demande en bien réemployer et en réparation**, par la sensibilisation ;
- **L'amélioration des moyens de captation** des biens réemployables en s'appuyant par exemple sur le maillage des déchèteries et sur les évènements de type vide-grenier. En effet, les recycleries/ressourceries se multiplient sur le territoire mais les flux détournés sont peu importants. Pour assurer la viabilité économique de ces structures il faut garantir une zone de chalandise suffisante.

Contexte Grand Orb

La Communauté de communes Grand Orb a la chance d'avoir une ressourcerie sur son territoire tenue par l'association Bon Débarras.

La mise en place d'un partenariat permettra de participer à la promotion de la réutilisation et du réemploi afin de favoriser la durée d'usage des objets et de les détourner des déchets…

Il est à noter que le développement de ces filières permet la création d'emplois locaux, parfois accessibles à des publics en insertion.

Les collectivités compétentes en matière de déchets devront ainsi proposer à leurs usagers des solutions de réemploi (collecte préservente, lieu de dépôt en déchèterie, information sur les solutions proposées par d'autres acteurs, partenariats…).

Fiche action n° 4.1

Promouvoir le don, le réemploi et la réutilisation

Axe : A4- Favoriser l'allongement de la durée d'usage

Cible : Établissements scolaires, communes, restaurants scolaires, grand public, acteurs du territoire concerné.

Date de lancement : 2018

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service à la population.

Objectifs :

- Participer à l'économie circulaire ;
- Réduire les consommations de ressources et des déchets par un allongement de la durée d'usage et de vie des produits et de leurs composants ;
- Changer les comportements.

Descriptif de l'action et planification :

1. Proposer des animations sur la thématique du réemploi et de la réparation ;
2. Proposer des ateliers de réemploi ;
3. Communiquer sur les possibilités de réutilisation et réemploi, notamment faire la promotion de la ressourcerie présente sur le territoire.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP;
- ☐ Éventuellement intervention d'organismes extérieurs (CPIE, parc du haut Languedoc…).

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) ;
- ☐ Possibilité d'intervention d'organismes extérieurs (exemple CPIE Haut Languedoc) ;
- ☐ Impression de supports pédagogiques éventuellement.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- ☐ Nombre d'animations proposées et réalisées ;
- ☐ Nombre d'ateliers proposés et réalisés ;
- ☐ Communication effectuée.

Qualitatifs :

- ☐ Changement de comportement.

Économique :

- ☐ Coût de mise en œuvre des actions pour réaliser la promotion de la réutilisation, du réemploi et de la réparation.

Outils de de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADME, DRAAF, ECO organismes, Organismes extérieurs (CPIE, autre), Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Fiche action n° 4.2

Travailler en lien avec les recycleries du territoire

Axe : A4- Favoriser l'allongement de la durée d'usage

Cible : Établissements scolaires, communes, restaurants scolaire, grand public, acteurs du territoire concerné.

Date de lancement : 2019

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service à la population

Objectifs :

- Participer à l'économie circulaire ;
- Réduire les consommations de ressources, et des déchets par un allongement de la durée d'usage et de vie des produits et de leurs composants ;
- Changer les comportements ;
- Participer à l'action sociale des ressourceries : les Ressourceries et boutiques Emmaüs ont une fonction sociale et solidaire, ont un rôle d'insertion par l'activité économique et garantissent des prix de sortie très bas.

Descriptif de l'action et planification :

1. Développer un partenariat avec la ressourcerie du territoire ;
2. Evaluer la possibilité de mettre en place des zones de collecte de réemploi en déchèterie, collectées par l'association Bon Débarras ;
3. Mener des actions de communication et de sensibilisation en partenariat avec Bon Debarras.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP;
- ☐ Éventuellement intervention d'organismes extérieurs (CPIE, parc du haut Languedoc…).

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) ;
- ☐ Impression de supports pédagogiques éventuellement.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- ☐ Elaboration et mise en œuvre d'un partenariat ;
- ☐ Evaluation de la possibilité de créer des zones de réemploi en déchèterie et mise en œuvre si possible ;
- ☐ Nombre d'actions de sensibilisation/communication menées en partenariat ;

- ☐ Nombre de personnes présentent aux actions de sensibilisation.

- ☐ Si mise en œuvre de zone de réemploi en déchèterie :
  - tonnes collectées ;
  - tonnes réemployées ;
  - valorisation du tri effectué pour orienter les déchets non réemployables vers les bons organismes de recyclage (environ 50% des gisements collectés par les Ressourceries / recycleries sont redistribués aux filières de recyclages) ;
  - soutiens privilégiés pour des emplois d'insertion ;
  - soutiens privilégiés pour le développement du bénévolat ;
  - actions de sensibilisation ;

Qualitatifs :

- ☐ Changement de comportement.

Économique :

- ☐ Coût de mise en œuvre de zone de réemploi en déchèterie si le projet est acté ;
- ☐ Coût relatif aux animations et la communication.

Outils de de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, DRAAF, ECO organismes, Organismes extérieurs (CPIE, autre), Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Axe 5 : Travailler avec les professionnels

Contexte national et régional :

Les activités économiques, même hors agriculture et BTP, contribuent fortement à la production de déchets. L'industrie a en effet produit, en 2010, 22,4 Mt de déchets ; le tertiaire 25,6 Mt de déchets (source CGDD/SOeS). C'est beaucoup plus que les 29,3 Mt produits par les ménages. Les déchets des activités économiques représentent plus de 22% des OMR collectées par les collectivités (source : MODECOM 2007).

Si la collectivité a une obligation de collecte pour les déchets ménagers, elle n'en a aucune pour les déchets dits assimilés. Pour ces derniers, elle est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure. Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L.2224-14 du Code général des collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants, bureaux, etc.) et des déchets du secteur public (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. L'étude de caractérisation des déchets ménagers et assimilés menée par l'ADEME en 2007 (MODECOM) a montré que les ordures ménagères résiduelles (OMR) étaient, en France, constituées à 22 % de ces déchets assimilés. Bien qu'elle n'y soit pas réglementairement obligée, la collectivité peut choisir de prendre en charge la collecte de certains déchets d'entreprises s'ils sont proches des déchets ménagers en composition, en quantité et en localisation. Il lui faut dans ce cas instaurer une redevance pour les usagers hors ménages, afin de relier le service rendu à la facture. La collectivité est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure dans le cadre du service public (caractéristiques et quantités de déchets, définition des sujétions techniques particulières).

D'autre part, la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif de stabiliser puis réduire la production de déchets d'activité économique (DAE), notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Contexte Grand Orb

La Communauté de communes a mis en place la redevance spéciale sur son territoire depuis janvier 2012.

Il s'agit aujourd'hui d'accompagner les établissements qui y sont assujettis afin de trouver des solutions pour réduire leur quantité de déchets.

D'autre part, Grand Orb environnement est régulièrement sollicité par des établissements privés pour sensibiliser le personnel, ou dans le cas du secteur touristique sensibiliser les touristes au respect des consignes de tri.

Fiche action n°5.1

Développer des projets avec les acteurs touristiques du territoire

Axe : A5 - Travailler avec les professionnels

Cible : Acteurs professionnels, notamment les acteurs touristiques

Date de lancement : 2019

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service à la population.

Objectifs :

- Développer des partenariats ;
- Sensibiliser les acteurs du tourisme et les touristes au tri ;
- Initier des comportements éco-citoyens ;
- Impliquer les acteurs pour une meilleure valorisation des déchets (tri) et une réduction de la production d'ordures ménagères.

Descriptif de l'action et planification :

1. Identification des acteurs touristiques du territoire ;
2. Rencontre des acteurs touristiques pour identifier les besoins ;
3. Élaboration d'outils de communication à destination des acteurs touristiques pour sensibiliser leurs hôtes ;
4. Mise en place de partenariat ponctuel ou pluriannuel : distribution des outils de communication, formation du personnel d'entretien si besoin. Dans le cas des campings la question du compostage pourra également être abordée.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP;
- ☐ Éventuellement intervention d'organismes extérieurs (CPIE, parc du haut Languedoc…).

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) ;
- ☐ Possibilité d'intervention d'organismes extérieurs (exemple CPIE Haut Languedoc) ;
- ☐ Création et impression d'un kit de communication.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- ☐ Nombre de professionnels du tourisme rencontrés;
- ☐ Nombre de kits de communication distribués ;
- ☐ Nombre de composteurs installés (si possible) ;
- ☐ Quantité de déchets mieux valorisés par rapport à l'état initial.

Qualitatifs :

- Travail de co-création du kit de communication avec les acteurs touristiques ;
- Changement de comportement des professionnels du tourisme.

Économique :

- Temps d'agent animation groupe de travail et rencontre des professionnels.

Outils de de communication

- Kit de communication à créer ;
- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes, Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Fiche action n°5.2

Développer des partenariats et projets avec les acteurs du territoire

Axe : A5 - Travailler avec les professionnels

Cible : Acteurs du territoire : associations, institutions, Parc naturel, Pays …

Date de lancement : 2019

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service à la population.

Objectifs :

- Développer des partenariats ;
- Sensibiliser différents publics par des biais/contextes différents ;
- Initier des comportements éco-citoyens ;
- Impliquer les acteurs pour une meilleure valorisation des déchets (tri) et une réduction de la production d'ordures ménagères.

Descriptif de l'action et planification :

1. Rencontre des acteurs du territoire ;
2. Mise en place de partenariat ponctuel ou pluriannuel ;
3. Définition et réalisation d'un projet de manière partenariale.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA, Responsable service environnement.

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, Responsable service environnement) :

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- ☐ Nombre de partenariat créé ;
- ☐ Nombre d'actions communes mises en œuvre.

Qualitatifs :

- ☐ Qualité du partenariat dans la durée.

Économique :

- ☐ Temps d'agent pour rencontrer les acteurs du territoire, éventuellement conventionner.

Outils de de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Acteurs du territoire

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Fiche action n°5.3

Travailler avec les professionnels, assujettis à redevance spéciale

Axe : A5 - Travailler avec les professionnels

Cible : Acteurs du territoire : associations, institutions, Parc naturel, Pays …

Date de lancement : 2020

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service à la population.

Objectifs :

- Développer des partenariats ;
- Sensibiliser ;
- Initier des comportements éco-citoyens ;
- Impliquer les acteurs pour une meilleure valorisation des déchets (tri) et une réduction de la production d'ordures ménagères.

Descriptif de l'action et planification :

1. Rencontre des acteurs du territoire assujettis à la redevance spéciale ;
2. Identification des marges de progrès en matière de tri et de réduction des déchets ;
3. Sensibilisation du personnel si besoin ;
4. Redéfinition du contrat RS si amélioration du tri et réduction des OM constatée
5. Mise en place de partenariat ponctuel ou pluriannuel.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA, Responsable service environnement.

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, Responsable service environnement) .

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- Nombre d'acteurs assujettis à la redevance spéciale rencontrés ;
- Nombre d'acteurs sensibilisés;
- Nombre de contrats revus grâce à une amélioration du tri et une réduction des déchets.

Qualitatifs :

- Qualité du partenariat dans la durée.

Économique :

- Temps d'agent pour rencontrer les acteurs assujettis à la redevance spéciale.

Outils de de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Acteurs du territoire

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Axe 6 : Augmenter la valorisation des déchets

Déchets verts - Contexte national et régional :

Les tontes, feuilles, branches deviennent des « déchets verts » dès lors qu'ils sont abandonnés par leur producteur. Leur valorisation est alors à la charge de la collectivité.
La diminution de la quantité de déchets verts pris en charge par le service public de gestion des déchets constitue une condition indispensable pour l'atteinte de l'objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés, conformément à la loi de transition énergétique. C'est pourquoi, le Plan régional met l'accent sur ce flux et définit un objectif suivant : **réduire la prise en charge des déchets verts par le service public (collecte/déchèterie) de -20% pour 2025 et -25% pour 2031 par rapport aux tonnages 2015.**

La concertation réalisée dans le cadre du plan a permis de faire ressortir les moyens retenus pour atteindre ces objectifs. Ils ont été répartis en deux axes :

- Promotion du jardinage au naturel :
  - Informer, sensibiliser, former les habitants sur l'impact de leurs pratiques ;
  - Mettre à disposition des solutions de broyage de proximité au travers d'une stratégie préalablement définie en fonction du contexte ;
  - Introduire des prescriptions dans les documents d'urbanisme imposant l'implantation d'espèces végétales adaptées par type de territoire et une gestion différenciée des espaces verts.
- Développement de la gestion différenciée des espaces verts : ·
  - Formation des agents des collectivités et des professionnels ;
  - Mise en place par les collectivités de projets « Zéro phyto », de plans de gestion différenciée des espaces jardinés et naturels ;
  - Intégration de clauses dans les marchés/contrats de prestation de services pour la mise en œuvre de ces pratiques, dans le cadre de la commande publique d'une part et dans le cadre des marchés passés par les bailleurs, syndics et copropriétaires d'autre part ;
  - Mise en œuvre de chartes d'engagement volontaire à l'initiative des organisations professionnelles, signées par des professionnels et dont l'engagement doit être valorisé ;
  - Recherche systématique de mutualisation de moyens entre collectivités (broyeurs, tondeuses mulching…), de manière à faciliter l'acquisition des matériels et leur rentabilité ;
  - Intégration de prescriptions dans les documents d'urbanisme pour les nouvelles constructions de zones d'activités imposant l'implantation d'espèces végétales adaptées par type de territoire et une gestion différenciée des espaces verts.

Biodéchets - Contexte national et régional :

Le plan régional définit un objectif global de séparation et détournement des biodéchets de la poubelle des résiduels a pour objectif de d**étourner 13% des OMr en 2025 (16% en 2031) et de réduire la part des biodéchets dans les OMr réduite de 50% en 2025 puis de 61% en 2031.**
Chaque territoire devra s'approprier cet objectif global et le décliner par :

- Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (réduction de 50 % en 2025) ;

- Le développement du compostage de proximité des biodéchets. Celle-ci concerne les «déchets alimentaires » et les « déchets verts » et regroupe les pratiques suivantes (Le compostage de proximité l'alimentation animale (poules, chevaux…) ; La valorisation directe (: paillage, mulching…);
- La collecte des biodéchets.

Chaque collectivité territoriale est libre de définir des solutions techniques de compostage de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adapté à son territoire.

Le plan régional fait ressortir les leviers d'action suivants :

- Former les élus locaux et les services des collectivités ;
- Avoir des administrations publiques exemplaires, équipées de sites de compostage sur leurs établissements (écoles notamment) avec des agents sensibilisés et formés ;
- Intégrer la gestion des biodéchets dès la conception d'aménagement urbain. La gestion des biodéchets est à prendre en compte dès l'amont dans les plans d'urbanisme via la signature de chartes ou conventions encourageant/obligeant à prévoir un espace dédié à la gestion des biodéchets (individuel ou partage) et à la valorisation du compost produit (ex : jardins partagés, espaces fleuris, arbustes…).
- Informer, former et sensibiliser régulièrement les usagers y compris sur l'utilisation du compost, notamment par la mise en place d'un numéro vert, d'animations saisonnières, l'intervention d'un relais local professionnel ou bénévole.
- Inciter financièrement le geste de tri (via la redevance spéciale ou la tarification incitative) ;
- Améliorer l'accès au structurant (broyat de branchages), nécessaire au bon fonctionnement des sites de compostage partagés et autonomes en établissement, en organisant cette filière ;

Contexte Grand Orb

Sur le territoire de Grand Orb, on constate une augmentation de +40% des apports de déchets verts en déchèterie.

D'autre part, la caractérisation des OM montre que les biodéchets représentent de 47% à 72% des OM selon l'échantillon étudié.

Dans une logique de réduction des tonnages et de valorisation à la source les déchets putrescibles devront faire l'objet d'actions spécifiques dans le PLPDMA.

Concernant le tri à la source des biodéchets, la nécessité d'effectuer des diagnostics territoriaux pour pouvoir ensuite établir un plan d'actions concerté avec l'ensemble des acteurs du territoire et adapté au contexte local est mise en avant par la région. Toutefois la question du tri à la source des biodéchets doit s'insérer dans une réflexion plus globale sur le schéma d'organisation et du coût de la gestion des DMA dans un souci de maitrise de la qualité du service et des coûts du service public de gestion des déchets dans son ensemble

La complémentarité des organisations (gestion de proximité/ centralisée) doit être recherchée pour les différents territoires d'une même collectivité. La gestion de proximité est à favoriser dès lors que les usagers disposent d'une solution pour valoriser leurs biodéchets in situ (zone de compostage, animaux, …), inscrivent ces pratiques dans leur quotidien et s'engagent à utiliser le compost produit. Les zones où la mise en place d'une gestion de proximité des biodéchets n'est pas appropriée seront alors desservies par une collecte séparée.

Remarque : prendre en compte le futur schéma régional biomasse initié en 2017 par la région et l'état.

Ordures ménagères assimilées - Contexte national et régional :

L'objectif du plan est d'augmenter de 50% la part des OMA (en kg/hab.an) captée en vue d'une valorisation matière, afin qu'à l'horizon 2031, 40% des OMA soient collectées sélectivement en vue d'une valorisation matière. Le plan définit 3 axes prioritaires d'amélioration du niveau de valorisation matière des OMA :

- Le développement de la collecte des biodéchets dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets (cf. paragraphe ci-dessus) ;
- L'amélioration de la performance de collecte sélective des déchets d'emballages et de papiers (cf. paragraphe contexte de l'axe Eco exemplarité du présent dossier) ;
- L'application du décret 5 flux au niveau des déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères (dits assimilés) ;
- L'atteinte des objectifs combinés de prévention et de collecte sélective des OMA permet de réduire de 35% la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMr) collectée par habitant et par an entre 2015 et 2031.

Amélioration de la collecte en vue de la valorisation matière des déchets suivants :	2015	2025	2031
▸ Emballages en verre : Cf point 3.1.1 ci-après	29,4 kg/hab.an	34 kg/hab.an	34,4 kg/hab.an
▸ Emballages ménagers hors verre et papiers Cf point 3.1.2 ci-après	52,3 kg/hab.an	59,6 kg/hab.an	61,5 kg/hab.an
▸ Déchets assimilés		10 kg/hab.an (20% des assimilés issus des OMr)	13 kg/hab.an (30% des assimilés issus des OMr)
▸ Biodéchets (suivant hypothèse de répartition entre le compostage et collecte : Cf chapitre III)	2 kg/hab.an	13 kg/hab.an	16 kg/hab.an

Déchets occasionnels (DO)- Contexte national et régional :

L'objectif du plan est d'augmenter de 50% la part des encombrants (en kg/hab.an) captés en vue d'une valorisation matière, tout en limitant la part de déchets verts, afin qu'à l'horizon 2031, 82% des DO soient collectés sélectivement en vue d'une valorisation matière.

Le plan définit 4 axes prioritaires d'amélioration du niveau de valorisation matière des DO :

- Développement des filières de responsabilité élargie du producteur ;
- Développement de nouvelles filières de valorisation des déchets occasionnels ;
- Amélioration du tri en déchèterie ;
- Amélioration du niveau de valorisation des gravats en déchèteries (80% en 2031 au lieu de 50% en 2015).

L'atteinte des objectifs combinés de prévention et de collecte sélective des DO permet de réduire de 60% la quantité de tout-venant collectée par habitant et par an entre 2015 et 2031. Les hypothèses d'amélioration de la part de DO captée en vue d'une valorisation matière sont les suivantes :

Amélioration de la collecte en vue de leur valorisation matière ou de la valorisation des déchets suivants :	2015	2025	2031
Textiles, linge et chaussures (TLC) Cf point 4 ci-après	3,4 kg/hab.an	6 kg/hab.an	7 kg/hab.an
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	9 kg/hab.an dont 6 kg/hab.an en déchèteries	14 kg/hab.an dont 10 kg/hab.an en déchèteries	17 kg/hab.an dont 12 kg/hab.an en déchèteries
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	19% des déchèteries équipées d'une benne DEA	Possibilité de tri des DEA sur l'ensemble du territoire : Collecte en vue d'une valorisation de 4,5 kg/hab.an de DEA issus de la benne de tout-venant	
Amélioration générale du tri en déchèterie et développement de nouvelles filières (exemple : plâtre, plastique dur...)		Extraction de 15% du tout-venant des résiduels pour valorisation	Extraction de 20% du tout-venant des résiduels pour valorisation
Gravat collecté en déchèteries	50%	75%	80%

Synthèse des objectifs régionaux l'amélioration du niveau de valorisation matière des DMA :

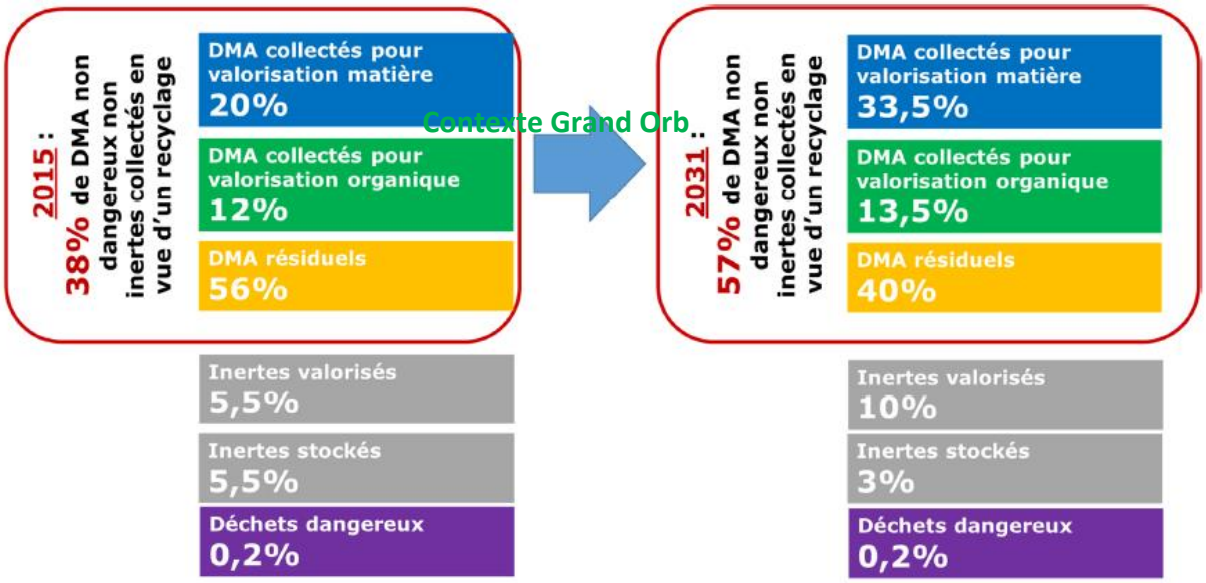

Contexte Grand Orb

Fiche action n° 6.1

Promouvoir le compostage individuel

Axe : A6 – Augmenter la valorisation des déchets

Cible : Usagers

Date de lancement : 2017

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service à la population, service communication.

Contexte plan régional

Les chiffres clés déchets édités par l'ADEME en 2015, montrent qu'environ 30% des biodéchets produits sont gérés à domicile (paillage, compostage, alimentation animale). Il s'agit essentiellement de déchets verts. Une autre étude ADEME publiée en 2016, La sensibilité des Français à la prévention des déchets, fait ressortir que 50 % des Français déclarent composter leurs déchets de cuisine ou leurs déchets verts. Pour maintenir toutes les formes de gestion de proximité des biodéchets dans le temps et augmenter le nombre de foyers pratiquant, le plan régional recommande d'accompagner les usagers en proposant régulièrement des formations sur le jardinage, le paillage, le compostage ; des animations adaptées à différents publics (enfants/adultes, avec ou sans jardin…) et couplées à la thématique « alimentation durable » avec une sensibilisation autour des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Le plan recommande aux collectivités de mettre en place un suivi des pratiques de gestion de proximité (population desservie par ces actions, population pratiquante, évolution du ratio OMr et de la part de biodéchets dans les OMr).

Objectifs :

- Réduire la quantité de déchets enfouis ;
- Augmenter la valorisation matière ;
- Favoriser le retour au sol des matières organiques de manière locale ;
- Accroitre le nombre de foyers pratiquant au moins une technique de gestion domestique des biodéchets et maintenir cette pratique dans le temps.

Descriptif de l'action et planification :

1. Poursuite de la vente de composteur à tarif réduit aux usagers de la Communauté de communes
2. Réalisation d'une campagne de promotion du compostage ;
3. Réalisation d'un petit guide du compostage à distribuer lors de l'achat du composteur ;
4. Proposition d'atelier/formation compostage (cf axe 1).
5. Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP;
6. Éventuellement intervention d'organismes extérieurs (CPIE, parc du haut Languedoc…).

Moyens humains :

- Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP;
- Éventuellement intervention d'organismes extérieurs (CPIE, parc du haut Languedoc…).

Budget

- Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) ;
- Possibilité d'intervention d'organismes extérieurs (exemple CPIE Haut Languedoc) ;
- Achat de composteurs individuels ;
- Création et impression d'un guide compostage.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- Nombre de composteurs individuels vendus annuellement ;
- Nombre de guides composteur distribués ;
- Nombre de personnes déclarant pratiquer au moins une technique de gestion domestique ;
- Diminution de la quantité de biodéchets dans la poubelle OM.

Qualitatifs :

- Adoption de la pratique du compostage ;
- Réalisation de la campagne de communication.

Économique :

- Temps d'agent pour la vente du composteur, la création du guide composteur.

Outils de de communication

- Guide composteur à créer ;
- Campagne de communication à élaborer et mettre en œuvre ;
- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes, Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Fiche action n° 6.2

Promouvoir le compostage Collectif

Axe : A6 – Augmenter la valorisation des déchets

Cible : Établissements scolaires, communes, restaurants scolaires, grand public, acteurs du territoire concerné.

Date de lancement : 2020

Services Grand Orb concernsé par l'action : Service environnement, service à la population, service communication.

Objectifs :

- Réduire la quantité de déchets enfouis ;
- Augmenter la valorisation matière ;
- Favoriser le retour au sol des matières organiques de manière locale ;
- Proposer une action permettant de favoriser le lien social ;
- Sensibiliser les habitants à une meilleure consommation en jetant moins de déchets ;
- Maintenir opérationnels les sites installés dans le temps.

Descriptif de l'action et planification :

1. Identifier les sites potentiels ;
2. Sensibiliser les habitants, élus de la commune concernée, bailleur …
3. Identifier un responsable ;
4. Assurer l'apport en structurant et identifier les lieux de valorisation du compost ;
5. Mettre en place le composteur ;
6. Former le collectif à son utilisation ;
7. Assurer le suivi régulier du site.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP;
- ☐ Éventuellement intervention d'organismes extérieurs (CPIE, parc du haut Languedoc…).

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique) :
- ☐ Possibilité d'intervention d'organismes extérieurs (exemple CPIE Haut Languedoc) ;
- ☐ Achat des composteurs collectifs ;
- ☐ Distribution guide compostage.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- Nombre de composteurs collectifs installés annuellement ;
- Nombre de référents compostage collectif identifiés ;
- Nombre de personnes ayant accès à un composteur collectif ;
- Diminution de la quantité de biodéchets dans la poubelle OM.

Qualitatifs :

- Adoption de la pratique du compostage ;
- Réalisation des formations compostage collectif.

Économique :

- Temps d'agent.

Outils de de communication

- Guide composteur ;
- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes, Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Fiche action n° 6.3

Animer une réflexion sur la gestion des déchets verts

Axe : A6 – Augmenter la valorisation des déchets

Cible : Grand public, communes, acteurs du territoire concerné.

Date de lancement : 2019

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service communication.

Objectifs :

- Réduire la quantité de déchets verts en déchèterie ;
- Favoriser une valorisation matière in situ ;
- Apporter une solution locale ;
- Sensibiliser à l'utilisation de broyat et à son intérêt.

Descriptif de l'action et planification :

1. Réflexion globale sur la gestion des déchets verts sur le territoire de Grand Orb pour les particuliers, les professionnels et les communes ;
2. Recherche de retour d'expérience ;
3. Proposition de pistes d'action et étude technico-économique par public cibleé;
4. Mise en place de solutions pour atteindre les objectifs ;
5. Communication sur les nouveaux dispositifs proposés ;
6. Bilan annuel.

Moyens humains :

- ☐ Animatrice PLPDMA et intervention éventuellement stagiaire BPJEP;
- ☐ Éventuellement intervention d'organismes extérieurs (CPIE, parc du haut Languedoc…).

Budget

- ☐ Temps d'agents (animatrice PLPDMA, BP JPEPS, Service civique, responsable environnement, service communication) ;
- ☐ Possibilité d'interventions d'organismes extérieurs (exemple CPIE Haut Languedoc) ;
- ☐ Achat de composteurs et de matériel (broyeur, véhicule …) ;
- ☐ Travaux éventuels (ex plateforme de broyage) ;
- ☐ Support de communication.

Indicateurs de suivis

Quantitatifs

- A définir en fonction de chaque public ciblé et des dispositifs qui seront proposés ;
- Réduction de la quantité de déchets verts en déchèterie ou du moins stabilisation.

Qualitatifs :

- Adoption de la pratique de paillage avec du broyat.

Économique :

- Temps d'agent ;
- Coût relatif à l'investissement dans du matériel ;
- Coût relatif à des travaux d'aménagement ;
- Coût relatif à des supports de communication.

Outils de de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée ;
- Autres outils de communication créés en fonction des besoins.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes, Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Fiche action n° 6.4

Augmenter la valorisation des papiers

Axe : A6 – Augmenter la valorisation des déchets

Cible : Acteurs du territoire concerné.

Date de lancement : 2020

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service à la population, service communication

Contexte national et régional :

Dans le prolongement de la loi sur la transition énergétique, et en complément de l'obligation sur le tri et la valorisation des emballages professionnels (Art. R 543-66 à 72 du code de l'Environnement), le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 (dit décret 5 flux) oblige depuis le 1er juillet 2016 au tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets (Art. D 543-280 à 543-287 du code de l'Environnement).
Les dispositions relatives au tri du papier sont les suivantes : depuis le 1er juillet 2016, pour les implantations des administrations publiques de l'État regroupant plus de 20 employés de bureau, et le 1er janvier 2018 pour celles des autres producteurs de plus de 20 salariés (seuil décroissant entre 100 et 20 salaries entre le 1er juillet 2016 et le 1er janvier 2018), le tri des déchets de papiers de bureau doit être mis en place. Dans le cas ou plusieurs producteurs ou détenteurs de déchets de papiers de bureau sont installés sur une même implantation et sont desservis par le même prestataire, le nombre de personnes s'entend comme le total des personnes regroupées sur cette implantation au titre des différents producteurs et détenteurs de déchets.
L'étude nationale de préfiguration d'une obligation de recyclage des papiers de bureau menée par l'ADEME en 2014 a permis de cerner les enjeux en termes de tonnages et de cibles : sur un gisement national estimé de 846 milliers de tonnes, il reste 413 milliers de tonnes à collecter et recycler. La moitié du gisement se situe au sein de l'administration publique et des services. Plus de la moitié du gisement (55 %) se trouve dans les structures de moins de 10 salariés, et plus de 41 % dans celles de moins de 5.

Objectifs :

- Trier le papier à la source ;
- Mieux valoriser le papier de bureau ;
- Avoir des recettes plus importantes via le rachat de papier de bureau.

Descriptif de l'action et planification :

1. Faire un état des lieux de la production de papier bureautique dans les administrations présentes sur le territoire ;
2. Faire une étude technico-économique de la collecte à la source des papiers bureautiques à l'échelle de la Communauté de communes pour tous les gros producteurs ;
3. Faire une campagne de communication sur le recyclage du papier (si installation de borne spécifique sur le territoire) ;

4. Promouvoir le STOP PUB.

MoyenshHumains :

- Animatrice PLPDMA et Responsable service environnement.

Budget

- Temps d'agents (animatrice PLPDMA, Responsable environnement).

Indicateurs de suivis

Quantitatif

- Quantité de papier bureautique trié à la source.

Qualitatifs :

- Réalisation du diagnostic ;
- Réalisation de l'étude technico économique.

Économique :

- Temps d'agent
- Coût de gestion de la collecte du papier (si collecte mise en place) ;
- Recette due à la meilleure valorisation du papier (si collecte mise en place).

Outils de de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes, Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Fiche action n° 6.5

Élaborer un partenariat pour le recyclage des stylos

Axe : A6 – Augmenter la valorisation des déchets

Cible : Établissements scolaires, communes, restaurants scolaires, grand public, acteurs du territoire concerné.

Date de lancement : 2020

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service à la population, service communication.

Objectifs :

- Augmenter la valorisation des déchets ;
- Sensibiliser à la réutilisation, et l'utilisation de stylo rechargeable et à défaut la valorisation.

Descriptif de l'action et planification :

Terracycle propose un « Programme de recyclage des instruments d'écriture ». Seuls les établissements scolaires, associations, entreprises et administrations peuvent participer à ce programme, mais tout le monde peut venir déposer ses instruments d'écriture collectés dans les différents points de collecte publiques.

Les stylos sont collectés par Ubicuity™ qui leur donne une seconde vie! Grâce à un partenariat entre BIC®, TerraCycle®, Govaplast® et Plas Eco®, ces derniers sont transformés en mobilier d'extérieur 100% recyclé et 100% recyclable.

En récompense du geste de tri, chaque envoi à partir de 20 kilos permet de récolter des points qui pourront être convertis en dons pour une association ou la coopérative scolaire dans le cas d'une école, sachant qu'un point TerraCycle® correspond à un centime d'euro.

Il existe déjà sur le territoire un point de collecte au sein de la ressourcerie Bon Débarras. L'action est suivie par une enseignante.

1. Prendre contact avec la personne qui met actuellement l'action sur le territoire ;
2. Identifier les possibilités de piloter l'action en lien avec cette personne ;
3. Déterminer l'association qui pourra bénéficier des recettes liées à cette action ;
4. Proposer aux écoles et administrations de devenir des points de collecte ;
5. Assurer le ramassage régulier des point de collecte et gérer l'envoi des stylos à terra cycle.
6. Assurer le suivi de l'action et sa promotion ;
7. Communiquer sur les gains perçus par l'association choisie.

Moyens humains :

- Animatrice PLPDMA et Responsable service environnement;

Budget

- Temps d'agents (animatrice PLPDM) :

Indicateurs de suivis

Quantitatif

- Quantité de matériel d'écriture collectée.

Qualitatifs :

- Pilotage de l'action au sein de Grand Orb ;
- Sensibilisation à la consommation durable (stylo rechargeable) et à la valorisation matière.

Économique :

- Temps d'agent ;
- Coût de gestion de la collecte du matériel d'écriture dans les différents points de collecte mis en place pour les massifier avant envoi à TerraCycle ;
- Recette perçue par l'association choisie.

Outils de de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes, Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Fiche action n° 6.6

Etude d'optimisation et mise en place de l'extension des consignes de tri

Axe : A6 – Augmenter la valorisation des déchets

Cible : Tout public

Date de lancement : 2019

Services Grand Orb concernés par l'action : Service environnement, service à la population, service communication.

Objectifs :

La Communauté de communes Grand Orb souhaite faire établir un audit ayant pour objectif d'effectuer un diagnostic complet technique et économique du service de la collecte, et du transfert des déchets vers les nouvelles unités de traitement. Celui-ci permettra de proposer les voies d'ajustement, d'amélioration et d'optimisation permettant de répondre à court et à moyen terme aux enjeux de réduction des OM et d'augmentation de la valorisation des déchets. L'objectif est également de mener une réflexion sur certains modes de financement du service. Avec cette étude, Grand Orb souhaite disposer d'une organisation qui permette de s'inscrire dans le cadre de la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte ainsi que dans le schéma du futur plan régional de prévention et gestion des déchets. Cet audit portera à la fois sur des aspects techniques, réglementaires, organisationnels, humains et financiers.

Plusieurs points seront étudiés :

- Mise en place de l'extension des consignes de tri ;
- Possibilité de mettre en place une collecte pour les biodéchets ;
- Possibilité d'une meilleure valorisation matière et organique ;
- Amélioration de la collecte sélective en centre-ville et en habitat vertical ;
- Optimiser le ratio entre la collecte en points d'apports volontaires, la collecte en porte à porte et les points de regroupement ;
- Optimiser la configuration des tournées ;
- Proposition d'un plan d'action et de transformation technico financière pour les 5 prochaines années ;
- Possibilité de mettre en place la tarification incitative ;
- Elaboration d'une stratégie de communication en vue de l'extension des consignes de tri et pendant son déploiement + rappel régulier ;
- Prise en compte des déchets des activités économiques avec la redevance spéciale ;
- Optimiser la répartition et les capacités des grandes infrastructures ;
- Diminuer la production de déchets ;
- Augmenter la valorisation des déchets ;
- Répondre aux objectifs règlementaires nationaux ;
- Sensibiliser.

Descriptif de l'action et planification :

1. Rédaction de l'appel d'offre en vue d'être accompagné par un bureau d'étude ;
2. Lancement de l'appel d'offre ;

3. Analyse des offres reçues et notification du marché au prestataire retenu ;
4. Suivi de la réalisation de l'étude (par le service technique et le comité de pilotage) ;
5. Validation de la phase de diagnostic ;
6. Discussion et validation d'un scénario d'optimisation du service de collecte et autres actions associées étudiées dans le cadre de l'étude dont la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri ;
7. Elaboration d'un plan d'action, planification et définition d'indicateurs de suivi/évaluation ;
8. Mise en œuvre du plan d'action ;
9. Elaboration d'une stratégie de communication sur l'extension des consignes de tri ;
10. Elaboration des supports de communication sur l'extension des consignes de tri (affiche, flyer, spot radio, support de communication sur les camions … => à définir) ;
11. Déploiement de la stratégie de communication ;
12. Elaboration d'une stratégie de communication si besoin relative aux autres points étudiés dans le cadre de l'étude en fonction des solutions validées (gestion des biodéchets, redevance spéciale, redevance incitative). Elaboration des supports et mise en œuvre de la stratégie ;
13. Evaluation par action mise en œuvre.

Moyens humains :

- Animatrice PLPDMA et Responsable service environnement, service commutation, service marché public.

Budget

- Temps d'agents ;
- Coût de l'étude ;
- Coût relatif à la mise en œuvre des scénarii retenus ;
- Coût relatif à la mise en œuvre de campagne de communication.

Indicateurs de suivis

A définir en fonction des scénarii retenus.

Outils de de communication

- Lettre d'information Grand Orb ;
- Site internet de la Communauté de communes ;
- Réseau sociaux ;
- Rapport d'activité en fin d'année sur l'ensemble de l'intervention réalisée.
- Autres en fonction des besoins

Partenaires :

Entres autres : ADEME, ECO organismes, Parc Naturel Régional du haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et Vignoble.

Élus référents : BASCOUL Roland, 9ème Vice-président, délégué à la Politique du logement, au Cadre de vie, au SPANC et aux Déchets.

Annexes

Annexe 1 : Associations du territoire

	CADRE DE VIE	CULTURE	SPORT	VIE ASSOCIATIVE	Total général
ACTION SOCIALE				43	43
ADULTES / ENFANTS				1	1
ANCIENS COMBATTANTS				13	13
ANIMATIONS CULTURELLES		2			2
ARMES			1		1
ART		6		3	9
ART DU CIRQUE			1		1
ART MARTIAUX			13		13
ASSOCIATION DE QUARTIER				14	14
AVIATION			2		2
BAR ASSOCIATIF				1	1
CHANT		7			7
CHASSE	1			41	42
CINÉMA		1			1
CITOYENNE				1	1
COMMERCANTS				3	3
COURS LINGUISTIQUE				2	2
DANSE		1	13		14
DIVERS				7	7
FESTIVAL		1			1
FESTIVITES				49	49
GYMNASTIQUE			5		5
HANDICAP				8	8
INFORMATIQUE				2	2
JEU DE REFLEXION				3	3
JEUNESSE ET SCOLAIRE				33	33
JEUX DE BOULES			15		15
JUMELAGE		3			3
LECTURE		1		2	3
MODELISME			2		2
MUSIQUE		3			3
NATATION			1		1
NATURE				9	9
PATRIMOINE		2		37	39
PECHE				5	5
PHOTO				1	1
PLEINE NATURE			10		10
SCOLAIRE			4	1	5
SENIORS				23	23
SPORT DE BALLE			16		16
SPORT DE SALLE			1		1
SPORT EQUESTRE			3		3
SPORT MECANIQUE			5		5
SYNDICAT				5	5
THÉATRE		3			3
Total général	**1**	**30**	**92**	**307**	**430**

Annexe 2 : production de DMA sur Grand Orb

Déchets produits et collectés sur le territoire (tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	% en 2017	% en 2017	Augmentation / diminution entre 2010 et 2017
O. M.	5 347,30	5 333,90	5 200,35	5 131,07	5 201,42	5 063,14	5 042,38	5 025,74	37%		-6%
TRI	983,14	1 125,28	1 127,47	1 065,56	1 023,74	988,16	1 012,69	1 007,48	7%		2%
VERRE	776,66	749,68	729,70	725,93	734,92	749,40	722,12	741,62	5%		-5%
DECHETS VERTS	829,75	940,60	956,10	955,40	1 019,20	1 025,25	1 098,20	1 162,55		17%	40%
INERTES GRAVATS	1 681,35	2 148,95	1 708,00	1 778,95	1 574,00	1 789,85	1 658,55	1 613,45		23%	-4%
ENCOMBRANTS (déch. Bdx + Lunas + St Etienne Estr.)	1 997,53	1 609,22	1 548,99	1 529,44	2 041,02	1 893,82	1 782,50	1 924,18		28%	-4%
FER (déch. Bdx + Lunas + St Etienne Estr.)	390,14	446,36	440,10	425,00	424,36	462,50	420,74	430,12		6%	10%
CARTONS (déch. Bdx + Lunas + St Etienne Estr.)	379,10	376,82	396,14	368,76	399,58	399,83	410,62	419,84		6%	11%
BOIS (déch. Bdx + Lunas + St Etienne Estr.)	460,48	584,03	701,20	713,34	871,36	994,75	898,64	1 116,53		16%	142%
PRODUITS TOXIQUES (déch. Bdx + Lunas + St Etienne Estr.)	29,21	35,83	35,89	32,49	33,26	34,56	35,68	40,29		1%	38%
BATTERIES (déch. Bdx + Lunas + St Etienne Estr.)	-	15,04	6,20	3,00	7,38	10,53	4,30	1,80			-88%
ECO MOBILIER (déch. Bdx + Lunas)	-	-	-	-	-	-	-	22,08			
D3E (déch. Bdx + Lunas + St Etienne Estr.)	-	-	-	-	-	-	247,12	208,78			
PILES (déch. Bdx + Lunas + St Etienne Estr.)	-	-	-	-	-	-	-	2,27		0%	
Déchèterie	**5 768**	**6 157**	**5 793**	**5 806**	**6 370**	**6 611**	**6 556**	**6 940**	51%	97%	**20%**
OMA	**7 107**	**7 209**	**7 058**	**6 923**	**6 960**	**6 801**	**6 777**	**6 775**			**-5%**
DMA	**12 875**	**13 366**	**12 850**	**12 729**	**13 330**	**13 412**	**13 334**	**13 714**	100%		**7%**

Evolution de la population Grand Orb

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population	20273	20455	20569	20669	20779	20909	20765	20667	20504

Déchets produits par habitant sur le territoire (kg/hab)

Population prise en compte : population légale communale à n-3

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Déchèterie	284	301	282	281	307	316	316	336
OM	264	261	253	248	250	242	243	243
TRI	48	55	55	52	49	47	49	49
Verre	38	37	35	35	35	36	35	36
OMA	351	352	343	335	335	325	326	328
DMA	635	653	625	616	642	641	642	664

Comparaison production de déchets national et CCGO, par habitant (kg/hab)

Population prise en compte : population légale communale à n-3

(kg/hab/2013)	2013 national	2010 CCGO	2013 CCGO	2016 CCGO
OM	269	264	248	243
TRI	47	48	52	49
Verre	29	38	35	35
Déchèterie	228	284	281	316
OMA	345	351	335	326
DMA	573	635	616	642

Déchets produits et collectés en déchèterie

	ENCOMBRANTS (déch. Bdx + Lunas + St Etienne Estr.)	INERTES GRAVATS	DECHETS VERTS	BOIS (déch. Bdx + Lunas + St Etienne Estr.)	FER (déch. Bdx + Lunas + St Etienne Estr.)	CARTONS (déch. Bdx + Lunas + St Etienne Estr.)	PRODUITS TOXIQUES (déch. Bdx + Lunas + St Etienne Estr.)	BATTERIES (déch. Bdx + Lunas + St Etienne Estr.)	Total
2010	1 997,53	1 681,35	829,75	460,48	390,14	379,10	29,21	-	5 767,56
2011	1 609,22	2 148,95	940,60	584,03	446,36	376,82	35,83	15,04	6 156,85
2012	1 548,99	1 708,00	956,10	701,20	440,10	396,14	35,89	6,20	5 792,62
2013	1 529,44	1 778,95	955,40	713,34	425,00	368,76	32,49	3,00	5 806,38
2014	2 041,02	1 574,00	1 019,20	871,36	424,36	399,58	33,26	7,38	6 370,16
2015	1 893,82	1 789,85	1 025,25	994,75	462,50	399,83	34,56	10,53	6 611,09
2016	1 782,50	1 658,55	1 098,20	898,64	420,74	410,62	35,68	4,30	6 309,23
2017	1 924,18	1 613,45	1 162,55	1 116,53	430,12	419,84	40,29	1,80	6 708,76
% en 2017	28,68%	24,05%	17,33%	16,64%	6,41%	6,26%	0,60%	0,03%	100%
% augmentation /diminution entre 2010 et 2017	-4%	-4%	40%	142%	10%	11%	38%	-88%	

Quantité de déchets issus du tri sélectif par matière (tonne)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	% réduction /augmentation	
Journaux/Magazine	535,840	619,830	628,230	541,580	499,810	450,630	456,260	460,950	-14%	
Emballages Ménagers Recyclables (EMR	216,970	283,250	289,220	262,470	251,970	255,530	269,480	304,613	40%	
Carton	0,000	0,000	0,000	82,350	93,450	97,760	106,310	71,071	-14%	par rapport à 2013
Plastiques	50,270	44,550	42,880	43,870	47,660	48,270	44,960	43,869	-13%	
Acier	0,000	44,760	37,250	28,460	23,790	18,740	16,320	15,737	-65%	par rapport à 2012
Emballages des liquides alimentaires (ELA)	9,120	8,680	7,760	6,660	11,150	19,180	20,780	20,272	122%	
Alu	0,000	1,340	2,010	2,240	2,220	1,950	1,210	1,105	-18%	
Refus tri	125,590	89,030	83,290	65,980	62,970	66,510	66,220	68,459	-45%	par rapport à 2012
Freinte	0,000	33,850	33,830	31,950	30,720	29,590	30,370	21,417	-37%	par rapport à 2012
Total	937,790	1125,290	1124,470	1065,560	1023,740	988,160	1011,910	1007,493	7%	

% de déchets présents dans le tri sélectif

	2017	%
Journaux/Magazine	460,95	45,75%
Emballages Ménagers Recyclables (EMR	304,613	30,23%
Carton	71,071	7,05%
Plastiques	43,869	4,35%
Acier	15,737	1,56%
Emballages des liquides alimentaires (ELA)	20,272	2,01%
Alu	1,105	0,11%
Refus tri	68,459	6,79%
Freinte	21,417	2,13%
Total	1007,493	100%

Quantité de déchets issus du tri sélectif par matière (kg/hab)

Population prise en compte : pop légale commuale n-3

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Journaux/Magazine	26,4	30,3	30,5	26,2	24,1	21,6	22,0	22,3
Emballages Ménagers Recyclables (EMR	10,7	13,8	14,1	12,7	12,1	12,2	13,0	14,7
Carton	0,0	0,0	0,0	4,0	4,5	4,7	5,1	3,4
Plastiques	2,5	2,2	2,1	2,1	2,3	2,3	2,2	2,1
Acier	0,0	2,2	1,8	1,4	1,1	0,9	0,8	0,8
Emballages des liquides alimentaires (ELA)	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	0,9	1,0	1,0
Alu	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Refus tri	6,2	4,4	4,0	3,2	3,0	3,2	3,2	3,3
Freinte	0,0	1,7	1,6	1,5	1,5	1,4	1,5	1,0

Fréquentation déchèterie de 2011 à 2017

	Bédarieux	Lunas	Estrechoux	Bédarieux	Lunas	Estrechoux
	Particuliers	Particuliers	Particuliers	Artisans	Artisans	Artisans
2011	21 789	11 741	2 726	1 771	329	76
2012	41 809	17 236	6 369	2 390	573	237
2013	44 672	18 513	6 984	1 982	860	212
2014	46 047	19 280	6 260	1 571	1 057	188
2015	53 317	18 693	6 983	1 356	1 053	133
2016	55 304	10 592	7 318	795	670	237
2017	57 270	18 022	8 045	654	1 145	223
Attention pas de donnée d'aout à décembre 2016 pour Lunas						

Total fréquentation déchèterie

	Bédarieux	Lunas	Estrechoux
2011	23 560	12 070	2 802
2012	44 199	17 809	6 606
2013	46 654	19 373	7 196
2014	47 618	20 337	6 448
2015	54 673	19 746	7 116
2016	56 099	11 262	7 555
2017	57 924	19 167	8 268

Pourcentage fréquentation artisans

	Bédarieux	Lunas	Estrechoux
2011	8%	3%	3%
2012	5%	3%	4%
2013	4%	4%	3%
2014	3%	5%	3%
2015	2%	5%	2%
2016	1%	6%	3%
2017	1%	6%	3%

Annexe 2 : Tableau caractérisation OM

Catégorie	Sous-catégorie	Exemple de déchets	Objectifs	
Putrescibles	**Déchets alimentaires**	Fruits, légumes, fromage, graisse, poisson, charcuterie, gâteaux, chocolat, herbes aromatiques, restes de viande, marc de café et filtres, noyau, pépin, épluchures, têtes de crevettes, huile de friture	Valorisation organique par compostage (composteur individuel et plateforme de compostage), méthanisation : objectifs 1, 2, 4 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives : objectif 4 • Sous-catégorie produite en grande quantité par les restaurants : objectif 6	x
	Produit alimentaire non consommé encore emballé	Yaourts pleins fermés, sachets de produits congelés non ouverts, barquettes d'aliments non ouvertes	Indicateur de prévention à la production de déchets : objectif 1 Produits alimentaires non consommés (sous emballages), afin de répondre à un objectif de prévention à la production de déchets (sensibilisation des consommateurs : « mieux choisir ses produits pour moins jeter »),	x
	Déchets de jardin	Gazon coupé, herbes, fleurs, brindilles, branches, taille de haies, feuilles, résidus de jardin, résidus de potager, terre, glands, marrons	Valorisation organique par compostage (composteur individuel et plateforme de compostage), méthanisation : objectifs 1, 2, 4 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives : objectif 4 • Sous-catégorie produite en grande quantité par les services espaces verts des collectivités, par les paysagistes : objectif 6	x
	Autres putrescibles	Cadavres d'animaux (oies entières, chats, rats…), excréments, croquettes et aliments pour animaux, peaux de lapin		x
Papiers	**Imprimé publicitaire**	Publicités, courrier publicitaire, publicités sur papier glacé, journaux gratuits (petites annonces), brochures présentant des promotions (grandes surfaces, grandes chaînes de magasins), catalogues touristiques, catalogues de vente de produits par correspondance, tracts	Indicateur de prévention à la production de déchets et des politiques publiques : objectifs 1, 4 (« stop pub » et décret Imprimés Non Sollicités) • Valorisation organique par compostage ou méthanisation : objectif 2 • Valorisation par recyclage matière : objectif 3 • Incidence sur la conduite des incinérateurs (PCI très faible) : objectif 5Evaluation action stop pub	x
	Emballage papier	Sacs ou sachets en papier, papier d'emballage pour la viande, le poisson ou le fromage, papier d'emballage pour le beurre (sans aluminium), papier de sucre, sachets à sandwiches	Valorisation organique par compostage ou méthanisation : objectif 2 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives : objectif 4 • Mesure de l'efficacité des politiques publiques visant à éviter le suremballage : objectif 4 • Valorisation par recyclage matière : objectif 3	x
	Journaux, magazine et revues	Journaux locaux et nationaux (Métro, 20 minutes, quotidiens, hebdomadaires…), annuaires téléphoniques, brochures sans papier glacé, magazines, brochures sur papier glacé, journaux des collectivités, documents publiés par un service public (mairie, conseil général, conseil régional, état, ministère…)	Valorisation organique par compostage ou méthanisation : objectif 2 • Valorisation par recyclage matière : objectif 3 • Incidence sur la conduite des incinérateurs (PCI très faible) : objectif 5 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives : objectif 4	
	Papier bureautique	Papier d'ordinateur, photocopies, factures, papier imprimé ou papier blanc de bureau, enveloppes, enveloppes à fenêtre, papier à lettres	Indicateur de prévention à la production de déchets : objectifs 1, 4 (limitation des impressions ou RV) • Valorisation par compostage ou méthanisation : objectifs 2 • Valorisation par recyclage matière : objectif 3 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives dans les bureaux : objectif 4, 6 • Sous-catégorie produite en grande quantité par les activités tertiaires : objectif 6	
	Autres papiers (papier absorbant, essuies tout…)	Papier à lettre, agendas, affiches, livres reliés, livres brochés, papier canson, papier bristol, tickets d'autobus, papier peint, photos, papier carbone, Cahiers à spirales, cahiers, papier cadeaux, nappe en papier	Valorisation organique par compostage ou méthanisation : objectif 2	

Carton	**Emballages cartons plats**	Paquets de céréales, poudres à laver, boîtes d'œufs, de pâtes, de mouchoirs en papier (avec ou sans un opercule en plastique), boîtes de lait en poudre, de jouets, cartons de crème glacée, de yaourts, pack de bières, carton à pizza, emballages de biscuit (même s'il reste du plastique à l'intérieur), paquet de cigarettes vide, rouleaux de papier toilette, autres rouleaux, boite de médicaments vide	Valorisation par compostage ou méthanisation : objectif 2 • Valorisation par recyclage matière : objectif 3 • Mesure de l'efficacité des politiques publiques visant à éviter le suremballage : objectif 4 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives : objectif 4	x
	Emballages cartons ondulés	Cartons ondulés, cartons de déménagement	Valorisation par compostage ou méthanisation : objectif 2 • Valorisation par recyclage matière : objectif 3 • Mesure de l'efficacité des politiques publiques visant à éviter le suremballage : objectif 4 • Sous-catégorie produite en grande quantité par les commerçants : objectif 6	
	Autres cartons	Cartes d'anniversaire / Noël… dossiers, chemises en carton, cartes postales, calendriers, classeur hors d'usage	Valorisation par compostage ou méthanisation : objectif 2	
Composite	Composites ELA	Briques alimentaires : lait UHT, jus de fruit, soupes, sauces, crème ELA : emballages de liquides alimentaires, y compris les restes du contenu	• Valorisation par recyclage matière : objectif 3 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives : objectif 4	x
	Autres emballages composites	Emballages composés de plusieurs matériaux différents non séparables, sous une forme « multicouches » (papiers, cartons, plastiques, aluminium) : emballages café, emballages de saumon, emballages de beurre (avec aluminium)	• Mesure de l'efficacité des politiques publiques pour la réduction des emballages : objectif 4	
	PAM (petits appareils électroménagers)	Tout ou partie d'un appareil ayant fonctionné avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur. Sèche-cheveux, fer à repasser, radio, téléphone portable, rasoir électrique, circuit imprimé, calculatrice, souris, cafetière, bouilloire, four, robot ménager, ordinateur, montre, télévision, magnétoscope, caméra, jouet électrique, appareil photo… Prise avec transformateur, chargeur de téléphone portable…	• Mesure de l'efficacité des collectes sélectives : objectif 4	x
Textiles		Textiles fibres naturelles et synthétiques : habits, chiffons en fibres naturelles (coton, laine, lin…) et en textiles synthétiques (bas, collants, toiles, sacs de sport ou de voyage en tissu), torchons, mouchoirs en tissu, serviettes, pelotes de laine, brin de ficelle, corde, rideau, couverture	Valorisation par recyclage matière en chiffonnerie: objectif 3	
Textiles sanitaire	Textiles sanitaires – fraction hygiénique	Couches culottes, serviettes hygiéniques, cotons, lingettes,	Aucun	x
	Textiles sanitaires – fraction papiers souillés	Mouchoirs en papier, papiers à usage ménager (essuie-tout), serviettes en papier	Valorisation par compostage ou méthanisation : objectif 2	
Plastiques	Bouteilles et flacons en PET	Code 1 (ou PET) : Bouteilles d'eau plate ou gazeuse, de boissons sucrées gazeuses, de jus de fruits, de vinaigre, de produits nettoyants, bouteilles d'huile vides, bouteilles de lait frais pasteurisé	• Valorisation par recyclage matière : objectif 3 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives : objectif 4 • Indicateur pour la conduite des installations de traitement : objectif 5	x
	Bouteilles et flacons en polyoléfines	Code 2 (ou HDPE), 4 (ou LDPE), 5 (ou PP) : Bouteilles de lait, de produits de lessive	• Valorisation par recyclage matière : objectif 3 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives : objectif 4 • Indicateur pour la conduite des installations de traitement : objectif 5	
	Films polyoléfines (PE et PP)	Sacs de supermarché, sacs poubelles, sacs en plastiques, film d'emballage alimentaire, sacs d'engrais, de compost, de tourbe, sacs de congélation, sacs contenus dans les paquets de céréales, papier de bouquet de fleurs, film plastique d'un pack de bouteilles d'eau, films agricoles, films entourant les palettes et les gros appareils électroménagers lors de leur livraison, films recouvrant les boîtes de CD, film étirable, filet pour fruits et légumes	Valorisation par recyclage matière : objectif 3	x

	Autres emballages plastiques	Boîtes à œufs, barquettes alimentaires, calage électroménager, blister (emballage en plastique moulé, souvent associé à un carton, ex : emballage de pile, brosse à dent, stylo, rasoir, pellicule photos, ampoules…) alvéoles, pots de produits laitiers et de margarine, pots de yaourt vides, boîte de crème glacée, couvercles (uniquement pour les emballages alimentaires), tubes de dentifrices (ou système à pompe), bouteilles et flacons en PVC, code 3 (ou PVC) : Bouteilles d'eau plate ou gazeuse, de vinaigre, de produits nettoyants, de produits de droguerie, bouteilles de certaines marques de vin bon marché, bouteilles d'huile vides, emballages de brosse à dents, recharge d'adoucissant vide (berlingots), barquette de viande en mousse polystyrène, boîte de pellicules photos, les brosses à mascara faisant partie du couvercle du récipient, bouchons seuls	• Mesure de l'efficacité des politiques publiques pour la réduction des emballages : objectif 4	
	Autres plastiques	Tuyaux, doubles décimètres, couvercles de WC, brosses à dents, tubes, pichets, gobelets, boîtes plastiques hermétiques, boutons, ustensiles ménagers (fonctionnant sans prise électrique, pile ou accumulateur), pots de fleur, lunettes de soleil, stylos usagés, cintres, pistolets à eau, cerclage en plastique de bières, cassette VHS, CD, DVD, disquette, rasoir en plastique (type « bic »), coton tige, gaine de pompe, stick désodorisant, volant de badminton, pièces automobiles, prise électrique (simple, multiprise, avec ou sans rallonge), fibre de verre	Aucun	x
Verre	Emballages en verre de couleur	Bouteilles, bocaux en verre coloré, flacons, bière, cidre, vin, eau minérale	• Valorisation par recyclage matière : objectif 3 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives : objectif 4 • Indicateur pour la conduite des installations de traitement : objectif 5	x
	Emballages en verre incolore	Bouteilles, bocaux en verre (conserves, confitures…), flacons spiritueux, ketchup, vinaigre, limonade, mayonnaise, moutarde, petits oignons, pâté, café, cornichons, thé en poudre, petits pots de bébé Petit pot d'épices, bouteille de parfum incolore	• Valorisation par recyclage matière : objectif 3 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives : objectif 4 • Indicateur pour la conduite des installations de traitement : objectif 5	
	Autre verre	Verres plats, ampoules, miroirs, vaisselle en pyrex ou opaline, verres à boire en verre ou en cristal, petits bouts de verre, ampoule classique,		x
Métaux	Emballage ferreux	Boîtes de boissons (bière, cola, etc), boîtes alimentaires pour animaux, boîtes de conserves (légumes, fruits, viande, poisson), couvercles, aérosols en métal ferreux n'ayant pas contenu de produit chimique toxique ou inflammable (ex : brumisateur, bombe de crème chantilly, déodorant, mousse à raser…)	• Valorisation par recyclage matière : objectif 3 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives : objectif 4 • Indicateur pour la conduite des installations de traitement : objectif 5	x ?
	Emballage aluminium	Boîtes de boissons (bière, cola, etc,), boîtes de conserve, aluminium ménager : barquettes, tubes de dentifrice, aérosols en aluminium n'ayant pas contenu de produit chimique toxique ou inflammable	• Valorisation par recyclage matière : objectif 3 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives : objectif 4 • Indicateur pour la conduite des installations de traitement : objectif 5	
	Autres métaux ferreux	Clés, écrous, boulons, clous, couverts, antivols, serre-joints, trombones, épingles de sûreté, outils, pièces automobiles, ustensiles ménagers, boîtes de biscuits, parapluie, boule de pétanque, lames de cutter, de rasoir	• Valorisation par recyclage matière : objectif 3 • Indicateur pour la conduite des installations de traitement : objectif 5	x
	Autres métaux	Profilés, couverts, vaisselle, ustensiles de cuisine, gourde, pièces de vélo, serre-joints, objets moulés (robinetterie, casseroles…), fils de cuivre, tuyauterie, pièces automobiles, tubes de dentifrice, chutes de fil électrique, rallonge simple (sans multiprise), capsules de lait ou de yaourt, paquets craquants		

Combustibles non classés	Emballages en bois	Cageots, cagettes, boîtes à fromage, palettes, barquettes de fruits	Mesure de l'efficacité des politiques publiques pour la réduction des emballages : objectif 4	x
	Autres combustibles	Bois (planches), cuir (chaussures, sacs, ceintures), caoutchouc, préservatifs, cigarettes, tapis, fourrures, bandes élastiques, peluches, sacs d'aspirateur (avec le contenu), crayons, gommes, pneus, tétines, abat-jour, balles de tennis, bouteille d'huile pleine, cadre en bois, chutes de moquette, bougie, rollers, oreiller, couette, duvet, charbon de bois, litière pour animaux non minérale (type copeaux), filtre à air, balai, rouleau de papier collant, liège,	Aucun	
Incombustible non classé	Emballages incombustibles	Pots de yaourt en argile, pots de moutarde, barquette en terre	Mesure de l'efficacité des politiques publiques pour la réduction des emballages : objectif 4	x
	Autres incombustibles	Matériaux inertes non classés dans les autres catégories (gravats, pierres, poteries, coquillages…), céramiques, carreaux, faïence ou porcelaine, briques, dentiers, pots de fleur en terre, plâtre, Objet en pierre, litière minérale des animaux, coquilles d'œufs, d'huîtres, de moules, pattes de crabes et langoustines, os, fusible	Aucun	
Déchet ménager spéciaux	Produits chimiques	Emballages souillés, contenant ou ayant contenu : • des CFC ; • des encres, des vernis, des peintures (y compris les aérosols), des colles et résines ; • des solvants, acides, alcalins (type dissolvant, white spirit, toluène, trichloréthylène, ammoniac…) ; • des bains photographiques ; • des pesticides (fongicides, herbicides, insecticides (y compris les aérosols)…) ; • des huiles minérales (ex : huiles de moteur) ; • des détergents ; • des produits inflammables (alcool à brûler, essence….). Clichés radiographiques et photographiques, négatifs photographiques, vernis à ongles Cartouche d'encre, toner de photocopieuse	• Indicateur pour la prévention de la production des déchets (réduction de la toxicité) : objectif 1, 4 • Indicateur pour la conduite des installations de traitement : objectif 5 • Sous-catégorie produite en grande quantité par les professionnels (ex : photographie, agriculteurs, entreprises de nettoyage…): objectif 6 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives (en déchèterie ou apport volontaire) : objectif 4	x
	Tubes fluorescents et ampoules basse consommation	Tubes au néon, lampes basse tension	• Indicateur pour la prévention de la production des déchets (réduction de la toxicité) : objectif 1, 4 • Indicateur pour la conduite des installations de traitement : objectif 5 • Mesure de l'efficacité des collectes sélectives (en déchèterie ou apport volontaire) : objectif 4	
	Piles et accumulateurs	Batteries de voiture, piles boutons, piles alcalines, piles salines, piles rechargeables, accumulateur de téléphone portable	• Indicateur pour la prévention de la production des déchets (réduction de la toxicité) : objectif 1, 4 • Indicateur pour la conduite des installations de traitement : objectif 5 • Mesure de l'efficacité de la collecte sélective des piles et batteries : objectif 4	
	Autres déchets dangereux	Seringues, médicaments (produit avec son emballage), filtre à huile, déchets des activités de soins,…	• Indicateur pour la conduite des installations de traitement : objectif 5 • Sous-catégorie produite en grande quantité par les professionnels (ex : hôpitaux, garagistes…): objectif 6	
Les éléments fins	Éléments fins < 8 mm	Cendres, sable, débris de verre, déchets végétaux, litière pour animaux…	• Pot. de valorisation / filières de traitement : objectif 2	x
	Éléments fins entre 8 et 20 mm	Cendres, sable, débris de verre, déchets végétaux,…	• Pot. de valorisation / filières de traitement : objectif 2	

Penser à utiliser un aimant pour vérifier le caractère ferreux ou non ferreux des déchets. Par exemple, des canettes de boisson peuvent être en matériau ferreux ou en aluminium.